



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : agrégation externe

Section : philosophie

Session 2023

Rapport de jury présenté par : Frank Burbage, président du jury

NB : Les rapports de jury sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	3
REMARQUES D'ENSEMBLE	4
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	7
Données statistiques sur l'ensemble des épreuves d'admissibilité	7
Composition de philosophie sans programme	8
Composition de philosophie sur programme	14
Épreuve d'histoire de la philosophie	20
ÉPREUVES D'ADMISSION	26
Données statistiques sur l'ensemble des épreuves d'admission	26
Leçon 1 de philosophie (programme : les sciences humaines)	27
Leçon 2 de philosophie (programme : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique)	40
Explication de texte français	52
Explication de texte en langue étrangère	66
Rapport d'épreuve – Grec	67
Rapport d'épreuve – Latin	72
Rapport d'épreuve – Anglais	75
Rapport d'épreuve – Allemand	82
Rapport d'épreuve – Italien	84

AGRÉGATION EXTERNE DE PHILOSOPHIE

SESSION 2023

COMPOSITION DU JURY

L'article 4 du décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière dispose que :

« L'arrêté fixant la composition d'un jury ou d'un comité de sélection est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, **jusqu'à la proclamation des résultats**, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours ou de la sélection professionnelle. **Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice** ».

Pour la session 2023, les candidats pouvaient prendre connaissance de l'arrêté de composition du jury sur devenirenseignant.gouv.fr jusqu'à la proclamation des résultats d'admission de la session.

Remarque liminaire

Le nombre de postes mis au concours lors la session 2023 est en augmentation sensible : 80 postes (au lieu de 73 pour la session 2022), ainsi que nombre des candidats (727 candidats présents à la 3^{ème} épreuve d'écrit au lieu de 643 l'an passé) ; ce dont le jury se réjouit, d'autant plus que le niveau d'ensemble du concours est resté très élevé.

Le rapport entre le nombre de candidats réellement présents aux épreuves, le nombre d'admissibles (180) et le nombre de reçus (80), permet une sélection très exigeante, qui opère à un niveau académique et professionnel élevé : la barre admissibilité est placée cette année, sans artifice aucun, à 10,50 (la moyenne des admissibles est 12,09) ; la barre admission à 11,08 ; l'une comme l'autre attestent de ce très bon niveau d'ensemble. Étant donné ce niveau très élevé, tous les postes ont été pourvus. Il n'a pas été établi de liste complémentaire : le risque de démission est en effet très faible pour ce concours.

Le concours de l'agrégation externe de philosophie échappe ainsi cette année encore à la crise des vocations et des inscriptions aux concours de la fonction publique, et du professorat en particulier.

Au vu des besoins du pays en professeurs de philosophie très qualifiés, tant dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement supérieur, cette session 2023 est dans l'ensemble positive. Le concours de l'agrégation externe de philosophie joue pleinement son rôle de construction d'une condition professorale de qualité, permettant aux jeunes générations d'étudiants, ainsi qu'à certains collègues déjà en fonction (certifiés ou contractuels) mais non encore agrégés, d'accéder à un statut et à une position institutionnelle solides, propices au développement de la discipline et de sa transmission.

S'agissant des points très positifs, le jury tient à saluer les prestations, dont certaines vraiment remarquables, des candidats dont le français n'est de toute évidence pas la langue maternelle, et qui affrontent les épreuves du concours sur la base d'un impressionnant et fructueux travail de préparation, tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales – leur tenue de langue et de pensée est vraiment impressionnante. Si l'agrégation est bien une spécificité française, on se réjouit de son attractivité internationale, et de ce que celle-ci peut signifier, notamment à l'échelle de l'Europe, mais aussi au-delà.

Il est toutefois un point vif d'inquiétude, qui retient toute l'attention du jury : un déséquilibre assez net s'est creusé cette année – la session 2022 était mieux équilibrée – en défaveur des candidates femmes. La proportion des femmes admissibles est en effet de 20% du nombre des présents aux épreuves, alors qu'elle est de 25% pour les hommes ; et de 38% pour les admises (relativement au nombre des admissibles), alors qu'elle est de 43% pour les hommes. Le jury ne dispose pas à ce sujet d'une explication précise et bien établie. Les prochains jurys du concours se devront d'être très vigilants, notamment lors des épreuves orales, pour éviter que des biais de genre – qui peuvent passer inaperçus – ne gâchent les chances des candidates.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des précédents, pour rendre compte de la session passée et transmettre les conseils les plus explicites et les plus efficaces, aux futures candidates et aux futurs candidats ainsi qu'à leurs préparateurs.

On sait d'expérience que le travail de préparation n'est profitable qu'à la condition d'être patiemment et pleinement approprié, et véritablement mûri, par les candidats.

Certaines des demandes formulées dans le rapport de la session 2022 semblent avoir été prises en compte, et le jury s'en réjouit. Notamment :

- un effort sensible a été fait pour prendre en compte les conseils relatifs à la première dissertation d'écrit, « sans programme », même si le jury déplore toujours un nombre significatif de copies sommaires. Cette épreuve, comme les autres, doit faire l'objet d'une préparation précise et régulière ;

- en revanche, la « Leçon 2 » des épreuves orales a encore donné lieu à trop de prestations médiocres. Certains candidats sont très éloignés de ce qu'on peut considérer comme un « cahier des charges » minimal pour cette épreuve. Leur préparation est sans doute insuffisante, et trop tardive.

On espère que le niveau s'améliorera lors des prochaines sessions pour ces deux épreuves.

Il est essentiel que les candidats à l'agrégation tiennent compte des dates relativement précoces des épreuves écrites – une préparation soutenue doit être engagée tôt. Ils doivent aussi être conscients du fait que les épreuves orales redistribuent assez largement les positions des uns et des autres. Elles constituent vraiment une nouvelle phase du concours à laquelle il faut se préparer de manière spécifique. Tout candidat admissible a des chances réelles d'être admis. Comme les années passées, le jury regrette que les prestations orales d'un trop grand nombre de candidats pâtissent d'une préparation à l'évidence insuffisante, et probablement trop tardive.

Le jury attend des candidats, tant à l'écrit qu'à l'oral, un engagement savant, bien au fait des problématiques et des conceptualités constitutives de la philosophie, mais aussi attentif à leur actualisation *in situ*, pour prendre précisément en compte la singularité des sujets ou des textes proposés à la réflexion, ainsi que les réalités du monde auxquelles ceux-ci sont référés. Et cela, comme on le ferait avec une classe de philosophie, et sur la base d'un professionnalisme en cours de constitution.

La réussite au concours requiert un engagement intellectuel en première personne. Et, pour cette raison même, le jury accueille volontiers des manières et des styles de pensée, d'écriture ou de parole, très variés. On gâche toujours sa dissertation ou sa leçon, ou son explication de texte, en aliénant le sujet à des discours fabriqués à l'avance, et simplement reproduits. Tant les textes proposés à l'étude que les sujets requièrent un questionnement que les candidats ne doivent pas craindre de déployer au fil des hésitations ou des reprises qu'il peut induire, et qui sont pleinement justifiées. Le jury a apprécié très positivement cette capacité proprement philosophique à se laisser embarrasser. Il y va d'une inquiétude effective, et susceptible d'être mise en partage – où se manifeste aussi la capacité des candidats à devenir les professeurs qu'ils aspirent à être.

Il est à souhaiter que les recrutements à venir de la session 2024 soient eux aussi ajustés à un seuil tant quantitatif que qualitatif contribuant à couvrir les besoins de l'ensemble des académies en professeurs agrégés, en tenant compte dans la mesure du possible aussi de ceux de l'enseignement supérieur, qui, par l'intermédiaire notamment des contrats doctoraux ou des postes d'attachés temporaires de recherche, fait régulièrement appel à un nombre important d'agrégés – placés soit en report de stage, soit en disponibilité (et alors remplacés), le temps pour eux de conduire un doctorat ou une séquence de travail spécifique. Cette articulation assure une convergence enseignement-recherche que l'on sait précieuse, tant pour les professeurs que pour les élèves ou les étudiants.

Ce double débouché en effet (enseignement secondaire et enseignement supérieur pour certains) manifeste s'il en était besoin la qualité du recrutement : les lauréats du concours de l'agrégation externe de philosophie sont attendus et demandés dans les établissements scolaires – ils ont alors en charge des classes d'examen tant pour les enseignements de tronc commun que pour les enseignements de spécialité – ou dans les départements universitaires, et le concours de l'agrégation joue ainsi son rôle d'attestation de compétences générales, disciplinaires, didactiques et pédagogiques requises par un professorat exigeant – complémentaire en cela de travaux de recherche qui nourriront des approches davantage spécialisées. Ces différents débouchés gagnent à être harmonisés : il ne faut pas que les besoins de l'enseignement supérieur pèsent de manière négative sur l'enseignement secondaire ; il ne faut pas non plus que les légitimes aspirations à la recherche d'un certain nombre de jeunes professeurs se voient empêchées, alors même que des perspectives de travail et d'emploi existent pour eux dans l'enseignement supérieur.

Le jury tient à remercier l'ensemble des services ayant accueilli ou accompagné le concours : service logistique de la Sorbonne, direction et personnels de l'UFR de Philosophie de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, gestionnaires du concours à la Direction générale des ressources humaines du ministère. Le jury adresse aussi ses remerciements à l'ensemble des préparateurs qui permettent aux candidats d'affronter les épreuves dans de bonnes conditions : leur contribution participe à la très bonne tenue du concours.

Que les lauréates et lauréats du concours sachent que l'institution compte sur eux pour remplir cette tâche d'instruction et de réflexion philosophiques à laquelle les besoins de formation des élèves et des étudiants donnent toute leur importance.

Que celles et ceux qui vont se présenter ou se présenter de nouveau au concours puisent dans ce rapport les encouragements et les conseils pour une préparation solide et bien ajustée.

NB 1 - à l'attention des candidats pour la session 2024 qui souhaiteraient passer l'épreuve de texte étranger en latin.

Le programme mentionne deux éditions du même texte :

- LUCRÈCE, *De Rerum natura*, Livre IV. Traduction et présentation par J. Kany-Turpin, Paris, GF-Flammarion ;
- LUCRÈCE, *De Rerum natura*, Livre IV, édition A. Ernout, Paris, Les Belles Lettres.

Ceci signifie que les candidats auront accès aux deux textes durant leur préparation, et qu'ils pourront travailler indifféremment sur l'une ou l'autre édition en fonction de leur préférence. Ils n'auront pas à rendre compte de leur choix, et il ne sera pas attendu qu'ils prennent en compte la différence du texte latin entre l'une et l'autre édition.

NB 2 - à l'attention de l'ensemble des candidats (futurs) admissibles

La proclamation des résultats en Sorbonne, qui est coutumière pour le concours, et à laquelle le jury est très attaché, se fait toujours en bonne complémentarité avec la publication officielle (qui fait foi) des résultats par la Direction générale des ressources humaines sur le site dédié.

Ce moment offre aux candidats qui le souhaitent la possibilité d'une rencontre directe avec le jury. Pour ceux qui ne peuvent pas être présents et dans le respect du principe d'égalité : à leur demande, un rendez-vous téléphonique peut leur être proposé avec les rapporteurs des différentes épreuves orales.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Données statistiques : notes des épreuves d'admissibilité

ADMISSIBILITE

Notes-Totaux Min./Max. après barre

Agrégation externe - Philosophie (EAE0100A)

Epreuve	Matière	Présents				Admissibles			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
101	0301 Composition 1 de Philosophie	0.00	18.00	0.00	36.00	5.00	18.00	10.00	36.00
102	0302 Composition 2 de Philosophie	0.50	20.00	1.00	40.00	6.00	20.00	12.00	40.00
103	0303 Histoire de la Philosophie	0.50	20.00	1.00	40.00	7.00	20.00	14.00	40.00

ADMISSIBILITE

Moyenne par épreuve/matière après barre

Agrégation externe - Philosophie (EAE0100A)

Epreuve	Matière	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
101	0301 Composition 1 de Philosophie	1192	758	180	7.78	11.04	3.14	2.76
102	0302 Composition 2 de Philosophie	1192	729	180	8.67	12.42	3.68	3.05
103	0303 Histoire de la Philosophie	1192	727	180	8.43	12.84	3.77	2.92

PREMIÈRE ÉPREUVE

Composition de philosophie sans programme

Rapport établi par Hélène Devissaguet et Pierre Dulau
à partir des observations des membres de la commission

<p>Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie sans programme. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. »</p>
--

Sujet

L'égalité

Rapport d'épreuve

Le rapport qui suit entend jeter une lumière sur quelques caractéristiques remarquables de la session 2023 dans le but de permettre aux futurs candidats de s'approprier pleinement les contraintes de l'exercice et de parfaire leur compréhension de l'esprit de l'épreuve. Il s'agit donc, au service de candidats déjà expérimentés, d'indiquer quelques maladrotes aisément évitables et de donner publicité à des propositions originales et convaincantes.

I-Dispersion et arbitraire

Un sujet notionnel simple et ouvert tel que "l'égalité", parce qu'il ne prend pas la forme d'une expression composée ou d'une question déterminée qui oriente d'emblée la réflexion, vaut d'abord pour invitation et licence : licence de proposer un acte de pensée original, appuyé sur et dynamisé par des références librement choisies, licence de rendre compte des différents états de problématique de la notion en fonction des domaines et des débats théoriques où elle intervient, licence de travailler et d'approfondir les exemples jugés les plus pertinents pour s'approprier le problème etc. Mais ici, l'occasion de liberté emporte évidemment avec elle le risque d'une dispersion - se perdre dans des explorations trop nombreuses au risque de ne plus être en situation d'articuler les développements de manière convaincante. Bien des copies, non sans qualités par ailleurs, ont ainsi pris la forme d'un "nuancier", d'un "éventail", ou, dans le pire des cas, d'un "répertoire", juxtaposant des manières possibles de penser l'égalité, sans faire suffisamment l'effort d'honorer la première exigence nominale de l'épreuve, à savoir, la *composition*, qui elle-même, loin d'être une simple exigence rhétorique ou formelle, garantit au fond la continuité du geste philosophique. Ainsi, pour ne donner qu'un seul exemple, de nombreuses copies se contentèrent de proposer un plan thématique (plus ou moins explicite d'ailleurs), qui, loin de mener une analyse circonscrivant la notion, l'éparpilla en trois domaines : 1/ égalité logico-mathématique 2/ égalité politique et sociale 3/ égalité morale.

Nous pouvons donc rappeler ici que si un sujet de type notionnel présente la vertu de permettre l'exploration de domaines très divers, il ne constitue en aucun cas une injonction à explorer tous ces domaines, dans la quête absurde d'une impossible exhaustivité, surtout si cette exploration doit conduire à additionner les parties sans parvenir à les articuler autrement que de manière forcée pour rétablir a posteriori une cohérence artificielle. En somme, s'il est bien sûr souhaitable de chercher à faire le tour de la question pour en circonscrire les difficultés, il est toutefois déraisonnable d'imaginer pouvoir en épuiser les implications et expressions diverses - en supposant qu'on pourrait faire en quelque sorte le "tour de la réponse". De fait, les copies les plus brillantes furent souvent celles qui ont assumé d'emblée de restreindre l'extension de la notion, en un geste inaugural non arbitraire, mais arbitral. Cette

concentration dans l'effort leur a permis de proposer des développements *de facto* bien plus approfondis et fouillés, dans le domaine de la philosophie politique notamment (ce qui était une des possibilités offertes).

Le second risque, consubstantiel au premier, c'est qu'une telle licence, parce qu'elle oblige à trancher, emporte aussi avec elle le risque de l'artifice et-ou de l'arbitraire dans la problématisation. Le jury a observé que bien des candidats se sont souvent trouvés désemparés face au sujet, dans l'incapacité de construire une problématique pertinente et, par conséquent, une dissertation convaincante. Ainsi, bien souvent, le sujet s'est-il vu abordé de manière trop générale et donc factice, et les perspectives philosophiques qui étaient proposées avaient alors le défaut d'être passe-partout, pouvant valoir sur à peu près n'importe quel sujet notionnel. Relevons, par exemple, l'emploi automatique de dualités toutes faites comme objectivité/subjectivité - fait/valeur - empirisme/idéalisme etc. De manière symptomatique, bien des introductions (fatalement hypertrophiées) consistèrent pour cette raison en des "catalogues d'enjeux" liés à la notion d'égalité, sans que cette dernière fût réellement problématisée, pour elle-même, à partir d'elle-même. Nous aimerions donc attirer l'attention des candidats sur le fait suivant : *de même* que la licence d'explorer les domaines de son choix n'implique en aucun cas l'impératif de tous les aborder, *de même*, le caractère "ouvert" du sujet ne signifie pas pour autant qu'il est indéterminé. C'est, dans le cas présent, exactement le contraire : comme aura pu le noter une excellente copie qui travailla sur l'article défini, évoquer "*l'égalité*", c'est poser une réalité déterminée et non un objectif incertain ou une vague idée directrice.

En somme, rappelons que le sujet ne doit jamais devenir un prétexte pour composer un discours d'opportunité, il est toujours une occasion de proposer un acte de pensée original qui fait la démonstration 1. de compétences disciplinaires (connaissance doctrinale précise des auteurs), 2. pédagogiques (capacité de montrer grâce au travail des exemples à quelles difficultés ils se sont, chacun à leur manière, affrontés), et 3. logique et rhétorique (intelligibilité du discours, cohérence et élégance de l'articulation des arguments). Pour ce faire, la problématisation doit être suffisamment *souple* pour permettre de rendre compte des différents états de problématicité de la notion, et suffisamment *solide* pour pouvoir permettre d'articuler les difficultés les unes avec les autres.

Il importe enfin de noter que ces deux risques que nous venons de souligner - dispersion et arbitraire - sont corrélés à deux estimables vertus de l'exercice : d'une part, contre tout sectarisme, la liberté de traitement de la notion garantit que plusieurs styles philosophiques puissent trouver à s'exprimer et soient également considérés par le jury ; d'autre part, contre toute dérive sophistique, le refus de l'arbitraire et de l'artifice dans la problématisation garantit que l'exercice philosophique ne se réduise pas à une vaine manière de parler de tout à volonté avec plus ou moins de brio, mais soit bien une manière réfléchie, rationnelle et raisonnable, de penser chaque chose, avec le sérieux et la vigilance que la réalité désignée par le mot réclame.

II- Analyse conceptuelle

Compte tenu des difficultés rencontrées par les candidats, un développement particulier mérite d'être proposé concernant le travail d'analyse et de distinction conceptuelle. En situation idéale, il faudrait être capable, au fur et à mesure de la copie, de distinguer nettement "égalité", "identité", "équivalence", "similarité" etc. Fait massif : esquivant cette exigence de distinction, de trop nombreuses copies ont abusivement assimilée l'égalité à l'identité logique, (et son contraire, l'inégalité, à la différence). Elles sont ainsi devenues l'occasion de discours maladroits sur les opérations mathématiques élémentaires, discours qui par après furent transposés sans plus d'explications au plan politique avec des conséquences parfois désastreuses. Sur la base d'un tel "coup de force" définitionnel, le cheminement fautif type, suffisamment fréquent pour qu'on le mentionne, procéda par une suite d'assimilations grossières et peut être reconstitué comme suit : 1. l'égalité mathématique ($2+3=5$), c'est l'identité logique ($A=A$) - 2. l'identité, c'est l'indistinction et l'indifférence - 3. "donc" si on cherche à produire politiquement l'égalité, on menace de déshumaniser l'homme en privant les personnes des différences qui pourtant seules les singularisent - 4. "c'est pourquoi", l'équité seule peut nous sauver des ravages de l'égalité... Un autre cheminement fréquemment rencontré consista, sur la base du même travers, à supposer que l'égalité

politique ne pouvant conduire qu'au totalitarisme (!), c'était seulement d'un point de vue moral qu'elle pouvait être reconnue comme une valeur à part entière. En somme, ces copies ont commencé par présenter (à dessein ou par erreur) une conception caricaturale de la valeur d'égalité afin d'en faire la critique (nécessairement factice), pour conclure sur la nécessité de penser l'équité qui viendrait alors nous sauver des ravages de l'uniformisation égalitariste. Plusieurs travers s'emboîtent ici les uns dans les autres : 1. Assimiler abusivement égalité et identité, ce qui conduit à confondre refus de la hiérarchisation avec refus de la différence en soi 2. Ne déterminer l'identité que selon sa compréhension caricaturale "limite" la plus indigente 3. "Sauter" arbitrairement du plan logico-mathématique au plan politique 4. Confondre une pathologie possible de l'exigence de justice (l'uniformisation totalitaire) avec l'essence même d'une telle exigence etc. Sur ce dernier point en particulier, c'est curieusement la référence à Tocqueville qui fit l'objet des plus fréquents et discutables raccourcis. Soulignons donc que le "despotisme doux" que la passion de l'égalité finit par induire selon Tocqueville est encore bien loin du totalitarisme des régimes du même nom qu'on ne peut identifier comme "égalitaires". Le peuple social que Tocqueville voit émerger et dont la revendication d'un ensemble de droits privés semble éloigner de l'intérêt pour la chose publique, n'est pas encore la masse indifférenciée que le dictateur saura manipuler.

Par différence, les copies convaincantes surent précisément circonscrire l'égalité en manifestant notamment deux choses simples et importantes qu'il vaut d'indiquer : d'une part, que l'égalité ne s'oppose point du tout unilatéralement à la différence comme telle, mais bien plutôt à la *hiérarchie*, donc au rapport d'infériorité et de supériorité que l'on s'estime en droit d'effectuer à partir de la considération d'une différence quantifiable ; d'autre part, point capital, qu'une telle égalité présuppose l'existence d'une instance "égalisatrice" capable de comparer, de mesurer, de juger, d'évaluer, et devant laquelle seulement des termes sont déclarés "égaux". Etablir ces deux choses permettait à la copie d'approfondir l'intelligence de la notion de manière sûre.

En résumé, sur cette question du travail d'analyse conceptuelle, deux principes généraux nous paraissent devoir être rappelés aux candidats. D'abord que ce travail n'a de sens qu'à permettre de cerner, par l'effort de la distinction, la spécificité d'une notion qu'on ne saurait jamais rabattre sur une autre sans du même coup se priver de l'objet à penser dans le geste même par lequel on cherche à se l'approprier. Si l'égalité peut entrer en "tension" avec l'identité, c'est bien parce qu'elle en est *a priori* distincte. Ensuite, du point de vue de la méthode et de l'ordre d'exposition, il faut aussi souligner qu'un tel travail d'analyse n'est sans doute pas à concevoir comme un laborieux préalable dont il faudrait d'abord se débarrasser en début de copie pour n'en plus rien faire ensuite, mais qu'en un sens, c'est toute la copie, qui, de manière filée, doit permettre d'enrichir peu à peu la compréhension conceptuelle du sujet proposé. Il n'est pas nécessaire de jeter toutes ses forces dans deux premières pages d'une analyse logico-mathématique trop difficile et qui risquerait d'être mal conduite (la référence à Frege, parfois très bien employée pour ce faire, s'est aussi souvent révélée contre-productive) : mieux vaut procéder graduellement, pas à pas, et introduire les distinctions au fur et à mesure que les problèmes *réels* sont rencontrés. Cette dernière précision a son importance : procéder ainsi présentera en effet le considérable avantage d'empêcher que la copie abuse d'un discours exagérément abstrait qui prêterait alors le flanc à la critique populaire qu'on adresse couramment à la philosophie. Bref, analyse conceptuelle, problématisation, travail des références, travail des exemples, doivent avancer de conserve, de bout en bout, et être toujours au service de la chose réelle qui est à penser. La dernière partie du travail, alors, pourra capitaliser sur cet effort et proposer la perspective philosophique la plus forte - point d'orgue de la réflexion, et non, comme on l'a vu trop souvent, point d'évanouissement du discours.

III- Sur l'usage de quelques distinctions et références importantes

En cherchant à dialectiser politique et morale, trop de candidats ont identifié droit et principe abstrait voire droit et abstraction ; « en droit » en venant alors à signifier « en parole », par opposition à « de manière effective ». Faire la critique d'une égalité ineffective politiquement servait à mettre en relief l'effectivité supposée de l'égalité sur un plan moral. De nombreuses copies proposent l'issue formelle selon laquelle l'égalité ne devrait être qu'un « idéal régulateur », dans un usage très approximatif et inapproprié de l'expression kantienne et dans un plan contestable, si la question était celle de l'effectivité

de l'égalité. Or, pour reprendre le sens authentique de la dialectique hégélienne, c'est bien la politique et l'Etat qui donnent une effectivité à l'idéalité morale et à l'abstraction du droit. Rappelons qu'historiquement le droit témoigne d'un état des mœurs, que l'inscription de quelque chose dans le droit a exigé toute une histoire, une évolution des mentalités mais aussi des luttes, des revendications, etc. On ne peut donc considérer sans abus que l'inscription de l'égalité dans le droit n'ait aucune valeur ou soit, comme il a été écrit, simplement « formelle ». Il est d'ailleurs nécessaire à ce propos, si on s'y réfère, de citer correctement la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* (le bon texte et la bonne date), sinon, mieux vaut s'abstenir : « **Art. 1er.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (*DDHC*, 1789). Certaines copies ont commenté avec un grand profit la deuxième phrase. On regrette toutefois que le « demeurent » n'ait pas été expliqué. Autrement dit, pour bien utiliser la critique de Marx sur le caractère formel et universel des droits de l'homme et du citoyen, plus judicieux que de distinguer égalité politique et égalité morale en usant et abusant de l'opposition en droit/en fait, sans doute eût-il fallu travailler la différence entre *égalité politique*, citoyenneté acquise dans les Etats de droit et leur constitution positive, et *égalité sociale*, que la première n'a pas instaurée et qui demeure objet de luttes. Marquer ainsi la différence entre peuple politique et peuple social permettait d'opérer les distinctions entre égalité juridique des sujets de droit, inscrite positivement dans le droit politique, et égalité sociale, ou inégalité sociale, et avec Marx ou Tocqueville, entre révolution politique et révolutions sociales (comme celle de 1848, sur laquelle tous deux écrivent). C'était alors l'occasion de retrouver la dimension quantitative impliquée par l'égalité, plutôt que de s'en tenir comme bien souvent au « principe », ce que certains candidats tentèrent en analysant Rawls, dans *Théorie de la justice* : l'abstraction du « voile d'ignorance » conduit bien théoriquement à établir des « principes » de justice, qui articulent le principe de la nécessaire égalité politique des sujets devant le droit et par le droit, avec une part d'inégalités, dans la contribution (l'impôt) et dans la redistribution (système social), auxquelles tous donnent leur adhésion à la condition qu'elles soient à l'avantage des plus démunis. Maximiser l'égalité sociale, c'est admettre, considérant les inégalités, celle dans laquelle le bien-être des plus défavorisés est au maximum. Ce que propose Rawls est donc moins un « idéal » d'équité, que l'articulation et la régulation au sein des politiques économiques, fiscales et sociales, de l'égalité stricte de la loi avec la considération quantifiée des inégalités sociales et de conditions. Le principe et sa « valeur » restent donc articulés à la mesure. Il y a bien cependant un paradoxe dans une telle idée de la justice, puisque l'égalité admet dans son « principe » l'inégalité. Sen, dans *L'économie est une science morale* (1999) défend à l'encontre une position pragmatique : on ne doit pas partir d'une « idée de la justice », mais d'injustices qui existent réellement, et résoudre le conflit possible, dans un cas d'attribution ou de distribution qui ne peut se faire sans bafouer un principe de justice, par le dialogue, dans un cadre démocratique. Le libéralisme égalitaire de Rawls aurait pu interroger les candidats sur son paradoxe, et le jury constate que les références les plus « contemporaines » sur l'égalité (Rawls, Sen) restent peu ou mal connues. Quelques copies ont néanmoins fait l'effort d'articuler la question avec les enjeux contemporains de manière précise et informée : égalité femmes/hommes, *gender studies*, etc. Certains emplois de la critique par Marx des droits de l'homme ont aussi su se démarquer de la logique abstraite des principes en pointant justement la difficulté d'établir la norme, ou même simplement la mesure, dans le domaine réel de la quantité (c'est-à-dire dans la production ou la richesse ou la redistribution).

Un cheminement inverse, mais tenant à la même dialectique non surmontée entre principe et fait, a conduit les candidats à opposer, concernant l'égalité, l'état social à l'état de nature. Mais cela fut souvent fait dans l'oubli de la fonction de cette fiction de l'état de nature : donner au droit politique les principes normatifs d'une légitimité possible, et, de façon tout à fait principale, poser l'égalité (autant que la liberté) comme un droit naturel, comme une loi naturelle entre les hommes que le politique se doit de restaurer. A ce sujet, il faut rappeler que l'état de nature ne saurait, pour Hobbes, comme on a pu le lire, être le lieu d'une inégalité dans les rapports de force mais, au contraire, que les hommes y sont naturellement égaux car ils disposent de facultés naturelles différentes qui égalisent leur condition devant la finitude et la violence à l'état de nature : ceux qui ont davantage de force, ceux qui ont davantage de ruse, ceux qui sont habiles pour conjuguer leurs qualités, sont ainsi égaux naturellement pour se conserver. Pour Rousseau, dont il est dit souvent fort peu, si égalité et inégalité ne sauraient définir l'état

de nature, car ces concepts moraux de justice supposent déjà le passage à l'état social (la comparaison, la raison, l'amour-propre et ses passions sociales - hiérarchiser, évaluer les conditions, souffrir d'injustice), il existe bien une égalité naturelle, normative pour le contrat social. Il faut redire ici combien les références à Rousseau et Hobbes ont particulièrement manqué de précision et de maîtrise, alors qu'on aurait pu s'attendre à de longs développements informés, tant elles offraient à réfléchir sur la notion d'égalité. Il est regrettable que sorties d'une analyse de l'état de nature, de nombreuses copies passent directement à la critique du formalisme juridique et de l'égalité de droit, sans fonder cette dernière, premièrement sur les inégalités que la propriété ou d'autres conséquences de la vie sociale instaurent de fait, deuxièmement sur des principes politiques comme la souveraineté, et sans analyser l'acquis, ne serait-ce qu'historiquement, mais aussi institutionnellement et conceptuellement, de l'égalité par le droit, l'égalité qu'accorde le statut de citoyen et de sujet de droit. Il ne s'agit pas seulement de l'égalité de tous devant la loi, mais de l'égalité que le statut de citoyen et de sujet de droit politique attribue effectivement, et que la participation à la souveraineté, démocratique ou non (Hobbes), ou l'éligibilité attestent. Les meilleures copies ont vu que la différence inégalité/égalité ne recoupe pas la différence état de nature/état social (dans un sens ou dans l'autre), mais que la vie sociale et politique propose une configuration différente de l'égalité/inégalité, selon qu'un contrat social sur des principes politiques légitimes la fonde ou non. L'inégalité de naissance, immuable, selon l'ordre de la vie sociale, se compense par l'égalité juridique des sujets placés sous le pouvoir du Léviathan autorisé à l'exercer en leur nom. Mais celle-ci implique l'inégalité radicale entre celui-ci, devenu personne juridique unique, et les sujets, qui lui ont délégué de manière irréversible ce pouvoir d'agir, sauf à ce que, ne servant plus l'intérêt public, ils ne le lui reconnaissent plus. Chez Rousseau, l'inégalité économique est un fait social que seule la bonté naturelle, à retrouver à rebours de l'amour-propre, peut amener à considérer avec justice (cf. *l'Emile*). Quant à l'inégalité politique, elle dépend bien évidemment du statut de citoyen qui n'est pas universel, et dont furent longtemps exclues les femmes, et des principes politiques sur lesquels se fondent les institutions, autrement dit du caractère réellement démocratique de ces dernières. Là encore, de bonnes connaissances historiques autant que philosophiques permettaient d'interroger l'égalité politique et démocratique, qui pose comme son principe l'égalité de toutes les volontés des sujets de droit et n'admet pour cela ni représentation, ni hiérarchie, dans l'exercice du pouvoir, et peut aboutir à la Terreur. Or ces questions ne peuvent trouver de réponse que sur le plan politique, et comme nous l'avons vu plus haut, la réponse du libéralisme républicain ne résout pas la question politique des inégalités sociales.

Ces remarques, qui poussent à approfondir le questionnement sur l'égalité politique à partir des références mentionnées et traitées par les candidats, ne visent pas à exclure des copies tout usage moral de la notion d'égalité, bien au contraire, mais à souligner l'usage maladroitement salvateur et insuffisamment réfléchi qui a pu en être fait. Autrement dit, se donner la peine en introduction de constater que l'égalité est une notion mathématique, politique, sociale et morale, doit justifier une problématisation de la notion qui articule et non qui juxtapose ces domaines, et une analyse qui ne les dialectise pas de façon caricaturale. Or ce défaut, souligné par le présent rapport, trouve peut-être sa source dans des connaissances insuffisamment informées et traitées avec trop de raccourcis.

Les toutes meilleures copies furent celles qui réussirent à dégager l'idée d'une valeur commune entre les deux termes de l'égalité par-delà leurs différences et qui s'appuyèrent sur cette idée pour distinguer l'égalité de l'identité, se donnant alors la possibilité de faire varier les différentes manières de la définir (égalité en droits, égalité dans la répartition ou dans l'accès aux biens, égalité par appartenance à une humanité commune, etc.). Là où cette valeur commune est quantifiable, le lien de l'égalité politique avec l'égalité mathématique pouvait être établi de manière convaincante. On pouvait, pour ce faire, s'appuyer sur les analyses entre égalité arithmétique et géométrique dans *l'Éthique à Nicomaque* d'Aristote, très utile pour le sujet et élément d'une culture philosophique dont on peut estimer qu'un professeur doit l'apporter à ses élèves, et qui a été trop souvent l'objet de formulations confuses. De l'égalité arithmétique, qui définit la compensation due à celui qui a été lésé, il a été peu dit. Et l'équité aristotélicienne a souvent été rabattue sur la justice distributive, alors qu'elles relèvent dans le livre V de *l'Éthique à Nicomaque* de deux problèmes différents (répartition des biens, pour la seconde, selon le mérite, selon une proportion géométrique ; application de la généralité de la loi à la particularité des cas et des circonstances pour la première). Peu de copies ont su aller jusqu'à penser ces différents sens de

l'égalité traités par Aristote, et cela au regard de ce qu'il dit à propos de la commensurabilité des biens dans l'échange. On retrouve, à condition de l'analyser précisément et en détail, de quoi parfaitement traiter de l'égalité en ses domaines divers chez Aristote, et bien évidemment de la rapporter aux deux notions de la valeur et de la mesure, à la « juste mesure » précisément. Ignorer cette dimension axiologique conduit à certaines issues curieuses, comme l'hypothèse selon laquelle la nature elle-même produirait de l'inégal (la même copie mentionne un peu après un « excès d'égalité » qui laisse songeur, même en dehors des mathématiques). La considérer, en revanche, amène certaines bonnes copies à commencer par une distinction capitale, et stratégique, entre des choses qui seraient égales par elles-mêmes et des choses qui seraient mises en égalité par la pensée, faisant ainsi de l'égalité une relation d'entendement. Une copie puise chez Leibniz, dans les *Nouveaux Essais*, les raisons qui poussent l'esprit à lire l'égalité *comme* une identité, ce qui permet de justifier avec pertinence le caractère réfléchissant du jugement d'égalité. Une autre trouve chez Peirce l'idée que l'égalité, si elle suppose la substituabilité ontologique, ne s'y réduit pas : l'identité devient alors un paradigme, non une catégorie. On pouvait ainsi comprendre de quelle manière l'égalité, tout en se distinguant de l'identité, reste comme « attirée » par cette notion, ce qui pouvait constituer un champ d'exploration du sujet. Devenait ainsi possible de dire clairement que certaines définitions de l'égalité à un niveau (par exemple entre citoyens chez Aristote ou chez Hobbes) supposent une inégalité à un autre niveau (entre citoyens et non-citoyens pour le premier, entre les citoyens-sujets et le Léviathan, personne juridique unique, pour l'autre) en vertu d'une simple définition légale-rationnelle, et que certaines autres définitions de l'égalité (comme droit formel ou comme valeur) prennent au contraire le risque de l'indifférenciation (comme le traite Tocqueville ou autrement Nietzsche).

En tous les cas, interroger le fondement de l'égalité, c'est-à-dire la valeur/mesure de référence susceptible de la définir et d'en assurer la légitimité, constituait une manière relativement sûre d'aborder l'ensemble des enjeux de la question et de la traiter avec des références appropriées.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

DEUXIÈME ÉPREUVE

Composition de philosophie sur programme

Rapport établi par Céline Acker et Max Hardt à partir des observations des membres de la commission

<p>Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année. Durée : 7 heures ; coefficient : 2. ». Notion au programme en 2022 : Le corps.</p>
--

Sujet

Le commerce des corps

Rapport d'épreuve

La formulation même du sujet a pu étonner, voire désarçonner. Elle donne l'occasion de revenir sur plusieurs principes de l'exercice de dissertation philosophique. La dissertation « sur notion (ou couple de notions) » obéit aux mêmes exigences que la dissertation générale, en ce sens qu'elle repose avant tout sur une attention aiguë envers la singularité du sujet, qui doit servir de support à l'énoncé d'un problème, d'une question qui résiste à l'esprit. Il faut dès lors se garder de lui substituer une grille d'interprétation trop simple, qui relève soit de la récitation de chapitre, soit de la réduction de l'intitulé à une notion générale plus commode, ou mieux connue, dont on ferait l'exposé. Il était donc nécessaire de commencer par montrer qu'il y a derrière le mot « commerce » une opacité ou une complexité dont la confrontation à d'autres idées permettra d'éclairer le sens exact.

Beaucoup de copies n'ont vu dans le mot « commerce » qu'un sens économique et marchand, réduisant dès lors la portée du sujet aux questions de possibilité et aux problèmes de légitimité de la vente des corps. Pourtant, même lorsque le commerce est pris exclusivement au sens économique, il reste essentiel d'en cerner la profondeur et l'originalité : cette relation particulière d'échange inclut en effet l'appréciation des biens, la rencontre avec l'altérité et, par là même, la confiance ou la méfiance. « Commercer » renvoie également aux discours et aux confrontations des opinions, aux rapports implicites ou explicites, aux normes juridiques, politiques, éthiques et sociales. En cela, il était périlleux de réduire le mot « commerce » au seul sens de vente sans perdre l'intérêt philosophique du sujet. On pouvait retrouver les différentes significations du mot « commerce » à partir des expressions et des usages de la langue, appartenant au champ des échanges commerciaux certes, mais aussi verbaux, sociaux et sentimentaux (« être d'un commerce agréable », « être en commerce avec », « avoir commerce avec », « le doux commerce », par exemple). L'objectif n'est pas ici d'énumérer des voies d'analyses qui seraient nécessaires ou obligatoires, mais de rappeler l'exigence d'un traitement non unilatéral de ce que l'on peut entendre par « commerce ».

Il s'agit alors de construire, à partir de cette diversité sémantique, une approche problématique, c'est-à-dire une lecture du sujet qui permette d'insister sur ce qui, dans notre idée des corps et de leur commerce, ne va pas de soi. Autrement dit, en quoi « le commerce », dans ses différentes acceptions, met-il en jeu ou à l'épreuve les corps selon des modalités distinctes ? C'est là le second aspect crucial de la méthode de l'exercice qui, bien qu'il ne soit nullement étranger à la dissertation générale, se révèle d'autant plus saillant dans le cadre de cet exercice, puisqu'il est alors légitime d'attendre des candidats qu'ils aient produit un travail d'étude approfondi des enjeux philosophiques associés à la notion de corps

et à ses diverses significations. Précisément, il ne peut être question de restituer ces connaissances sous forme brute. Les bonnes et très bonnes copies ont su interroger ce qu'elles avaient appris de la notion de corps à partir de la complexité du mot « commerce ». En effet, le sujet a des enjeux différents selon qu'on entend le corps comme un mécanisme, une force vivante, vécue, intime ou sociale. Encore s'agit-il de tenir cette diversité d'approches sur l'ensemble de la réflexion car, s'il est apparu que la plupart des dissertations témoignaient d'une certaine capacité à mobiliser les différentes définitions de la notion de corps, ces distinctions n'étaient que rarement mises au service de la construction d'un raisonnement problématique et d'un enrichissement de la compréhension du sujet. Ainsi la juxtaposition des approches du corps comme corpuscule, portion d'étendue, mécanisme, organisme, chair et corps social, dont on se demanderait à chaque occurrence s'il est possible d'en faire commerce, ne pouvait en aucun cas tenir lieu de dissertation sur le sujet. En revanche, il était tout à fait bienvenu de s'inspirer de cette richesse conceptuelle pour établir que la réflexion sur le commerce des corps est un moyen privilégié de repenser la manière dont un corps existe et interagit avec ce qui lui est extérieur, selon des modalités multiples. En somme, il s'agit de veiller à ne pas enchaîner les définitions du corps pour ensuite aligner différentes sortes de commerce, mais de s'appuyer sur le champ ouvert par l'idée de « commerce des corps » pour réévaluer et relégitimer, voire ajuster, la pertinence des multiples définitions du corps préalablement assimilées.

De plus, le terme de « commerce », comme le pluriel « des » corps, devaient faire l'objet d'une analyse minutieuse pour faire justice à la singularité du sujet. L'ambition commune aux meilleures copies était précisément de souligner l'étrangeté de l'expression, tant il est vrai que l'on ne parle généralement pas de commerce « des corps », mais que l'on se limite plutôt à une dimension spécifique de ce commerce et de ses objets. Il était également bienvenu de se demander s'il était pertinent de parler plutôt de commerce *des* corps, *entre* corps, *par* les corps, *pour* les corps, voire *malgré* les corps, et de s'interroger sur le sens exact à attribuer au pluriel (distingue-t-on différents types de corps ou des individus corporels du même type ?). Les analyses reposant sur la différence entre génitif objectif et subjectif, bien qu'elles tiennent parfois de l'automatisme, ont pu aider à éclairer cette dimension du sujet, lorsqu'elles étaient mises au service d'une problématisation dont le cœur demeure le sens exact de l'expression contenue dans l'intitulé : les corps sont-ils les objets ou les sujets du commerce ? En sont-ils la source, les médiateurs, les substrats ? On pouvait alors souligner ce qui dans les corps rend possible un commerce, mais également lui résiste, et ce que l'insertion dans un commerce peut révéler des corps, ou même transformer en eux.

C'est là toute la différence entre, d'une part, une analyse qui s'empresse de remplacer le mot « commerce » par celui de « marchandisation » ou de « réification » et, d'autre part, une approche plus attentive aux multiples dimensions du phénomène de commerce. En effet, un commerçant ne se contente pas de s'adonner à des transactions, mais il établit un lien moral et social avec ses clients, il dialogue, il crée une familiarité ou une confiance – à l'image de ce que l'on trouve dans un « café du commerce » ou dans un « geste commercial », ainsi que l'ont judicieusement remarqué quelques introductions. En outre, le commerce présente une richesse symbolique, comme l'a rappelé cette copie qui fut l'une des rares à indiquer que Hermès – ou Mercure – était à la fois dieu des commerçants, des voleurs, des voyageurs, des orateurs et messenger des dieux, ce qui permettait d'insister sur la part langagière du commerce ainsi que sur son ambivalence morale essentielle. L'acte de commercer peut être vu comme un geste intéressé et ferment du lien entre soi-même et l'autre, voire entre soi et soi, qui transcende l'expérience de l'intérêt ponctuel, mais qui prend toujours place *parmi* les corps, au sein de leurs interactions premières, spontanées, désirantes.

En posant d'emblée, et parfois même très explicitement, une équivalence grossière entre « commerce », « transaction » et « propriété », il devenait alors très commode de ranger à l'écart le sujet lui-même pour dérouler ensuite un cours sur le seul problème de la propriété du corps. Loin d'être dénuées de qualités, les copies qui s'en tenaient à cette stratégie – souvent proche de l'évitement – ne pouvaient donner à lire un traitement satisfaisant du sujet lui-même. On pourrait en dire autant des notions de marchandisation, de réification et d'aliénation qui ont hélas souvent joué le rôle d'un refuge rassurant pour les candidats. Tout commerce étant présenté comme une réification ou une aliénation, la question devenait celle de la possibilité ou de l'acceptabilité de ces opérations. D'autres copies, à l'inverse, ont su faire entendre d'autres conceptions du corps à partir du mot « commerce », par exemple le corps

comme ouverture, qui ne peut être pensé comme une forteresse close sur elle-même, ainsi le corps humain hébergeant les bactéries ou le parasite se nourrissant d'un hôte. C'est donc dans cet esprit qu'il faut rester sensible, vis-à-vis de ses propres connaissances, à la possibilité de convoquer et d'adapter des questions classiques – trop souvent évoquées sur le mode récitatif (la propriété du corps, l'aliénation, la sensibilité, le désir) –, à un sujet qui reste, quant à lui, une question originale et unique.

Il convient également de ne pas renverser l'ordre de l'analyse, en faisant prévaloir l'émotion, ou une légitime offuscation, sur l'attention au sens des termes. Un grand nombre de copies se sont comme installées d'emblée dans une posture moralisatrice sur le commerce des corps, comme si elles s'étaient senties sommées de « prendre position », de juger de la valeur de l'acte de faire commerce des corps, de le situer dans un système de normes posé d'emblée. L'intitulé pouvait évoquer en effet de façon spontanée des pratiques très hétérogènes comme la prostitution, le don et le trafic d'organes, ou encore l'esclavage – et dont certaines sont susceptibles d'interroger, voire de heurter notre sens moral, et dont la qualification comme simple « commerce » pose question. Nombreuses sont les introductions qui font part de leur surprise, ou de leur émoi, à l'idée d'une marchandisation criminelle des corps. C'est là un point de départ fécond et légitime, mais l'étonnement ou le désarroi proprement philosophiques ne peuvent être confondus avec l'émotivité, voire l'impulsivité morale, qui entraîne bien vite le discours sur la voie d'une axiologie dissimulée et dogmatique. Qu'il soit clair que rien n'interdisait d'aborder le sujet sous cet angle, qui était même prévisible et incontestablement utile à l'appréhension de ses enjeux. Le rapport au corps, et *a fortiori* au corps humain, n'est jamais moralement neutre, et c'est en soi un axe essentiel de réflexion sur le sujet. Il ne s'agit donc pas de refuser aux copies le droit de mener une réflexion sur les valeurs. La question des valeurs, à la lumière de la polysémie de ce concept lui-même (valeur morale, valeur d'échange, valeur d'usage, valeur marchande) avait toute sa place dans une copie consacrée au « commerce des corps ». Il s'agit, simplement, d'admettre qu'au sein d'une réflexion philosophique un jugement de valeur ne s'impose pas de lui-même sans un examen préalable de ses conditions de formulation et du sens des concepts qu'il mobilise. À cet égard, on ne saurait considérer comme satisfaisants des traitements qui s'en tiendraient à affirmer d'emblée que l'exploitation des corps ou leur trafic est une réification intolérable, pour ensuite faire mine de « défendre » cette réification au titre d'une « antithèse » inconsistante et indéfendable, avant de revenir en somme au premier constat de l'irréductibilité du corps à la simple chose, en tant que « chair ». La dissertation, même lorsqu'on la réduit (de façon bien simpliste) à une structure tripartite entre « thèse », « antithèse » et « synthèse », ne peut être une parodie de raisonnement où l'on s'instituerait en juge et où l'on prétendrait défendre des idées préfabriquées (très discutables aussi, et jamais discutées) au prétexte de conduire une discussion. Il s'agit au contraire de prendre appui sur des tensions conceptuelles ou des contradictions, apparentes et réelles, afin de faire surgir – grâce aux textes philosophiques et à même les exemples – la complexité comme la fécondité du sujet, ce qu'il donne à penser et ce que l'on peut espérer en apprendre.

Soulignons également que si le jury n'attend nullement aucune référence particulière, il tient à rappeler qu'une référence, pour ne pas être assimilée à un simple argument d'autorité et donc pour rester authentiquement philosophique, se doit être suffisamment déployée, explicitée et argumentée. C'est justement ce cadre de réception qui détermine le défi spécifique auquel sont confrontés les candidats : observer le sujet d'un œil neuf, pour ainsi dire naïf, qui permette d'en expliquer clairement les enjeux spécifiques et mobiliser dans ce même geste un savoir technique à la fois complexe et étendu. C'est là, en somme, l'un des aspects fondamentaux du travail de professeur, à savoir se déprenre de l'évidence et de la familiarité de ses connaissances les plus techniques, et les envisager comme « de l'extérieur », avec la tournure d'esprit qui permette aux élèves de rejoindre leur enseignant dans son fil de questionnement. La tâche est évidemment d'autant plus ardue qu'après plusieurs mois de travail sur la notion, à force de répétitions de l'exercice, on en vient à oublier parfois la technicité ou le caractère contre-intuitif des thèses que l'on s'est appropriées. Le jury s'est donc vu régulièrement confronté à des affirmations assénées comme des évidences manifestes, voire simplement évoquées comme par un clin d'œil entre philosophes. On a ainsi trouvé dans un grand nombre de copies un usage très mécanique de l'impératif catégorique selon Kant, censé par lui-même condamner toute forme de commerce au sens de transaction marchande des corps, sans le soin et l'attention d'expliquer en quoi et comment il fait barrage à la représentation selon laquelle le corps humain peut être traité comme un simple moyen. Kant ne cesse pourtant lui-même

de rappeler la fragilité du seul impératif catégorique s'il ne débouche pas sur des considérations juridiques ; en aucune façon, il n'est donné comme une « solution », qui suffirait à faire que chaque humain considère l'autre humain toujours *aussi* comme une fin en soi. De la même façon, le concept de « dignité » a trop souvent été convoqué sans même qu'il ne soit défini, ou que ne soit expliqué véritablement pourquoi la dignité oblige au respect de chaque corps en commerce ou en rapport avec d'autre corps. La dissertation, finalement, est toujours une exigence de redéfinition et de conceptualisation des termes, ce qui proscrit que l'on considère comme allant de soi des idées ou des thèses qui doivent faire justement l'objet d'une formulation progressive et argumentée. Par exemple, quel que soit l'auteur sollicité, une analyse phénoménologique ne se proclame pas comme une description péremptoire, elle s'élabore et procède d'une certaine maturation, et il convient aux copies qui s'en emparent de rendre sensibles la rigueur et la justesse de leur construction. On doit comprendre, bien au-delà d'une simple récapitulation des thèses de Merleau-Ponty ou de Levinas, pourquoi il est possible, voire nécessaire, d'appréhender le corps, pour le premier, sur fond de la différence entre espace objectif et spatialité primordiale du corps propre et, pour le second, sur ce que le phénomène de la caresse nous apprend de l'ambiguïté de notre relation au corps autre. Ces thèses centrales ne peuvent devenir réellement éclairantes qu'à condition que les motifs de leur émergence soient retrouvés à la faveur de la copie.

Ce souci de se rapporter à la réalité de manière précise et nuancée conduit la pensée à se confronter à sa complexité. De là ressort la nécessité de nourrir son propos d'exemples bien maîtrisés. L'exemple n'illustre en aucun cas un propos préalable, il est la matière même dans laquelle se précise et s'enrichit une pensée. Et ce travail demeure libre, ouvert à la diversité des interprétations, tant qu'il demeure un outil pour affiner notre connaissance du concept grâce à la richesse de l'expérience, comme l'ont proposé un certain nombre de copies. Ainsi, l'esclavage a été traité soit comme un moyen de hiérarchiser les corps et d'instituer une ontologie arbitraire à partir des travaux de Grégoire Chamayou dans *Les Corps vils*, soit comme le révélateur d'une contradiction juridique et ontologique profonde, celle de l'impossibilité de soumettre radicalement les corps, à partir du *Contrat social* de Rousseau et du concept de « nécropolitique » chez Achille Mbembé. Mais la question du commerce des corps pouvait aussi être lue à travers le cas du handicap et des enjeux pratiques et politiques qu'il soulève en matière d'interactions corporelles, à la suite des recherches de Bertrand Quentin et d'Anne-Lyse Chabert. L'exemple de la prostitution, loin des lieux communs et des jugements hâtifs, pouvait faire l'objet d'une réflexion approfondie par le biais des travaux de Georges Bataille sur la difficulté de lier érotisme et relation contractuelle, ou par une analyse de la notion de consentement à la soumission, à partir de Simone de Beauvoir, Judith Butler ou encore, plus récemment, Manon Garcia. On a aussi pu assister à d'éclairantes remarques sur la grossesse, à partir d'une discussion du propos de Malebranche dans la *Recherche de la vérité* II, VII, 1, mais aussi sur le port de prothèse, le membre fantôme, le masochisme, ou encore le contact du travailleur avec ses outils et ses machines. Le champ est immense et aucun exemple n'est *a priori* prescrit ou déconseillé, tant qu'il est déployé précisément et explicitement mis au service du raisonnement.

Pour finir, nous voudrions saluer deux excellentes copies qui ont su se saisir du sujet pour produire une réflexion solidement construite, informée et personnelle.

La première, notée 20, a su assumer les différents sens possibles du commerce des corps en les confrontant. Dans un premier moment, elle s'appuie sur *La Lettre à Hérodote* d'Épicure où le commerce des corps se comprend par la façon qu'ont les atomes et les corps de composer entre eux, et de constituer par là même des mondes physiques. Un tel sens scientifique du commerce des corps s'éclaire aisément par la troisième analogie de l'expérience de *La Critique de la raison pure* de Kant : « *Principe de la simultanéité suivant la loi de l'action réciproque ou de la communauté. Toutes les substances, en tant qu'elles peuvent être perçues dans l'espace comme simultanées, entretiennent une relation d'action réciproque universelle.* » La notion de commerce est alors heuristique en ce qu'elle permet de déterminer chaque corps par sa relation de causalité et d'effet à un autre corps dans un système matériel donné. Le commerce en cela n'est pas une simple relation causale entre deux corps isolés, mais l'expression des rapports réglés, réciproques et universels entre les phénomènes ; tel le mouvement de la lune déterminé par la masse de la terre tandis que cette dernière détermine le mouvement des marées. Le commerce ici

met au jour l'interaction systématique entre les corps dans l'espace et dans le temps, ce qui vaut également pour les relations biologiques. Ainsi, pour Darwin, l'évolution des corps vivants a toujours à voir avec le milieu, le commerce désignant la dépendance et les modifications de chaque organisme par son écosystème. Toutefois n'y a-t-il pas un risque de comprendre la relation entre les corps sentants et conscients sur le modèle d'un tel commerce déterminé des corps matériels entre eux ?

L'enjeu dans un deuxième moment est donc de briser toute tentative de réduire la relation entre les corps des humains à des relations mécaniques et aveugles entre des corps matériels. Or si les corps sont dotés d'une intériorité, l'interaction n'est pas subie, mais elle est sentie et réfléchi et, dès lors, agit. Le corps se fait chair à la suite de Merleau-Ponty et de Michel Henry, où « je suis bien le seul, en tant que chair à sentir qu'il y a une pierre, là où la pierre ne peut sentir qu'il y a une main. » Le commerce signifie en ce cas les rapports intimes et vécus entre des corps *pour qui* il y a interaction. C'est précisément cette spécificité d'une relation sensible, intime et vécue du dedans, ouverte à l'altérité, qui est reconnue comme commerce.

Dans un dernier moment, est affrontée la difficulté de savoir comment aborder certaines dimensions de nos sociétés dès lors qu'elles transforment en objets de commerce entre nous, et souvent de façon asymétrique, les corps qui sont les nôtres. Les relations entre les corps au travail, reposant sur un contrat avec un employeur, en constituent le terrain d'analyse. Le contrat, mais aussi finalement le consentement, est censé légitimer en l'encadrant le passage du corps-sujet au corps-objet. Néanmoins la solution juridique ne doit pas masquer ce qui doit continuer à faire problème, à savoir que rien n'autorise la réduction d'un corps-sujet à un corps-objet, pas même le contrat ou le consentement. Comme le souligne Marx, les rapports de droit sont toujours pris dans des rapports économiques qui déterminent les choix individuels, ce qui permet de souligner, avec Alain Supiot, que le droit peut avoir une fonction de légitimation formelle, au lieu d'offrir une réelle protection des corps entrant en commerce les uns avec les autres. S'ouvre alors, en conclusion, le champ politique.

La seconde copie, notée 18, s'appuie en introduction sur *La Colonie pénitentiaire* de Kafka et sur *La Leçon d'anatomie du docteur Tulp* de Rembrandt pour penser le statut du corps comme objet d'échange. Les génitifs objectif et subjectif sont alors employés à bon escient, pour faire surgir les tensions associées à chacune de ces approches, et interroger la possibilité de rendre compte des interactions des corps, vivants et humains, sans inclure dans ce processus des principes distincts de ceux de la corporéité seule. Peut-on rendre raison du commerce des corps, si l'on s'en tient aux corps seuls ? Dans un premier moment, la réflexion s'amorce à partir de la notion de passivité du corps entendu comme objet de commerce, passivité que l'on constate autant d'un point de vue physique (Descartes, *Principes de la philosophie*) que politique et moral (avec le cas de l'esclavage ou de l'exhibition des corps, thème explicité au moyen du cinéma de David Lynch et de David Cronenberg). Cette passivité fondamentale entre alors en tension avec le principe du droit associé au corps, développé par Hegel dans les *Principes de la philosophie du droit*, où la notion de prix produit une indifférenciation qui ne sied qu'aux choses (*Sachen*), mais nullement aux corps humains dont la souffrance est toujours en même temps celle d'une âme. Loin d'entrer dans un discours normatif péremptoire, les sources du problème associé à un traitement commercial des corps sont dégagées en tant que ce problème participe de l'essence des corps. La question devient alors celle de la possibilité d'un commerce émanant des corps eux-mêmes, puisque le commerce qui s'applique aux corps de l'extérieur, sur le mode de la passivité, ne correspond pas à une juste appréhension des corps dans leur diversité et leur spécificité.

Dans un deuxième moment, les analyses de Jacob von Uexküll servent d'appui pour traiter du mouvement spontané des corps vers une forme de commerce qui est comme le substrat de tout environnement biologique. L'analyse de l'arc réflexe et une discussion de la physiologie mécaniste permettent de comprendre pourquoi il n'y a pas simple réceptivité à des stimuli extérieurs, mais bien un échange réciproque, donc un commerce au sens fort, dans la constitution de ce qu'il nomme l'*Umwelt* (« monde propre »), distingué de l'*Umgebung* (environnement géographique neutre), ce dont rendent compte les exemples du bernard-l'ermite et de l'anémone de mer.

Dans un dernier moment, le lien entre richesse des échanges et complexité des corps est pensé à la lumière des propositions 13 et 14 de la deuxième partie de *l'Éthique* de Spinoza, à travers le commerce qui se joue entre corps humains, forme la plus complexe de corporéité. La question sera de savoir si ces

échanges interhumains peuvent être compris selon la même modalité que les échanges entre corps vivants, ou s'il faut à cette occasion raffiner, ou ajuster, le sens du nom « commerce » que l'on souhaite leur prêter. Sa dimension normative et contraignante est soulignée *via* une référence à la troisième partie de *Surveiller et punir* de Michel Foucault, consacrée à la discipline. La spontanéité du commerce disparaît ici au profit d'une médiation omniprésente, un commerce encadré qui « modèle » durablement les corps, selon des dispositifs situés historiquement et culturellement. À ce commerce disciplinaire étouffant s'oppose l'approche artistique de la danse comme « commerce des corps qui relève de la pure gratuité » à partir des remarques de Merce Cunningham dans *Le Danseur et la danse*. La relation au service du tout l'emporte ici sur la recherche de réciprocité ou d'intérêt commun. En ce sens, le commerce des corps peut lui-même servir de support à une émancipation artistique de l'esprit, où le vrai commerce se produit également au contact du public, par le rire et les larmes.

Le jury s'est souvent réjoui devant des analyses rigoureuses, subtiles, et parfois inattendues, que plusieurs copies ont donné à découvrir. Nous espérons que ce rapport apportera aux futurs candidats des éléments utiles pour la préparation de la session 2024.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

TROISIÈME ÉPREUVE

Épreuve d'histoire de la philosophie

Rapport établi par Stéphane Marchand et Barbara de Negroni
à partir des observations des membres de la commission

Intitulé de l'épreuve : « Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne ou contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs appartenant chacun à une période différente. Durée : 6 heures ; coefficient : 2. » - Auteurs au programme en 2023 : Cicéron et Kant.

Sujet

(152) Mais en ce qui concerne la manière dont les devoirs dérivent des différents domaines de l'honnêteté, il semble que ce qui a été exposé suffise. D'autre part, il peut souvent arriver que les actes honnêtes eux-mêmes soient confrontés et comparés entre eux, pour déterminer, de deux actes honnêtes, celui qui l'est davantage – un point dont Panétius a omis de traiter. De fait, puisque l'honnêteté découle toute entière de quatre domaines – le premier est la connaissance ; le second, la communauté ; le troisième, la grandeur d'âme ; et le quatrième, la modération –, la comparaison entre ceux-ci s'avère souvent nécessaire dans le choix du devoir.

(153) Ainsi donc, je suis d'avis que les devoirs tirés de la communauté sont plus appropriés à la nature que ceux qui dérivent de la connaissance ; et ce point peut être établi par l'argument suivant : supposons un sage qui recevrait en partage une vie où, disposant en abondance de ressources de toutes sortes, il examinerait et contemplerait, à part soi et dans un loisir souverain, tout objet digne de connaissance ; si, malgré cela, sa solitude était telle qu'il ne puisse voir personne, il quitterait la vie. Et la première de toutes les vertus, cette sagesse que les Grecs appellent *sophia* – par la prudence, que les Grecs désignent du nom de *phronesis*, nous entendons, en effet, une autre science, celle des choses qu'il faut rechercher et de celles qu'il faut éviter –, cette sagesse, donc, dont j'ai dit qu'elle occupait la première place, est la science des choses divines et humaines, qui inclut la communauté et la société des dieux et des hommes entre eux. Si c'est bien là la vertu suprême, comme ce l'est assurément, le devoir suprême doit nécessairement être celui qui dérive de la communauté. Et de fait, la connaissance et la contemplation de la nature seraient, en un sens, mutilées et inachevées, si elles ne débouchaient sur aucun agir effectif. Or cette action se reconnaît surtout dans la sauvegarde des intérêts des hommes et porte, par conséquent, sur la société du genre humain : il faut donc lui donner la priorité sur la connaissance.

(154) Tous les hommes d'élite sont de cet avis et le montrent dans les faits. En effet, quel individu, si on lui apprenait soudain, pendant qu'il examine et contemple des objets souverainement dignes de connaissance, que sa patrie est en péril, qu'elle se trouve dans une situation critique, mais qu'il peut la secourir et lui venir en aide, quel homme, dis-je, est avide de scruter et de connaître la nature au point de ne pas abandonner et de ne pas rejeter toutes ces occupations, même s'il pensait pouvoir dénombrer les étoiles ou mesurer les dimensions de l'univers ? Et il agirait de même si un parent ou un ami était mis en accusation ou courait un danger. (155) On comprend par-là que, sur la poursuite des connaissances et sur les devoirs qui en dépendent, il faut donner la préséance aux devoirs de la justice, qui ont en vue l'intérêt (1) des hommes – et rien ne doit avoir plus de prix aux yeux d'un homme.

Cicéron, *Des devoirs*

(1) Cicéron utilise dans le texte original latin le terme « *utilitas* » que certains traducteurs choisissent de rendre par « utilité ».

Rapport d'épreuve

L'ensemble des copies portant sur le texte de Cicéron a été extrêmement hétéroclite : les notes sont allées de 1 à 20, de 1 pour ce qui relève de la « non copie » (seulement quelques lignes) à 20 pour désigner non pas les copies parfaites, ce qui n'aurait pas le moindre sens, mais des copies particulièrement subtiles et donnant un éclairage extrêmement pertinent du texte.

Les copies les plus faibles sont celles de candidats, qui non seulement avaient fait une impasse sur Cicéron et n'avaient donc aucune idée ni de sa vie ni de son œuvre, mais qui de plus ne maîtrisaient pas du tout la technique de l'explication : des candidats ont ainsi recopié des phrases entières, puis ont juxtaposé une très vague paraphrase en utilisant souvent comme seul signe de ponctuation les deux points. Certains ont pu également, ce qui ne vaut pas mieux, prétendre intégrer une citation dans une phrase, sans le moindre souci de la syntaxe, et donc en aboutissant à une phrase incorrecte, voire totalement incompréhensible. Rappelons donc ici qu'une citation doit être intégrée à un commentaire. S'ajoutait à ces défauts techniques une ignorance du sens des concepts les plus importants du texte : il était impossible de comprendre le texte si le terme « honnêteté » était défini selon son sens contemporain — être honnête signifiant simplement dire la vérité et ne pas voler. Enfin, nous avons relevé de lourdes erreurs historiques et biographiques ; rappelons qu'il vaut mieux ne pas mentionner une date précise, si l'on n'est pas sûr de son exactitude : il était absurde d'écrire que dans ce texte précis Cicéron polémique contre César, alors que le *De officiis* est écrit après son assassinat, absurde aussi de dire que le texte date de – 41, alors que Cicéron était alors mort depuis deux ans.

Il était difficile aussi de lire le texte à la lumière de problématiques modernes, sans voir à quel point on en était loin : l'*officium* latin n'a rien à avoir avec le devoir chez Kant, le caractère inconditionnel du devoir kantien, son indifférence à la question du bonheur et de l'intérêt ne permettaient pas de comprendre le texte. Le concept kantien d'« insociable sociabilité » n'éclairait pas davantage le texte : la loi de nature dont parle Cicéron dans *De la République* (livre III, 22) n'est pas éclairée par l'opposition entre état de nature et état civil. La loi de nature de Cicéron est une loi universelle, valable pour toutes les nations, elle présuppose que l'homme est un animal politique ; l'opposition entre état de nature et état civil permet au contraire de faire l'hypothèse d'une vie prépolitique de l'homme qui n'était nullement en jeu ici. Cela ne signifie pas que tout rapprochement soit contre-productif, mais il ne peut être effectué qu'en étant capable de travailler par différences pour faire ressortir l'originalité d'une thèse.

D'autres candidats, qui avaient une faible connaissance de Cicéron, ont malgré tout réussi à relever des éléments de problématique, en ayant des connaissances en philosophie grecque et latine, et en particulier en étant capables de définir des concepts comme *honestas*, ou *prudencia*. Ces copies-là ont souvent convoqué beaucoup d'autres références philosophiques, et en ont fait un usage plus ou moins pertinent. Elles se sont souvent contentées de juxtaposer des références (Platon, Aristote, Épicure, les Stoïciens), en les lisant de façon un peu schématique. Nous avons très souvent vu des lectures caricaturales de Platon prétendant que, selon lui, le philosophe doit s'adonner uniquement à la contemplation des Idées : comment comprendre alors que le prisonnier doit finalement retourner dans la caverne ? comment comprendre que Socrate refuse de s'enfuir de sa prison et considère qu'il doit, dans sa vie comme dans sa mort, jouer le rôle de taon d'Athènes ? De même, l'utilisation des Stoïciens – cruciale dans ce texte – aurait eu souvent besoin d'être affinée : Cicéron ne défend pas dans ce texte une position purement académique en s'opposant aux Stoïciens. Il était crucial ici de prendre en compte la particularité du *De Officiis* dans l'œuvre de Cicéron où le stoïcisme a une part centrale, et de montrer les différences entre l'ancien et le moyen stoïcisme.

D'une manière plus générale, les correcteurs ont été surpris par le grand nombre de copies inattentives à la lettre même du texte qui présentait très clairement une tension entre l'ordre des « domaines » de l'honnêteté (où prime la connaissance, l.5) – pour cette raison la sagesse ou « science des choses divines et humaines » (l.16-17) est la « vertu suprême » – et l'ordre des devoirs où prime « celui qui dérive de la communauté » (l.19). Les candidats devaient avant tout s'attacher à comprendre comment Cicéron pose, affronte et résout cette tension qui commande tout le texte. Le texte à commenter ne pouvait être réduit à une position « utilitariste » ou « pragmatique » sans prendre en considération l'insistance de Cicéron à articuler l'ordre de la connaissance et celui politique. Les

correcteurs ont pu valoriser les copies qui insistent sur le statut particulier ménagé par Cicéron à la connaissance théorique vis-à-vis du politique en rapprochant notamment ce texte du début du *De republica* (IV, 7 et suivantes) ou des pages précédentes du *De Officiis* (I, 18 et 69-73). Si l'action a la priorité sur la connaissance (I. 23), c'est bien au nom de la sagesse définie comme « science des choses divines et humaines » et parce que, sans l'action, la connaissance théorique est inachevée (I.20). Ce n'est donc pas au nom de l'utilité que les devoirs de la communauté passent avant ceux de la connaissance, mais au nom de la connaissance elle-même. En l'espèce, il était donc essentiel que les candidats fassent la distinction entre la thèse soutenue (« les devoirs de la communauté priment sur ceux de la connaissance ») et les raisons qui amènent à soutenir cette thèse. Un candidat qui réduisait le texte à la seule conclusion « utilitariste » sans comprendre la spécificité du raisonnement cicéronien, quand bien même il était capable de situer cette thèse dans la pensée de Cicéron, pouvait difficilement prétendre à une note supérieure à la moyenne. De la même façon, il était nécessaire de rendre raison précisément de la comparaison avec la *phronesis* aristotélicienne. Il était essentiel ici de se demander pour quelle raison philosophique (plus qu'historique) il importait que Cicéron fit la distinction entre *sophia* et *phronesis* : Cicéron craignait visiblement qu'on interprêtât sa thèse comme l'affirmation d'un primat de la science pratique sur la sagesse théorique. Dans ce texte, la *sophia* a déjà par elle-même des conséquences pratiques et implique un passage à l'action, tandis que la *phronesis* désigne une science secondaire uniquement dévolue à la connaissance du champ pratique. On ne peut donc que regretter qu'un grand nombre de candidats n'aient su rendre compte du sens et de la subtilité du geste cicéronien, et l'aient considérablement simplifié en réduisant la thèse du texte à l'affirmation d'un primat du champ pratique.

Les candidats ont été souvent désorientés par la question de l'affiliation philosophique de Cicéron et ont trop souvent cherché à imposer une lecture à partir de signes trop ténus pour être significatifs. Ainsi le fait que Cicéron dise « je suis d'avis » ne peut constituer ni un signe objectif de renoncement à la suspension du jugement et à la philosophie académicienne, ni à l'inverse une stratégie d'amoindrissement de la charge dogmatique de son discours. En revanche, la mention de Panétius de Rhodes et d'un grand nombre de motifs stoïciens appelaient une explication et un développement. Si l'on s'en tient à l'essentiel, trois motifs stoïciens étaient centraux : la question de l'unité de la vertu, l'argument de l'appropriation à la nature et la définition de la sagesse comme « science des choses divines et humaines ». La première n'est pas d'abord spécifiquement stoïcienne, et certaines copies ont rappelé avec raison l'origine platonicienne, sinon socratique, de la question de l'unité des vertus (*Protagoras* 329b-330b), et le paradoxe qu'il y a à constituer des parties ou des domaines au sein de l'honnêteté ou beauté morale qui définit le souverain bien en un contexte stoïcien. Mais les devoirs relèvent des préférables (*kathèkonta*) et non des actions droites (*katorthômata*). Et c'est dans ce cadre que la question de la comparaison des devoirs fait sens. A ce titre un nombre important de copies ont fait très justement référence au début du livre I du *De officiis* et à la déduction des devoirs opérée par Cicéron à partir des tendances naturelles (désir de vérité, sociabilité, attrait de la prééminence et sentiment de l'ordre et de la convenance, I, 14) et des vertus qui s'ensuivent (sagesse, justice, modération et tempérance, I, 15). En ce qui concerne l'appropriation à la nature (qui ne pouvait pas être reconduite sans explication à la conformité à la nature), il importait de rappeler l'origine stoïcienne du concept d'*oikeiôsis*, mais surtout de montrer en quoi exactement les devoirs de la communauté sont plus appropriés à la nature, c'est-à-dire en quoi ils réalisent davantage non seulement la nature humaine (en faisant par exemple référence à la nature politique de l'homme) mais aussi la nature au sens cosmique en rappelant l'approche stoïcienne, ici reprise par Cicéron, considérant que la raison est partout et en toutes choses. A cet égard la Cité, et les liens entre les hommes qu'elle favorise, participent de la réalisation d'une nature parfaitement rationnelle. Cet aspect permettait aussi d'éclairer la définition de la sagesse comme « science des choses divines et humaines ». La sagesse véritable n'est ni une simple sagesse pratique, ni la connaissance purement théorique du système du monde, mais la connaissance de la totalité du monde et de ce qu'il y a de commun entre toutes les choses, dans toute la nature, y compris entre les hommes et les dieux : à savoir, la raison. La spécificité du texte de Cicéron était ici de montrer que c'est cette sagesse bien comprise qui mène à mettre les devoirs de la communauté, les devoirs fondés sur la justice, en première ligne. On peut ou on a pu, par goût de l'abstraction, séparer l'opération de connaissance et sacrifier la pratique sur l'autel de la contemplation ; il y a de fait un danger à constituer la connaissance théorique

comme étant la fin dernière de l'homme. En revanche l'action qui se manifeste en faveur de « la sauvegarde des intérêts des hommes » (I.21) implique — et même réalise — le processus d'une connaissance achevée. Pour cette raison, s'il fallait choisir et s'il y avait conflit entre les devoirs, il faudrait trancher en faveur des devoirs de la communauté. Le texte donne ainsi un rôle fondamental à la communauté. Le terme désigne clairement une communauté sociale et politique. On peut certes penser à Aristote dans les *Politiques* I, 2, mais la communauté serait alors uniquement une communauté politique humaine, nous renvoyant au cadre de la cité — les bêtes peuvent avoir une vie sociale mais n'ont pas de vie politique — alors que la communauté dont parle Cicéron nous renvoie à une société des dieux et des hommes. Cette inclusion des dieux au sein de la communauté politique renvoie tout autant à la physique stoïcienne (où tout est plein de la loi de Zeus) qu'au monde romain où les institutions sont marquées par la religion, le texte s'inscrivant dans le cadre des valeurs romaines du *mos majorum*.

Ce texte de Cicéron, enfin, utilisait des arguments de formes différentes qui ont parfois été malmenés. Il est important que les futurs candidats aient une connaissance minimale des différentes formes d'argumentation présentes dans les textes de philosophie afin d'en présenter l'explication. L'argument qui sous-tendait la démonstration selon laquelle « les devoirs de la communauté sont plus appropriés à la nature que ceux qui dérivent de la connaissance » (I.7-13) pouvait difficilement être considéré comme une « preuve par l'exemple » ou un « argument empirique » dans la mesure où il repose sur une pure expérience de pensée. Pour rendre raison de cet argument, il convenait donc d'explicitier la conception du sage et de la vie bonne qui le sous-tend et qui selon Cicéron exclut la possibilité même de la solitude : il n'y a pour Cicéron de sagesse que dans une communauté humaine. Il ne s'agit pas d'un constat empirique, mais d'un argument qui déduit l'impossibilité à partir d'une conception de la sagesse dont le fondement pouvait être éclairé en renvoyant au *De Finibus*, notamment au livre V. Par ailleurs, certaines copies insistèrent à raison sur le caractère *a fortiori* de l'argument : si cela est vrai du sage lui-même, cela l'est d'autant plus pour l'ensemble des hommes qui ne sont pas parvenus à la sagesse mais qui y tendent.

De même l'argument final demandait une analyse serrée et on ne pouvait se contenter à cet égard de le présenter comme un moment « seulement rhétorique » ou encore un « argument d'autorité » sans préciser ce qu'on entendait par là. La plupart des candidats qui utilisèrent cette expression faisaient référence à un argument fondé uniquement sur une autorité extérieure, donc finalement à un refus d'argumenter. C'était oublier, d'une part, que cet argument vient à l'appui d'une démonstration ; et d'autre part que dans ce texte de Cicéron, il n'est fait aucune référence à une figure d'autorité précise. Ce sont les « hommes d'élite » qui sont convoqués tous ensemble pour montrer que l'action qui sauvegarde les intérêts des hommes prime sur la connaissance. Il s'agit donc d'affirmer qu'aucun des grands hommes révévés par Cicéron ne privilégie la connaissance théorique sur l'action lorsque celle-ci est nécessaire. L'argument a alors un double aspect : il est cette fois bel et bien empirique lorsqu'il s'agit d'affirmer que ces « hommes d'élite » le montrent dans les faits (et on pouvait à raison ici convoquer les références historiques utilisées dans d'autres œuvres par Cicéron comme Caton d'Utique, Scipion l'Africain, Marcus Atilius Regulus, Fabricius...), mais il comporte aussi un appel à une forme d'intuition morale en réduisant l'hypothèse contraire à l'absurde : qui ne considérerait comme ridicule le savant qui préférerait compter les étoiles plutôt que de sauver sa patrie ?

Les valeurs que défend ici Cicéron ne renvoient pas seulement à ces hommes d'élite, mais elles peuvent être justifiées par sa propre vie. Ce passage du *De officiis* peut être lu, à certains égards, comme le *Criton* de Cicéron. On pouvait ici faire bien des rapprochements avec Socrate. Le *De officiis* est la dernière œuvre de Cicéron ; Cicéron a commencé à écrire de la philosophie quand il n'y avait plus d'action politique possible. Bien souvent ses livres ont pris la forme de dialogues, comme s'il était encore possible d'avoir une parole commune, comme s'il subsistait au moins une république des lettres. Le *De officiis* n'est pas un dialogue et est seulement dédié au fils de Cicéron, à qui il était sans doute compliqué de donner un rôle philosophique. Écrit en même temps que les *Philippiques*, son but est de montrer qu'il faut donner la préséance aux devoirs de justice. Les dernières années de sa vie, Cicéron ne s'enfuit pas pour aller faire de la philosophie ailleurs : comme Socrate n'a pas quitté Athènes pour aller en Béotie, Cicéron ne s'est pas réfugié en Grèce. Réfléchir sur les devoirs, c'est réfléchir sur ce que les Stoïciens appellent *kathèkonta*, à savoir le convenable ; cette notion est traduite par Cicéron grâce au terme *officium*, qui désigne le fait

d'accomplir un travail qui apporte une aide à quelqu'un. Ce convenable doit être recherché dans tous nos actes.

Nous voudrions enfin donner l'exemple d'une excellente copie qui a eu 20, pour montrer ce qu'un candidat pouvait réussir à faire avec ce texte. Voici un résumé détaillé de cette copie :

L'explication s'ouvre en contextualisant le texte : Cicéron a écrit le *De officiis* au crépuscule de sa vie, alors que la situation à Rome s'est encore assombrie depuis la mort de César, le pouvoir tyrannique exercé par Marc Antoine menaçant la république. Réaffirmant la valeur suprême de l'engagement politique, il s'inspire du stoïcien Panétius qui traite des devoirs exigés par la beauté morale (*honestum*, l'honnêteté), et des devoirs de l'utile afin de montrer la compatibilité entre moralité et utilité. Dans le livre I, Cicéron travaille sur les parties de l'*honestum*, et les devoirs qui y sont associés, en posant le problème, non traité par Panétius, d'un conflit possible entre les devoirs. On arrive ici à une tension majeure : si la connaissance est bien un devoir, comment faire pour que la définition de la connaissance comme vertu implique son application à la question du bien commun ? La sagesse apparaît comme une science qui est à la fois paradigmatique et nécessairement pratique. Comment la penser comme la condition *sine qua non* de l'accomplissement du devoir suprême ?

L'explication est découpée en fonction des trois grands temps qui ont été dégagés dans le texte.

Dans un premier temps, Cicéron rappelle la définition qu'il avait donnée de l'*honestum* dans le *De finibus*, en réponse aux affirmations de l'épicurien Torquatus : est honnête une action qui n'a d'autre fin qu'elle-même. L'objet propre du *De officiis* est d'énoncer des devoirs de second rang qui peuvent être accomplis par les non sages à partir d'une définition générique de la vertu. Tous les devoirs dérivant de ce même concept, on pourrait espérer qu'ils soient uniquement complémentaires ; or ce n'est pas le cas : il va bien falloir décider quel devoir est préférable, et donc établir une hiérarchie, en comblant une omission de Panétius. En analysant les définitions contrastées de ces devoirs, Cicéron montre comment il peut y avoir des conflits entre eux. Et cela conduit à interroger la position même de Cicéron, qui est à l'écart des affaires de l'État : la culture de la connaissance peut-elle se substituer à l'engagement envers la communauté ?

Le second temps du texte — qui constitue le cœur de l'extrait — interroge la définition stoïcienne du sage, incarnée par le rigorisme de Caton dans le *De finibus*, à qui Cicéron reproche de faire du sage le seul savant, le seul citoyen, etc. : l'orgueil d'un tel sage le place au-dessus des autres hommes avec qui il n'a pas besoin d'avoir le moindre commerce. Cicéron en reprenant la théorie stoïcienne de l'*oikeôsis*, c'est-à-dire de l'appropriation, montre que la nature de l'homme est incompatible avec une supériorité de la connaissance sur la communauté. Et, en construisant une expérience de pensée, il montre qu'un sage jouissant d'un *otium* parfait aurait une vie insoutenable. Comme Aristote, Cicéron voit en l'homme un animal politique.

Cicéron va alors définir la vertu suprême, qui apparaît d'abord comme une science, mais une science qui ne peut être réduite à une pure connaissance théorique : la véritable sagesse doit toujours en même temps être action. Elle ne saurait pour autant être identifiée à la *phronêsis*, la prudence, la connaissance pratique de ce qui est adéquat, selon un vocabulaire d'inspiration aristotélicienne. Si la prudence permet d'accomplir les devoirs de second ordre — *kathêkon* —, la *sophia* se situe à un autre niveau : c'est une science paradigmatique de l'usage de la raison qui infuse toute pensée et toute action. C'est une science des choses divines et humaines, qui régit l'univers et assure l'unité de la communauté des hommes et des dieux. Et l'on peut ici mettre en relation les textes du *De officiis* et les textes *De la République* sur la loi naturelle. Reste à comprendre en quoi cette science est irréductible à une connaissance fondamentale dont le sage pourrait jouir de façon solitaire.

La fin du paragraphe va fonder l'essence de cette science en la distinguant à la fois d'une pure connaissance pratique et d'une connaissance purement théorique. La communauté des hommes et des dieux n'est pas en effet seulement l'objet de cette science, mais elle en est également le fondement et le domaine d'application. Et Cicéron formule une sorte de proposition contraposée en montrant que, si le savoir n'était pas essentiellement politique, il ne serait pas entièrement savoir. La contemplation de l'ordre naturel ne peut valoir pour elle-même. Le fondement véritable de la connaissance de la nature n'est rien d'autre qu'un agir effectif.

Le dernier temps du texte donne l'ultime étape du raisonnement en précisant le contenu de l'action que la *sophia* implique : la science pour être vertu doit être action. Pour cela Cicéron corrobore son raisonnement par les faits : les hommes d'élite se sont engagés dans l'action ; Cicéron le montrait déjà dans *De la République* en faisant parler Scipion. Il faut privilégier la patrie, à la manière de Fabricius qui a quitté son repos pour venir sauver la république romaine, suivant les valeurs du *mos majorum*.

L'explication se conclut en montrant que, par cette défense de la justice comme vertu paradigmatique, Cicéron se situe dans une filiation platonicienne. Sa connaissance de la *sophia* grecque l'invite à repenser les valeurs romaines du *mos majorum* pour poser un syncrétisme cherchant à penser la possibilité d'une fusion de la science et de l'action qui seule pourrait sauver la république romaine.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Données statistiques : notes des épreuves d'admission

ADMISSION

Notes-Totaux Min./Max. après barre

Agrégation externe - Philosophie (EAE0100A)

Epreuve	Matière	Présents				Admis			
		Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.	Note Mini.	Note Maxi.	Total Mini.	Total Maxi.
201	0304 Leçon 1 de Philosophie	3.00	20.00	4.50	30.00	6.00	20.00	9.00	30.00
202	0305 Leçon 2 de Philosophie	3.00	20.00	4.50	30.00	3.00	20.00	4.50	30.00
203	0306 Explication texte Français	2.00	20.00	3.00	30.00	5.00	20.00	7.50	30.00
204	7001 0004 Traduction et explication Grec	6.00	18.00	9.00	27.00	8.00	18.00	12.00	27.00
204	7001 0002 Traduction et explication Anglais	4.00	20.00	6.00	30.00	4.00	20.00	6.00	30.00
204	7001 0008 Traduction et explication Italien	3.00	19.00	4.50	28.50	9.00	19.00	13.50	28.50
204	7001 0005 Traduction et explication Latin	6.00	19.00	9.00	28.50	13.50	19.00	20.25	28.50
204	7001 0001 Traduction et explication Allemand	5.00	19.00	7.50	28.50	11.50	19.00	17.25	28.50

ADMISSION

Moyenne par épreuve/matière après barre

Agrégation externe - Philosophie (EAE0100A)

Epreuve	Matière	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	Ecart type présents	Ecart type admis
201	0304 Leçon 1 de Philosophie	180	178	80	10.58	13.01	3.98	3.79
202	0305 Leçon 2 de Philosophie	180	178	80	9.07	10.88	3.58	3.76
203	0306 Explication texte Français	180	178	80	9.69	12.05	3.73	3.24
204	7001 0004 Traduction et explication Grec	12	12	8	12.25	13.63	3.70	3.35
204	7001 0002 Traduction et explication Anglais	123	121	50	9.73	11.49	3.22	3.15
204	7001 0008 Traduction et explication Italien	13	13	7	11.77	14.58	4.85	3.63
204	7001 0005 Traduction et explication Latin	14	14	7	13.22	16.58	4.40	2.18
204	7001 0001 Traduction et explication Allemand	18	18	8	13.06	15.38	3.43	2.86

LEÇON 1 DE PHILOSOPHIE

Rapport établi par Jean-François Balaudé et Anne Duhamel à partir des observations des membres de la commission

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5. » - Domaine au programme en 2023 : « Les sciences humaines ».

I - Liste de couples de sujets proposés aux candidats

Sujet 1	Sujet 2
À quoi reconnaît-on un comportement humain ?	La langue officielle
La hiérarchie des cultures	L'histoire se réduit-elle à l'étude du passé ?
Quelle place les sciences humaines doivent-elles accorder à la subjectivité ?	Le folklore
Peut-il y avoir une science des signes ?	L'inhumain
Comment connaître l'autre ?	Les sociétés savantes
L'objectivité des sciences humaines	La domestication
Comment déterminer le sens d'une conduite ?	La chronologie
Société et mouvement	L'idéal-type
Le propre de l'homme	Les réseaux sociaux
Interprétation et scientificité	La culture est-elle ce qui nous relie au passé ?
La communication	La culture populaire
La propriété	Qu'est-ce que l'individualisme méthodologique ?
Qu'est-ce qu'une norme sociale ?	Les vivants et les morts
La mode	L'humanité : un concept normatif ?
Les mythes collectifs	L'économie a-t-elle ses propres lois ?
La tradition	Y a-t-il un traitement scientifique du langage ?
L'objectivité des sciences sociales	Qu'est-ce qu'un mythe ?
Le phénomène religieux	Langage et réification
Qu'est-ce qu'un peuple ?	Le sens de l'humour
La domination sociale	Pourquoi voyager ?
Qui est l'homme des sciences humaines ?	Le langage et les langues
Sciences humaines ou sciences sociales ?	Le totémisme
Le don	La géographie est-elle une science humaine ?
L'économie politique	Le cru et le cuit
La diversité des cultures	La psychologie est-elle une science ?
La pratique	Qu'est-ce qu'une institution ?
Les représentations collectives	Y a-t-il des lois de l'histoire ?
Faut-il opposer sciences humaines et sciences de la nature ?	Le sauvage
Expliquer et comprendre	La solidarité
Communauté et société	L'histoire peut-elle être objective ?

Les rites	Quel est le sujet des sciences sociales ?
Y a-t-il du déterminisme dans les sciences humaines ?	Le soin
Y a-t-il des lois sociales ?	L'origine du symbolisme
Qu'est-ce qui fait des sciences humaines des sciences ?	La vie sauvage
La réalité de l'inconscient	La société des loisirs
L'individu et la société	Les signes
Les frontières	Qu'est-ce qu'un fait social ?
Quelle est la place du sujet dans les sciences humaines ?	L'économie de la langue
L'action collective	La neutralité axiologique
L'historicisme	Peut-on douter de l'humanité d'un homme ?
En quoi la linguistique est-elle une science ?	Le mérite
Y a-t-il des lois du social ?	Les tabous
Pourquoi l'homme est-il l'objet de plusieurs sciences ?	Qu'est-ce qu'une secte ?
Les sciences humaines peuvent-elles être objectives ?	La hiérarchie
Pourquoi des sociologues ?	Le sauvage
Y a-t-il un progrès des/en sciences humaines ?	Être conformiste
L'habitation	Peut-on hiérarchiser les sociétés ?
La société peut-elle être objet de connaissance ?	L'idée de préhistoire
Y a-t-il une hiérarchie des sciences sociales ?	Le sens de la famille
Terres et territoires	L'autarcie
Peut-il y avoir une science de l'éducation ?	Outil et machine
L'économie a-t-elle des lois ?	Les signes de l'humanité
La famille	Quels critères de démarcation pour les sciences sociales ?
La méthode en sciences sociales	Les choses humaines
Le "terrain"	Déterminisme naturel et déterminisme social
L'action collective	À quoi bon les systèmes ?
Suivre la règle	Quel est l'homme de l'ethnologie ?
Perdre la face	La connaissance de l'histoire nous rend-t-elle plus libres ?
La foule	La responsabilité envers les générations futures
Pourquoi des cérémonies ?	Sciences humaines et vérité
Les liens sociaux	Puis-je juger une culture à laquelle je n'appartiens pas ?
Le symbolique	L'expérience du sociologue
Qu'est-ce qu'une structure ?	Tout ce qui est humain nous est-il familier ?
L'interdépendance	L'usage du concept de race
Les échanges	Croyance et société
Un savoir sur l'homme peut-il être séparé d'un pouvoir sur les hommes ?	Les rites funéraires
Qu'est-ce qu'une société primitive ?	Les frontières du moi
L'individu particulier peut-il être l'objet d'une connaissance sociologique ?	La carte et le territoire
Qu'est-ce que l'anthropologie politique ?	L'anonyme
La psychanalyse est-elle une science humaine ?	La pauvreté

L'inconscient a-t-il une histoire ?	Le contrat social
Qu'est-ce qu'une institution ?	Ecrire l'histoire
L'habitus	Les sociétés animales
La socialisation	Pourquoi des historiens ?
L'ethnologie est-elle une science mélancolique ?	Les conflits sociaux
De quoi l'historien fait-il l'histoire ?	Les rites
Les sociétés sans histoire	Quel est l'objectif des sciences humaines ?
Qu'est-ce qu'un imaginaire social ?	Sociologie et économie
Enquêter	Anthropologie et humanisme
L'intelligence du lointain	Langage, langue et parole
Quel est l'objet de la psychologie ?	La solidarité
Y a-t-il des lois du comportement humain ?	La vie des signes
Les sciences humaines suffisent-elles à connaître l'homme ?	Être asocial
Que vaut une connaissance empirique de l'homme ?	La réputation
L'homme des sciences de l'homme	La folie
La structure et le sujet	Qu'échange-t-on ?
Y a-t-il une causalité historique ?	La marginalité
L'écologie est-elle aussi une science humaine ?	L'usage de la langue
Les conventions	Quelle place pour la mesure dans les sciences de l'homme ?
À quoi servent les cérémonies ?	Peut-on encore parler d'une nature humaine ?
Le sens de la fête	Interpréter, est-ce un art ?
Qu'est-ce qu'un collectif ?	L'explication causale dans les sciences sociales
Le roman national	Les limites de l'interprétation
Reproduire	Y a-t-il une histoire de la folie ?
Les lieux de mémoire	Une interprétation peut-elle être vraie ?
La mémoire collective	Les structures sociales sont-elles économiques ?
Des structures et des hommes	Transmettre
Tout peut-il se quantifier ?	Fonder une famille
L'homme moyen	La reconnaissance
Espèce et genre	L'épistémologie des sciences humaines
La sociologie de la religion	Le monde de l'être humain
Le mépris de classe	L'homme des sciences humaines
Quel sens donner au projet de forger une langue parfaite ?	L'individualisme
Faire société	La pudeur
Les relations sociales	Le concept de civilisation
Existe-t-il des mondes sociaux ?	La causalité en sciences humaines
Le conflit des interprétations	Le mariage
Peut-on parler de capital culturel ?	Crise et révolution
Langage et société	Sens et structure
La parole	Les normes
Comment s'entendre ?	Y a-t-il des pathologies du social ?
L'étranger	Qu'est-ce qu'un fait social ?
Individu et société	Voyager entre les mondes

Les sciences humaines rendent-elle l'homme prévisible ?	La parenté
L'histoire n'est-elle qu'un récit ?	Le goût de la fête
L'origine de la famille	Qu'est-ce qui n'est pas normal ?
"L'histoire jugera"	La culture est-elle l'objet naturel des sciences humaines ?
La condition humaine	Quel est le statut de la preuve en sciences humaines et sociales ?
N'échange-t-on que ce qui a de la valeur ?	L'anomie
Masculin et féminin	La question "qu'est-ce que l'homme ?" est-elle scientifique ?
Dans les sciences humaines et sociales, peut-on préconiser l'imitation des sciences de la nature ?	Le ménage
Observer, décrire et expliquer	La jeunesse
Les sciences humaines et sociales n'ont-elles de sciences que le nom ?	L'hominisation
Le suicide	Les sciences humaines ont-elles un objet commun ?
Qu'est-ce qu'un mythe ?	La mesure de l'homme
La notion de fait social	L'animisme
L'ethnocentrisme	Quantification et intelligibilité
L'économie est-elle une science humaine ?	La honte
La pensée magique	Les sciences sociales peuvent-elles servir à gouverner ?
Qu'est-ce qu'un capital culturel ?	Quantifier
Histoire et anthropologie	L'objectivité
Sexe et genre	Que signifie prouver en sciences sociales ?
Que dit l'interdit ?	L'individu et les masses
Savoir et pouvoir	Existe-t-il des sujets collectifs ?
Existe-t-il une histoire du présent ?	La comédie sociale
Les maladies mentales sont-elles des maladies sociales ?	S'associer
Des sociétés sans histoire	Qu'est-ce qui est normal ?
L'individu échappe-t-il aux sciences humaines ?	La fonction des rêves
Des sciences molles ?	La communauté des individus
Le père, la mère, l'enfant	L'humain est-il un animal irrationnel ?
Des statistiques et des hommes	Donner sens
La généalogie	Les sciences humaines sont-elles subversives ?
L'expérience en sciences humaines	Qui domine ?
Le jeu social	Existe-il des mentalités primitives ?
L'observation participante	La culture est-elle un objet ?
Le repas	Les sciences humaines nient-elles la liberté de l'homme ?
Le jeu	Qu'est-ce qui échappe aux sciences humaines ?
Une science de l'imaginaire est-elle possible ?	L'agent
Le masque	À quelle généralité peuvent prétendre les sciences humaines ?
La prohibition de l'inceste	La langue nous parle-t-elle ?
La parenté	Intériorité et extériorité
La notion de race a-t-elle un statut scientifique ?	Les usages
Le groupe	Les sciences humaines sont-elles des sciences de l'interprétation ?

Histoire et géographie font-elles couple ?	Qu'est-ce que l'identité sociale des individus ?
Langue et langage	Les sciences humaines nous obligent-elles à renoncer à l'idée de libre arbitre ?
L'observation participante	La psychologie est-elle une science humaine ?
La méthode statistique	Empathie et sympathie
À quelle objectivité peuvent prétendre les sciences sociales ?	La vie sociale relève-t-elle des habitudes ?
Peut-il y avoir une ethnologie non ethnocentriste ?	Les classes sociales
La sociologie est-elle une physique sociale ?	Les autres
Explication et compréhension	À quelles conditions penser une seconde nature ?
Comment les sciences sociales expliquent-elles l'irrationnel ?	La valeur de l'argent
Existe-t-il des états mentaux collectifs ?	Humanisation et déshumanisation
La sociologie est-elle déterministe ?	Le révisionnisme
Peut-il y avoir une anthropologie non anthropocentriste ?	Désir et société
La reproduction	Science et subjectivité
La sociologie est-elle déterministe ?	Les pouvoirs de la parole
L' <i>homo œconomicus</i> est-il rationnel ?	Y a-t-il une bonne éducation ?
L'écologie est-elle une science de la nature ou une science sociale ?	Le lien social
Sciences sociales et questions environnementales	L'inconscient collectif
Les signes de l'humanité	Sommes-nous responsables de notre être social ?
Comment faire de l'homme un objet d'étude ?	La vie sociale
Y a-t-il des sociétés archaïques ?	Faire comme les autres
La famille est-elle une invention culturelle ?	Comparer les langues
Les hommes croient-ils dans leurs mythes ?	L'intersectionnalité
L'historien est-il un homme qui se souvient du passé ?	L'ordre social
Diversité ou universalité	La grammaire générative
Historicité et vérité	Le conflit social
L'altérité culturelle	Psychologie et philosophie
L'économie du don	L'être intelligent
Y a-t-il une histoire de la vie quotidienne ?	Intégration et exclusion
Le sacré et le profane	L'homme peut-il être objet d'expérience ?
	Quelles lois pour les sciences humaines ?
Qu'est-ce qu'une règle sociale ?	Le propre de l'homme
La mise à l'épreuve des hypothèses en sciences humaines et sociales	Toute psychologie est-elle normalisatrice ?
La nudité	De quelle expertise les sciences humaines peuvent-elles se prévaloir ?
Que valent les classifications en sciences humaines ?	Qu'est-ce qu'une règle sociale ?
Fait et valeur	S'entendre
À quoi bon les systèmes ?	L'usage
L'ordre symbolique	Existe-t-il des identités collectives ?
Interpréter	La recherche-action en sciences sociales
Comment fonder une psychologie sociale ?	L'immémorial
La réalité sociale	Peut-on connaître une vie humaine ?
À quelles conditions penser une seconde nature ?	La pluralité des représentations

Phénomène ou fait social ?	La culture et les cultures
Qu'est-ce que le symbolique ?	La société de consommation
Le multiculturalisme	Economie et société
A quoi servent les sciences humaines ?	Langage, langue, parole
Quels matériaux pour les sciences humaines et sociales ?	Position, rôle, fonction
Recherche et militantisme	Y a-t-il des formes élémentaires de la société ?
Qu'est-ce qu'expliquer un comportement ?	L'institution de la société
Philosophie, psychologie, sociologie	L'enfant sauvage
Les sciences humaines et l'expérience	L'homme est-il un animal symbolique ?
Quel rôle les statistiques jouent-elles dans les sciences humaines ?	Qu'est-ce qu'un symbole ?
Une théorie de la culture peut-elle être scientifique ?	Individu et société
Le rituel	Objectivité et subjectivité
Le monde de la culture	Y a-t-il des mécanismes humains ?
L'espace social	Une culture constitue-t-elle un paradigme ?
Tout ce qui est humain est-il signifiant ?	Le fait historique
Le relativisme culturel	L'anomie
Y a-t-il des phénomènes psychiques ?	Les sciences humaines et l'expérience
La rationalité de l' <i>homo oeconomicus</i>	Récit et fiction
La fonction symbolique	"L'insociable sociabilité"
En quoi la sexualité peut-elle être objet de science ?	La masse
Langue et parole	L'idéologie
L'arbitraire de la règle	Peut-on comprendre les actions humaines ?
"Quelle chimère est-ce donc que l'homme" ?	Société et liberté
Pourquoi des rites ?	Comment fonder une psychologie sociale ?
La société des individus	Une théorie de la culture peut-elle être scientifique ?
Les sciences humaines finissent-elles de ruiner l'idée de liberté ?	L'observation de l'homme
La marchandisation	Le milieu social
Psychologie et ethnologie	La famille
Qu'est-ce qu'une institution ?	Tout est-il relatif ?
Le sauvage et le barbare	Peut-on prévoir les hommes ?
Qu'est-ce qui est humain ?	Actions et pratiques
Qui parle ?	Les sciences humaines sont-elles les sciences de l'esprit ?
L'espèce humaine	La mondialisation
Se distinguer	Quel est l'humain des sciences humaines ?
Une seconde nature	Quelle responsabilité publique pour le chercheur en sciences sociales ?
Les sens humains	Les choses
Inégalités et discriminations	L'homme et le sacré
Les sociétés humaines se construisent-elles contre la nature ?	Le déclassement
Les études de genre	Les mœurs
Intégration et assimilation	Y a-t-il des universaux anthropologiques ?
La déviance	Être civilisé

II – Rapport d'épreuve

Conditions de passation de l'épreuve

Lors du tirage, le candidat se voit offrir le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Il en désigne une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte deux énoncés, au choix du candidat. On vérifie qu'il n'y a pas d'erreur de formulation dans ces sujets et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation à proprement parler peut alors commencer. Au terme du premier quart d'heure de préparation, le candidat indique au surveillant quel est le sujet retenu. Ce sujet est alors transmis au jury.

La leçon sur programme, portant cette année sur « les sciences humaines », suppose une préparation sérieuse au long cours afin de permettre, lors de la leçon, aussi bien une mobilisation précise de références pertinentes du champ qu'une appropriation probante de leur contenu. Cette recommandation est d'autant plus essentielle dans la perspective du concours que cette leçon se prépare le jour dit sans accès à la bibliothèque.

Lors de leur prestation, un nombre significatif de candidats a fait montre d'un solide travail préparatoire s'appuyant sur des lectures variées et approfondies. Mais, pour beaucoup d'autres, l'exercice a révélé des fragilités de préparation et de méthode, sur lesquelles nous reviendrons. Trop fréquemment, des leçons à caractère général ont conduit à un traitement appuyé sur un choix relativement étriqué de quelques sciences humaines et sociales (les références les plus fréquentes étaient l'ethnologie, la sociologie et l'anthropologie, en second rang la linguistique, l'économie et la psychologie et, plus rarement, ce qui surprend, l'histoire et la géographie) et de quelques références manifestement tenues pour essentielles, sinon suffisantes. Régulièrement s'invitaient des réflexions à usage très large, supposées couvrir l'ensemble du champ des sciences humaines, et reposant sur des oppositions globales quelquefois plaquées assez brutalement : sciences humaines ou « molles »/sciences naturelles ou « dures », subjectivité/objectivité, holisme/individualisme, universalisme/relativisme, observation/participation, notamment. *A contrario*, sortaient du lot les leçons où affleurait une réflexion plus approfondie et plus interrogative de ce champ lui-même. En effet, si les « sciences humaines » se sont historiquement constituées comme des sciences indépendantes de façon récente, elles ne sont pas pour autant dépourvues de passé, ni de relations – d'opposition, de complémentarité – avec d'autres disciplines, en particulier la philosophie. De ce point de vue, l'on a pu apprécier une certaine prudence concernant la radicalité de leur nouveauté, tout comme des considérations au moins interrogatives, à défaut d'être pleinement étayées, sur les continuités ou les ruptures qui sous-tendent leur émergence.

Afin que ce rapport puisse servir aux candidats de la présente session, mais tout autant aux préparateurs à venir, il est sans doute utile de récapituler un certain nombre de points d'attention fondamentaux, qui seront ensuite illustrés.

Pour commencer, rappelons un truisme : la leçon 1 est bien d'abord une leçon de philosophie, amenée à s'appuyer sur une connaissance informée et précise des objets qu'elle est invitée à traiter dans le domaine retenu (en l'occurrence celui de l'humain et de la société humaine, considéré dans ses dimensions les plus variées, nourri des approches multiples des sciences humaines abordées de façon critique). Deux écueils majeurs devaient en conséquence être évités.

D'une part, traiter le sujet à l'intérieur du strict corpus philosophique, comme un sujet de philosophie générale, sans faire voir précisément et sans interroger la façon dont les sciences humaines s'en emparent et l'éclairent, afin de permettre de le réfléchir philosophiquement.

D'autre part, traiter le sujet au moyen d'une approche presque purement descriptive de ce que l'on peut trouver thématiquement au sein des diverses sciences humaines, sans produire une dimension problématique et proprement critique que l'on est en droit d'attendre d'une leçon de philosophie.

A vrai dire, l'ensemble de l'oral a permis de vérifier que candidats admissibles avaient sans doute tous un minimum de familiarité avec les classiques des sciences humaines et sociales, ce qui est bien le moins, évidemment, s'agissant d'un domaine inscrit dans un programme publié plus d'un an avant la tenue des oraux. Toutefois, nous y insistons, il est frappant qu'un nombre non négligeable d'entre eux ne soit pas sorti des mêmes références classiques (massivement Durkheim, Lévi-Strauss et Bourdieu), supposées attendues et exploitables pour un très grand nombre de sujets (ce qui n'était pas faux, mais pas toujours pertinent, ni auto-suffisant, pour produire une leçon de grande qualité), et plus ou moins bien maîtrisées (l'approximation étant pour le coup peu excusable).

Dans les faits, nous avons trop souvent assisté à des leçons qui en réalité étaient construites en fonction de fiches-résumés que le candidat imaginait à peu près adéquates à la question et à placer coûte que coûte, plutôt qu'en fonction du sujet lui-même, considéré dans son détail et ses nuances, voire ses chausse-trappes. Ainsi, convaincus du fait que certaines références constitueraient des *vademecums* universels, des candidats se sont non seulement condamnés à proposer des redites passablement indigestes et sans conviction des mêmes résumés doctrinaux, mais ils ont de surcroît encouru le risque – l'on n'imagine pas qu'il se soit agi d'un parti – de traiter avec légèreté le sujet retenu pour la leçon.

L'on a pu en effet régulièrement observer avec surprise une relative inattention à l'énoncé précis du sujet, et/ou son oubli dans la construction ou dans certains développements. Ce traitement du sujet par références plaquées, couplé à une faible attention à sa formulation, affectait nécessairement l'appréciation par le jury, puisque le sujet, dans ces situations, soit n'est pas traité, soit ne l'est que partiellement, selon des biais plus ou moins sérieux. Et cela pouvait aller *in fine* jusqu'au traitement d'un autre sujet que celui proposé. Dans tous ces cas, l'évaluation n'a pu se montrer que défavorable.

Inversement, les leçons les plus réussies font voir une corrélation entre attention au sujet et références précises et adaptées – l'on pourrait, parmi d'autres, mentionner celle traitant « L'origine de la famille », très convaincante dans l'équilibre trouvé entre le traitement exactement ciblé du sujet et l'utilisation approfondie de références maîtrisées –, quand les leçons mal négociées font apparaître inversement un écart (distorsion, imprécision, reformulation involontaire) par rapport au sujet et un plaquage de références.

Bien sûr, la palette des prestations est sensiblement plus nuancée, et il s'est trouvé aussi que des connaissances fragiles et quelque peu passe-partout aient néanmoins été mises au service d'une réflexion philosophique attentive au sujet, ce qui était un moindre mal ou, qu'à l'inverse, des références précises et parfois surabondantes amènent pour ainsi dire à submerger le sujet et à le perdre de vue.

Rappelons aux candidats que deux sujets leur sont proposés et qu'ils disposent des quinze premières minutes au début de la préparation pour opérer leur choix. A eux de déterminer celui qui leur permettra de proposer au mieux une véritable réflexion philosophique personnelle et étayée.

Concernant le premier écueil, celui d'un traitement du sujet détaché des sciences humaines, mentionnons la leçon « Quel est le sujet des sciences sociales ? », construite sur la dénonciation du processus de destruction du sujet métaphysique (d'Aristote à Descartes), du fait des philosophes de la « déconstruction » et des sciences humaines, manquant ce qu'invite à penser le sujet retenu, à commencer par la polysémie de ce que l'on peut entendre par « sujet ». Ou encore, celle sur « L'étranger » qui, après avoir d'abord souligné l'effort en ethnologie et anthropologie de se défaire de son imaginaire comme lointain et non familier – voire exotique – dans une visée de connaissance, puis son irréductibilité conduisant à un relativisme indépassable, a finalement réduit son propos à l'étranger comme ouverture à une attitude philosophique, par la possibilité d'une connaissance de l'universel qu'illustraient le dialogue entre Socrate et l'esclave du *Ménon* de Platon et la philosophie kantienne, et par celle d'une éthique du sage illustrée par la docte ignorance socratique.

Un ancrage fort dans les sciences humaines est attendu. Pour illustrer le point négativement, traiter « Interpréter, est-ce un art ? » en ne retenant que le sens artistique d'« art », entraîne une compréhension de la question considérablement restrictive. Ou bien, appréhender le sujet « Comment les sciences sociales expliquent-elles l'irrationnel ? », selon l'alternative unique d'un bon ou d'un mauvais calcul individuel de ses intérêts, écarte de ce fait des figures de l'irrationnel comme le mythe, la magie, la passion politique, etc., en omettant de surcroît toute interrogation ou critique de la norme « rationnelle » sous-jacente. Ou encore, examiner « A quoi servent les cérémonies ? » en soutenant d'emblée qu'elles

ne servent à rien, empêche dès ce moment de déployer leur pertinence anthropologique et sociale sans laquelle leur critique ne peut avoir de sens.

Concernant le second écueil, celui d'un usage descriptif de références tirées des sciences humaines sans problématisation philosophique suffisante, le risque a pu être vérifié d'un traitement aux limites du catalogue d'un sujet donné, ou d'une reprise telle quelle, sans interrogation critique, donnant lieu à des leçons faiblement structurées, pour ne pas dire rhapsodiques. Ainsi, la leçon « Peut-on parler de capital culturel ? » a conduit à de brillantes variations, sans que la réflexion ne soit solidement organisée, ni le sujet, au total, véritablement traité.

Au-delà de ces deux écueils spécifiques à la leçon 1, un troisième point à souligner tout particulièrement est que l'exercice de la leçon requiert une attention fine au sujet appréhendé dans sa formulation singulière. A défaut, soit le sujet n'est pas traité, soit il ne l'est que partiellement, avec des biais plus ou moins importants jusque, *in fine*, au risque de traitement d'un autre sujet. On ne peut ainsi manquer de s'étonner de transformations du sujet opérées dès l'introduction : ici un glissement de « La domestication » vers la domination, là, de « La pensée magique » vers la pensée intuitive, tandis que « La langue nous parle-t-elle ? » donne lieu à un développement sur ce que veut dire parler une langue. L'on vit aussi la question « L'histoire se réduit-elle à l'étude du passé ? » à peu près transformée en : « L'histoire est-elle une science ? », ou encore « L'homme peut-il être l'objet d'expérience ? » retraduit en : « L'homme peut-il être objet d'étude ? ». D'autres leçons mutilent le sujet, laissant de côté ce qui vient précisément spécifier la question. Pour exemples, en introduction ou au cours du développement, des parties de sujets (ici en italiques) disparaissent des leçons : « *Quelle place* les sciences humaines doivent-elles accorder à la subjectivité ? », « *Quelle place* pour la mesure dans les sciences de l'homme ? » ; « *Faut-il* opposer sciences humaines et sciences de la nature ? », « *En quoi* la sexualité peut-elle être objet de science ? », ou « *Existe-t-il* des identités collectives ? ». A ce travers de l'omission, on peut encore ajouter une inattention à la polysémie de la formulation d'un sujet, parfois élémentaire : ainsi, lorsque pour la leçon « Pourquoi les rites ? », est interrogé le seul besoin ou non de rites, sans considération de leurs finalité, sens ou enjeux.

Un quatrième point d'importance sur lequel il faut insister est que, au-delà de l'attention précise au sujet choisi, le jury attend également des candidats sa claire problématisation, ouvrant à des conceptualisations rigoureuses. Il ne peut suffire – et il peut même être contre-productif – de procéder à la pure application mécanique de supposées recettes universelles. On ne peut se satisfaire ainsi de procéder à une « analyse problématisante » en introduction, séparant les termes du sujet et mettant en avant leurs différentes significations possibles, pour faire surgir une série de questions, sans parfois même les articuler entre elles. La problématisation doit conduire à formuler un paradoxe clair, ou du moins à mettre en lumière une tension, et non se dissoudre en une série de questions. Dans le même ordre d'idée, le jury déconseille aux candidats toute application purement formelle, telle que la soigneuse adoption d'un « plan à tiroirs », à savoir un plan en trois parties elles-mêmes divisées en trois sous-parties, où chaque étape se voit replacée dans l'ensemble, procédé pesant qui conduit à de nombreuses répétitions aux dépens de la mise au jour de l'unité d'une perspective adoptée et de la progression plus souple de son raisonnement.

Ce qui est attendu est bien la capacité à s'emparer d'un sujet et de proposer une réflexion qui, par un questionnement constant, vient en complexifier et en approfondir la compréhension. Pour ce faire, il ne suffit pas de déployer le sujet en adoptant des oppositions ou des points de vue enchaînés, aux dépens d'une problématisation dynamique. Par exemple, la leçon « Intégration et exclusion » a vu se juxtaposer une partie se réclamant de l'anthropologie, une deuxième, de la sociologie et une troisième, de la psychanalyse ; celle sur la « La jeunesse » a abordé successivement l'oisiveté estudiantine avec Bourdieu et l'adolescence à Samoa avec Margaret Mead, l'enfance avec Piaget puis les stades libidinaux avec Freud. A l'inverse, une leçon très réussie sur « Le don » se demande si celui-ci fonde la logique économique de l'échange ou l'excède, et déploie cette alternative avant de dégager, avec Bourdieu puis Derrida, une éthique du don qui le rend d'autant plus intelligible qu'elle demande l'impossible : un don qui n'exigerait lui-même aucun contre-don. Une leçon également réussie sur « L'usage du concept de race » s'interroge aussi bien sur la légitimité que sur l'efficacité de cet usage ; elle l'analyse en le situant très précisément dans l'histoire de la modernité, puis montre à quel point il implique un processus de racisation, avant de

souligner que l'usage que la sociologie fait du concept de race dans l'étude des discriminations implique la refonte de ce que veut dire utiliser un concept.

Il en va de même pour l'usage trop formel de catégories ou de couples d'oppositions, comme « individualisme méthodologique/ holisme/ interactionnisme » pour des leçons sur « L'anomie » ou « Faire comme les autres ». Par exemple, abordant le sujet « L'histoire se réduit-elle à l'étude du passé ? », le candidat se persuade d'emblée qu'il est interrogé sur la différence entre restitution et construction des faits, ce débat convenu entre positivisme et constructivisme masquant le fait que la question ne porte pas sur l'étude mais sur le passé, qu'il s'agit donc de déterminer la relation de l'histoire aux trois dimensions du temps, passé, présent, futur, et de faire évoluer en fonction d'elles la notion d'étude. Une leçon portant sur « L'économie politique » oppose théorie et pratique, et tout autant objectivité et subjectivité de l'économie, faisant passer dans un arrière-plan non élucidé la relation entre l'économie et la politique.

Dans le même ordre d'idée, les leçons interrogeant la scientificité des sciences humaines ont souvent conduit à une opposition frontale avec les sciences dites « dures ». Une connaissance davantage éclairée des débats épistémologiques classiques et contemporains aurait évité parfois des propos étonnamment positivistes par leur caractère purement affirmatif, amené à travailler sérieusement des concepts très souvent mobilisés (subjectif, objectif, observation, expérience, hypothèse, loi, preuve, démonstration, quantité, qualité, etc.), et à introduire des nuances attendues, mais trop absentes de leçons comme : « Faut-il opposer sciences humaines et sciences de la nature ? », « A quelle généralité peuvent prétendre les sciences de la nature ? », « Y a-t-il des lois du comportement humain ? », « Comment faire de l'homme un objet d'étude ? », « Quelle place pour la mesure dans les sciences de l'homme ? », « Qu'est-ce qui fait des sciences humaines des sciences ? », « Y a-t-il du déterminisme dans les sciences humaines ? » ou « L'expérience en science humaine ».

Bien travailler la démarche de conceptualisation doit permettre en conséquence d'articuler des références et des exemples empruntés à des champs divers, et d'en approfondir l'analyse dans des bonnes conditions. Ce qui suppose ce faisant d'effectuer un choix cohérent de perspective, d'assumer et d'explicitement la manière dont on saisit et prend en charge un sujet, loin d'une visée illusoirement exhaustive, qui conduit généralement à un catalogue de doctrines disjointes. C'est ainsi que, dans une excellente leçon sur « Tout ce qui est humain est-il signifiant ? », le candidat a su véritablement problématiser le sujet, en montrant le caractère insituable de la question de la signification pour les sciences humaines qui, dans la mesure précisément où elles cherchent à délimiter ou à objectiver ce qu'elles étudient, éludent la dimension signifiante de l'existence humaine (en cela l'anthropologie ne serait pas si différente, par exemple, de la biologie) ; mais elles sont humaines aussi par la prise en compte de la position et des intentions du chercheur, et par là toujours reconduites malgré tout à un autre niveau, plus global, à la question du signifiant. Cette approche a conduit finalement le candidat à articuler de façon originale l'anthropologie, la linguistique et la psychanalyse.

Un cinquième point d'attention concerne le caractère exagérément abstrait d'un certain nombre de leçons. Le jury s'est de fait étonné à plusieurs reprises de l'absence ou de la très grande généralité d'exemples, comme si le sujet n'invitait pas à interroger la réalité qu'il désigne et/ou cherche à mettre au jour, et ce, d'autant plus qu'il porte sur des sciences humaines et leurs objets d'étude. C'est pourquoi on ne doit pas négliger que, par références précises, on entend aussi des exemples précisément décrits et ajustés au propos, permettant ainsi – non pas simplement d'illustrer – mais de nuancer, d'interroger ou de confirmer telle ou telle idée. Des exemples pertinents peuvent améliorer substantiellement une réflexion, en permettant à la fois de l'illustrer et de l'approfondir. Ainsi, une leçon par ailleurs très convenable sur « La carte ou le territoire » aurait pu judicieusement s'appuyer sur des exemples de cartes (de Ptolémée, Mercator ou Gassendi), pour mettre au jour le fait que la cartographie des territoires est dépendante d'un savoir scientifique et technique (la détermination de points cardinaux, de latitudes et méridiens, d'instruments de mesure, d'une technique de projection, etc.) mais également des choix de ce qui est ou non représenté et de la manière dont il l'est (conventions en matière d'orientation et de symboles), ce qui est manifeste avec la cartographie par anamorphose ou celle usant de projections originales, approfondissant en cela la relation entre carte et territoire, et l'enjeu de la représentation. De même, en dépit de sa qualité, la leçon « Les maladies mentales sont-elles des maladies sociales ? » aurait gagné à caractériser plus précisément et à exemplifier les maladies mentales, lors des appuis qu'elle

prenait sur les « anormaux » de *l'Histoire de la folie* de Foucault, l'hystérie de Charcot, Breuer et Freud – et notamment celle d'Anna O., de Wilhelm Reich et de *l'Histoire populaire de la psychanalyse* de Florent Gabarron-Garcia.

Cette attente d'exemples précis et pertinents rejoint bien entendu l'attente de précision en matière de références académiques. Comme nous l'avons déjà noté, une connaissance en surface de la littérature en sciences humaines, y compris des classiques, fondée sur des connaissances de seconde main, n'a pu produire que des « fiches » à l'identique – sur Durkheim, Mauss, Lévi-Strauss, Goffman, Bourdieu... – replacées dans des sujets très divers, parfois en les accumulant à l'excès. S'il est évident que l'on ne peut attendre des candidats qu'ils aient intégralement lu l'essentiel des travaux de sociologie, d'anthropologie, d'économie, d'histoire et de psychologie de référence, force est de constater que l'appropriation d'un auteur, d'un essai, par une lecture directe et attentive, entraîne des différences considérables de niveau entre les leçons si elle est mobilisée à bon escient, et bien dosée, en fonction du sujet.

Les meilleurs candidats ont en réalité procédé selon un principe d'économie et de pertinence, choisissant des références et des exemples ajustés, et prenant le soin d'approfondir, en lien avec une ferme problématisation du sujet proposé. Pour ne prendre qu'un exemple, un candidat a ainsi réfléchi à « L'origine de la famille » en partant d'une référence philosophique très classique (Aristote dans les *Politiques*), pour passer à une analyse précise et patiente des réflexions de Fustel de Coulanges sur la fonction religieuse de la famille dans *La cité antique*, lui permettant ensuite d'aborder dans de très bonnes conditions l'approche structuraliste du problème, pour finir avec une réflexion sur l'autonomisation et peut-être une certaine atomisation de la famille dans les sociétés occidentales contemporaines, à la lumière de réflexions sociologiques plus récentes.

Peu de leçons ont témoigné d'une connaissance qui ne soit pas purement spéculative du champ des sciences humaines. Un grand nombre de leçons ont ainsi rappelé les *Règles de la méthode sociologique* de Durkheim, mais rares ont été celles qui s'interrogeaient sur les enjeux et les enseignements que l'on peut continuer à tirer du holisme de Durkheim ou des analyses de Marcel Mauss, qu'il s'agisse de traiter un sujet très classique comme celui de « Qu'est-ce qu'une institution ? » ou de revenir sur la caractérisation des rites ou de la socialité de l'esprit. On a pu également regretter qu'un certain nombre de leçons qui portaient explicitement sur le thème du langage s'en tiennent à des présentations le plus souvent élémentaires et parfois fausses du *Cours de linguistique générale* de Saussure (pour qui le système qu'est la langue n'a rien d'organique), pour invariablement en venir aux ressources offertes par l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss, sans que les distinctions entre parole et langue, langue et langage ne soient exploitées, ni même parfois connues. D'une manière tout aussi étonnante, les régimes du sens et de la vérité ont souvent été purement et simplement confondus. La méthode structurale de Lévi-Strauss a parfois été présentée dans les termes d'une herméneutique, dont les outils devenaient la compréhension ou l'interprétation des pratiques. Rappelons que lorsqu'il était interrogé par Ricoeur en 1963, Lévi-Strauss lui avait répliqué que le sens n'était pas pour lui « un segment de la compréhension de soi », l'entreprise ethnologique ne consistant pas à « essayer de transporter une intériorité particulière dans une entreprise générale », ni à dégager « un sens du sens ». On a pu regretter également que certains choix méthodologiques fondamentaux du structuralisme soient affaiblis : l'un des héritages du *Cours de linguistique générale* est bien que le sens n'a rien d'intrinsèque : il est relationnel ou encore de position (ainsi le sens des mythes ne leur est pas intrinsèque ou accessible dans les mythes eux-mêmes, mais se dégage en référence à ce que Lévi-Strauss appelait « le contexte ethnographique, c'est-à-dire de « ce que nous pouvons connaître du genre de vie, des techniques, des rites et de l'organisation sociales des sociétés dont nous voulons analyser les mythes »).

A *contrario*, la leçon « La rationalité de l'*homo œconomicus* » s'est initiée en exposant que cette rationalité transformait la société en un marché où chacun tentait de maximiser ses profits et ne menait donc pas nécessairement à un accomplissement de la raison, avant de s'appuyer d'une manière remarquablement précise sur le libéralisme économique en développant finement la théorie d'Adam Smith ; puis de montrer avec Simmel et Durkheim que la rationalité de l'*homo œconomicus* est structurante pour un certain type de société et doit donc être objectivée et critiquée comme un comportement social déterminé ; et enfin à quel point elle est foncièrement irrationnelle, d'abord en

soulignant avec Marx sa dimension idéologique, ensuite en développant ses aberrations écologiques, économiques et morales.

En bref, faute de cette attention au sujet, de ce travail continu de problématisation et de conceptualisation appuyé sur des références et des exemples précis et ajustés, un grand nombre de leçons sont malheureusement restées dans un discours vague, voire très convenu, faute de connaissances assurées, comme ce fut le cas pour « Masculin et féminin », « Existe-t-il une histoire du présent ? », « Sciences sociales et questions environnementales », « En quoi la sexualité peut-elle être objet de science ? », « La jeunesse », « Faire société », « Les mœurs ». Plus surprenant, ce fut également le cas face à des questions très classiques dont on imagine mal qu'elles n'aient pas été travaillées en amont, d'une manière ou d'une autre, lors de la préparation du concours : « Y a-t-il des lois du comportement humain ? », « Les relations sociales », « L'individualisme », « Comment faire de l'homme un objet d'étude ? », « A quelle généralité peuvent prétendre les sciences humaines ? », « Quelle place pour la mesure dans les sciences de l'homme ? », « Les usages », « La mémoire collective », « Comment les sciences sociales expliquent-elles l'irrationnel ? », « Faut-il opposer sciences humaines et sciences de la nature ? », « Les sociétés animales », « Fait et valeur », « Les représentations collectives », « Les sciences humaines sont-elles des sciences de l'interprétation ? », « La tradition », « L'ethnocentrisme », « Y a-t-il du déterminisme dans les sciences humaines ? », « L'expérience en sciences humaines », « La sociologie de la religion », etc.

A l'inverse, face à l'exceptionnelle qualité de quelques leçons proposant une réflexion personnelle et originale, le jury n'a pas hésité à user à plusieurs reprises de la note maximale, ou approchante. Ainsi la leçon « Comparer les langues », à partir d'une interrogation de l'opération de comparaison pour elle-même, problématise en se demandant à l'aune de quel étalon ou de quelle norme la comparaison entre les langues pourrait être féconde et légitime. La première étape revient sur la langue comme métonymie de la communauté humaine qui la parle, à partir du livre I des *Politiques* d'Aristote, pour examiner les hypothèses successivement développées par Max Müller dans l'exploration des textes de la culture védique comme fondement des religions indo-européennes païennes et de la croyance religieuse en général, et par Sapir Whorf où la langue détermine la pensée plutôt que l'inverse. La candidate revient ainsi sur la grammaire des couleurs de la langue hopi dans la mesure où c'est ici le temps grammatical qui détermine la représentation cognitive que les hopis se font du temps, prolongée par l'articulation étroite entre l'expression du futur dans la langue et les comportements économiques des locuteurs selon Keith Chen. La discussion et la mise au jour des limites de ces hypothèses débouchent sur une deuxième étape envisageant la valeur *per se* de la différence entre les langues dans laquelle les ressources offertes par la linguistique de Saussure met à distance tout essentialisme et tout conventionnalisme par sa définition de la langue distinguée de la parole et du langage, et par l'anthropologie structurale de Lévi-Strauss qui – *via* la notion de structure – permet d'étudier la multiplicité des configurations et des axes qui permettent de constituer des styles. Cette réévaluation de la différence entre les langues débouche sur une dernière étape interrogeant la traduction caractérisée comme négociation d'une asymétrie, mettant par là même en cause une pure et simple mise en équivalence des langues. La ligne directrice ici d'une co-constitution des langues s'élabore en s'appuyant successivement sur les critiques adressées par Descola à Lévi-Strauss à travers l'opposition entre schème et structure, et sur la requalification de l'enquête sociologique par Bourdieu, non plus méthode d'entretien, mais écoute humble tendue vers une élaboration commune du sens.

La leçon « Interprétation et scientificité », pour sa part, s'est construite à partir d'une problématisation d'inspiration nietzschéenne et d'une réévaluation continuée et progressive du sens et de la centralité de l'interprétation pour les sciences de l'homme, où définir rigoureusement l'interprétation revient ainsi à requalifier la scientificité particulière des sciences humaines. Dans une première étape, en séparant l'interprétation construite de son double ou de son revers subjectif et arbitraire par l'appui sur les règles de la méthode formulées par Bacon dans le *Novum organum* et par la remise en cause par Lévi-Strauss du privilège de l'histoire dans *La Pensée sauvage* au sein des différentes sciences humaines, une conception de l'interprétation est ainsi délogée. Elle est mise à l'épreuve dans un deuxième temps en examinant trois modalités pour l'interprétation de se dissimuler : lorsqu'elle est en défaut, mal pensée ou en excès. La première modalité en amont de l'interprétation elle-même,

l'interprétation dite en défaut, s'appuie sur une confrontation judicieuse et précise entre structuralisme et herméneutique, exposant les arguments de Lévi-Strauss et de Ricoeur rappelés plus haut, entièrement tendue vers une caractérisation plus précise de l'interprétation dans le champ des sciences humaines. Le second danger, cette fois-ci en aval du processus interprétatif, est identifié grâce aux réflexions développées par Max Weber dans *Le Savant et le Politique* sur la singularité de la neutralité axiologique exigée du chercheur en sciences humaines : ce dernier doit faire des valeurs son objet, sans pour autant porter sur elles un jugement normatif. Enfin le dernier risque – qualifié par le candidat d' « interprétation en excès » –, met en cause la posture consistant à croire que le stade de l'interprétation est bel et bien dépassé (la métapsychologie freudienne est alors examinée au prisme des critiques de Popper). Fort de ces deux étapes ayant permis de soumettre une conceptualisation aboutie de la notion d'interprétation ressaisie à partir de la scientificité particulière requise dans le champ des sciences humaines, le candidat examine enfin, dans une dernière étape plus expérimentale, une inter-régulation interprétative garantissant une scientificité robuste, sans être prédatrice, témoignant d'une connaissance de l'horizon et des directions de la recherche en sciences humaines telle qu'elle s'élabore dans le temps présent et vif de ses travaux. Il s'appuie alors sur les ressources conjuguées de l'ethnopsychanalyse de Georges Devereux pour redéfinir les protocoles sujet-objet en un protocole réfléchissant et penser la relation à l'observé dans les sciences humaines sous le modèle de la cure d'Éric Chauvier dans *Profession anthropologue*, posant les conditions d'une « interprétation circulante », co-construite, qui n'est plus définie *a priori* mais exploite la constitution *in situ* des ressources de l'enquête, et enfin de Michael Lucken qui, dans *L'Universel étranger*, démonte un rapport qu'il nomme prédateur aux enquêtes et nourrit ainsi ses travaux sur la xénologie.

Pour terminer, rappelons quelques considérations de bon sens touchant la forme et l'adresse de la leçon. Le jury a remarqué de façon générale la bonne préparation des candidats au cadre formel et à la maîtrise du temps de 35 minutes, mais il tient toutefois à leur rappeler qu'il s'agit de produire une leçon pour un concours de recrutement de professeur, ce qui suppose de ne pas oublier ou négliger le fait qu'il s'agit d'un discours adressé à un public. Le jury s'est parfois trouvé devant des candidats exclusivement tournés vers leurs notes, les lisant à un rythme empêchant une appropriation satisfaisante du sens – en particulier lors de l'introduction – ; certains ont pu même aller jusqu'à lever leurs notes à hauteur de leurs yeux pour en faciliter la lecture. D'autres ont semblé enfermés dans leur leçon, parfois avec enthousiasme, certes, mais sans vraiment se soucier d'en faciliter l'accès aux membres du jury et en négligeant les façons élémentaires dont un discours oral s'adresse à un destinataire. Il est arrivé aussi, plus rarement, que certains candidats, sans doute pris de court lors de la préparation, se soient trouvés dans la difficulté de porter leur conclusion, voire toute une partie de leur dernier temps, faute de n'avoir pu bien doser ou, *a contrario*, rédiger l'ensemble de leur leçon.

Une préparation régulière, méthodique, curieuse et confiante dans ses capacités à philosopher, doit permettre d'engager avec succès l'oral de la leçon 1. Les remarques consignées ici visent ainsi à aider les futures et futurs préparateurs à s'orienter dans cette voie. Le jury leur adresse tous ses encouragements.

LEÇON 2 DE PHILOSOPHIE

Rapport établi par Frank Burbage à partir des observations des membres de la commission

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant à : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclus de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 35 minutes ; coefficient 1,5 ».

NB : pour cette session, le domaine « les sciences humaines », au programme de la « Leçon 1 », est exclu.

Liste de couples de sujets proposés aux candidats

Sujet 1	Sujet 2
L'expérimentation est-elle facteur de vérité ?	Le mystère
Peut-on vivre sans opinions ?	La pluralité des mondes
La main	La vérité est-elle fille de son temps ?
Qui a des droits ?	Le non-sens
Le sens de la mesure	Le peuple possède-t-il une volonté ?
La philosophie est-elle la servante de la science ?	Le présent
L'avenir est-il sans image ?	L'audace
Peut-on être fidèle à soi-même ?	Le temps perdu
Principe et fondement	Le silence
Image et idée	De quoi les logiciens parlent-ils ?
La nature a-t-elle une histoire ?	Les secrets
Le réalisme	Pouvons-nous vivre sans préjugés ?
Savons-nous de ce que nous disons ?	La finitude
Peut-on ne penser à rien ?	L'identité nationale
Qui est sage ?	L'impardonnable
Suspendre son jugement	La lutte des classes
Tout est-il mesurable ?	Être politique
Qu'est-ce qu'un geste technique ?	Le postulat et l'axiome
Y a-t-il des aliénations heureuses ?	Les limites de la démocratie
La pluralité des biens	La légèreté
Peut-on tout justifier ?	Bien faire

Persister	La justice est-elle affaire de raison ?
L'embarras	L'universel implique-t-il l'indifférence à la singularité ?
Le tact	Que nous apprennent les Anciens ?
La modération	Savoir, est-ce déjouer le réel ?
Pardonner	Pourquoi douter ?
La résistance du réel	La culpabilité
Qu'est-ce qu'un événement ?	Le pouvoir des idées
L'inintelligible	La vérité des sentiments
Les mathématiques sont-elles le modèle de toute science ?	Percer les apparences
La raison a-t-elle une histoire ?	L'obscène
La matière n'est-elle qu'une idée ?	Les œuvres d'art doivent-elles faire l'objet d'une évaluation morale ?
Peut-on refuser l'évidence ?	Hériter
L'érudition	La nature a-t-elle une valeur ?
Penser l'avenir	La cruauté
Survivre	Puissance et pouvoir
Qu'est-ce qu'un auteur ?	Y a-t-il des êtres de raison ?
La connaissance de l'amour	S'orienter
Qu'est-ce que vivre au présent ?	Les frontières de la connaissance
Qu'est-ce qu'un paradoxe ?	La grandeur
La fraternité	Qui est responsable ?
La paix est-elle l'absence de guerre ?	La nostalgie
Qu'est-ce que faire la paix ?	S'étonner
Faut-il s'aimer pour vivre ensemble ?	La grammaire
L'ineffable	La force des choses
Qu'est-ce qu'un maître ?	Les mots justes
La philosophie peut-elle se passer de l'idée de vérité ?	L'enfance
L'art et le temps	Être bon juge
Que doit-on protéger ?	Détermination, déterminisme, liberté
Faire le bien	L'animal
La vérification	Sommes nous responsables du sens que prennent nos paroles ?
La liberté du citoyen	Réfuter
L'obéissance	Peinture et photographie
Entendre	Vivre selon la nature

Le droit de résistance	Qu'est-ce qui est nécessaire ?
L'effet de la musique	Avoir des principes
Le sens de la vie	L'autorité
L'inspiration	Qu'est-ce qu'une catégorie ?
Pourquoi y a-t-il plusieurs philosophies ?	Apprendre à aimer
Le particulier	Le pouvoir de la beauté
L'un et le multiple	Qu'est-ce qu'un paysage ?
L'au-delà	Que comprend-on d'une œuvre d'art ?
"Il faut de tout pour faire un monde"	Le beau et le sublime
La connaissance du singulier	"La valeur travail"
Les limites de ma langue sont-elles les limites de mon monde ?	La beauté de la nature
Qu'est-ce qu'abstraire ?	Le monde de l'art
Peut-on affirmer qu'être, c'est être perçu ou percevoir ?	L'idéal
Le même et l'autre	Qu'est-ce qu'un fait ?
Y a-t-il du hasard objectif ?	La couleur et le dessin
Qu'est-ce qu'un objet ?	L'infini et l'indéfini
Nécessité et contingence	Apprend-on à percevoir la beauté ?
Y a-t-il un progrès dans l'art ?	Témoigner
Quelle réalité conférer aux fictions ?	S'ennuyer
L'irréel	Qu'est-ce qu'un individu ?
Parler pour ne rien dire	L'art et la mort
Mentir	L'être et le devenir
L'inachèvement	Qu'est-ce qu'être de bonne volonté ?
L'essence et l'existence	La joie
L'ordre des choses	Fiction et mensonge
L'impensable	"Tout est politique"
Établir les faits	L'accident
L'esprit critique	Faire la loi
L'amour-propre	L'expérience cruciale
Rendre la justice	Le virtuel
Qu'est-ce qui est respectable ?	La représentation
Le mal	La valeur artistique
Obéir et désobéir	En apparence

La guerre peut-elle être juste ?	Promettre
Les animaux sont-ils nos amis ?	L'indétermination
Le rire	Classer, est-ce penser ?
Y a-t-il des progrès en philosophie ?	Lois et valeurs
L'art nous enseigne-t-il quelque chose ?	La valeur de la loi
Le jugement de l'histoire	Quel vivant sommes-nous ?
Le refus de l'autorité	La fête
Le sens de l'histoire	La méthode
Peut-on changer le monde ?	L'imbécile heureux
La réalité du temps	Vivre et bien vivre
Théorie et pratique	Le désir de l'autre
Les leçons de l'expérience	Qui sont nos ennemis ?
La mesure	"Deviens ce que tu es"
Le désordre est-il un mal ?	Le singulier
La maîtrise du geste	Délibérer
Le sens du travail	La nature morte
Faut-il vivre conformément à la nature ?	Que faire du vraisemblable ?
Le courage est-il une vertu ?	Le progrès
La sympathie	N'y a-t-il rien au monde de certain ?
L'exception	Pouvoir et devoir
Dire "je"	Le laid
L'attente	L'idéalité
Peut-on apprendre à penser ?	L'ordre du monde
La colère	Qu'est-ce qu'une idée ?
La fin du monde	Obéir
Peut-on se fier à son intuition ?	L'immoraliste
Tout pouvoir relève-t-il de la domination ?	Les maladies de l'esprit
Le malentendu	Comment définir l'excès ?
La naissance	Sauver les phénomènes
L'imprévisible	À quoi bon des philosophes ?
Faut-il s'attendre à l'inattendu ?	Le simple et le complexe
La consolation	Pourquoi faire de la métaphysique ?
La considération	Être cause de soi

À qui se fier ?	La trace
Que signifie être dépendant ?	L'embarras du choix
Peut-on encore être cosmopolite ?	L'abstrait et le concret
Le divertissement	Qu'est-ce qu'être démocrate ?
Avons-nous besoin d'idéal	La mesure
Que pouvons-nous espérer ?	La connaissance de l'animal
Qu'admire-t-on dans une œuvre d'art ?	L'égoïsme
Le for intérieur	Tous les arts se valent-ils ?
Être hors la loi	La raison peut-elle errer ?
L'ordre	La peur de l'avenir
Y a-t-il de l'inconnaissable ?	Le désir et la loi
La mélancolie	Qu'est-ce que connaître ?
Le luxe	Qu'est-ce qu'un objet ?
Qu'est-ce qu'un nombre ?	La tolérance
L'instant	La valeur des choses
De quoi l'art nous délivre-t-il ?	La force et le droit
Le devenir	L'artiste sait-il ce qu'il fait ?
Justice et violence	Se souvenir, est-ce préparer l'avenir ?
Peut-on expliquer une œuvre d'art ?	La violence
L'artifice	Qu'est-ce qu'une révolution ?
Les bons sentiments	L'art abstrait
Que devons-nous à l'animal ?	L'esprit de finesse
Le pari	Comment dire la vérité ?
Le mélange	Qu'est-ce qu'un problème ?
Qu'est-ce qu'une croyance rationnelle ?	Police et politique
Croire savoir	L'ambiguïté
Qu'est-ce qu'un monde commun ?	L'irréversible
Comment vérifier les hypothèses ?	L'image
Faut-il mathématiser le réel pour le connaître ?	La coutume
S'orienter dans le monde	L'irrationalité
Faut-il avoir des principes ?	Rêver
Peut-on vivre sans foi ni loi ?	L'imaginaire
La solitude	Cause et raison

Y a-t-il de l'inconnaissable ?	L'État de droit
L'évidence	Que signifie l'angoisse ?
La douceur	Peut-on douter du sens des mots ?
Le risque	Faut-il avoir peur de la vérité ?
Que peut-on perdre ?	L'inertie
Le mauvais goût	Y a-t-il une nécessité de l'erreur ?
Le plaisir se mérite-t-il ?	La radicalité
Le cosmopolitisme	Que transmettons-nous ?
L'expression des citoyens dans le vote suffit-elle à faire la démocratie ?	Maître et disciple
L'inconcevable	Jouer son rôle
Qu'est-ce qu'un lien logique ?	Créer
Dire la vérité	La vie heureuse
Que nous apprend la géométrie ?	Le mot d'esprit
L'équivocité	Tout pouvoir est-il politique ?
La surface et la profondeur	La force de l'habitude
Le divin	Connaître et agir
L'élémentaire	Sommes-nous maîtres de la nature ?
L'intérêt peut-il avoir une valeur morale ?	L'autorité
Ressentir	Y a-t-il une pensée technique ?
De quoi faisons-nous l'expérience ?	L'impunité
L'enquête	Y a-t-il des limites à l'exprimable ?
La culpabilité	Pourquoi des musées ?
Réfuter	L'œuvre d'art représente-t-elle quelque chose ?
L'absolu	Peut-on être sage tout seul ?
L'intérêt des machines	Le rythme
Bon sens et sens commun	De quoi peut-on réclamer la propriété ?
À quelque chose le malheur peut-il être bon ?	Sincérité et authenticité
La spontanéité	Y a-t-il de l'universel ?
La transparence	Faut-il savoir désobéir ?
La participation	Qu'est-ce que s'orienter ?
Qu'est-ce qu'un chef ?	Le style
Doit-on déplorer le désaccord ?	L'ignorance
"La nature fait bien les choses"	Temps et durée

Qu'est-ce qu'un événement ?	Faire table rase
-----------------------------	------------------

II – Rapport d'épreuve

Conditions de passation de l'épreuve

Lors du tirage, le candidat se voit offrir le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Il en désigne une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte deux énoncés, au choix du candidat. On vérifie qu'il n'y a pas d'erreur de formulation dans ces sujets et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation à proprement parler peut alors commencer. Au terme du premier quart d'heure de préparation, le candidat indique au surveillant quel est le sujet retenu. Ce sujet est alors transmis au jury.

Comme lors des sessions précédentes, l'impression d'ensemble produite par les prestations des candidats lors de cette session 2023 du concours n'est pas à la hauteur des attentes du jury. Certes, le jury a entendu de bonnes et très bonnes leçons (on n'a pas hésité à leur attribuer des notes élevées – et cela jusqu'à la note maximale), tant par la qualité et la pertinence des connaissances mobilisées que par l'attention soutenue portée au sujet ; mais trop souvent aussi les leçons ont été très maladroitement composées, en dépit parfois de tout bon sens philosophique, et beaucoup sont restées assez peu instructives.

Certains modèles formels (qui tiennent d'une espèce de méthodologie générale, circulant peut-être ici ou là à titre de « conseil de méthode ») sont à nouveau apparus lors de cette session comme des obstacles. Notamment : la dissociation immédiate des termes du sujet, chacun faisant l'objet d'une définition séparée (définir avec patience, précision et profondeur, c'est une exigence qui se déploie tout au long d'une leçon) ; le placage formel, dogmatique et expéditif, de « problématiques » supposées pertinentes, et qui ne sont pas réellement élaborées ou justifiées ; l'énumération arbitraire des « enjeux » (pratiques, théoriques, existentiels, etc.) du sujet, eux aussi simplement énumérés, et cela alors même que la détermination précise du problème impliqué par le sujet n'a pas même été esquissée ; des annonces de plan excessivement détaillées et parfois répétées à plusieurs reprises en cours de leçon, qui réduisent considérablement le temps disponible et qui lassent l'auditoire ; des développements convenus (une première partie « empirique », une seconde partie « essentialisante », une troisième partie « dialectisante »...) ; des conclusions platement répétitives, et qui n'apportent strictement rien à un propos que le jury a bien présent à l'esprit, puisqu'il vient de l'entendre et de s'y rendre très attentif.

Rappelons que le jury n'attend jamais, sur un sujet donné, une analyse ou un développement, ou encore une conclusion, qui serait fixé à l'avance. Les candidats peuvent compter sur une véritable et authentique ouverture d'esprit de la part du jury. Celui-ci attend en revanche des gestes discursifs ou intellectuels rendant possible la composition effective d'une leçon – ainsi qu'on le ferait, sous des manières évidemment variées, avec une classe de philosophie : porter une attention très précise à l'énoncé d'un sujet ; en engager l'analyse avec le souci d'en faire précisément apparaître le sens problématique ; se poser la question des situations effectives du monde relativement auxquelles le sujet prend son sens.

Le jury souhaite insister à nouveau sur ce point : un nombre trop important de candidats parlent dans une grande abstraction, et cela alors même que des exemples concrets, des références à l'histoire ou à l'actualité (avec la distance intellectuelle qui convient) seraient susceptibles d'éclairer leur réflexion,

d'illustrer des concepts ou de les mettre à l'épreuve des faits, d'explicitier parfois les sous-entendus d'une formule et, ce faisant, d'en éclairer et d'en construire la signification. Un tel réalisme ne nuit pas, bien au contraire, à l'exercice de la leçon.

On peut ici rappeler ce que le rapport de la session 2021 indiquait déjà très explicitement, à propos de l'esprit de cette épreuve de leçon, et notamment du sens que l'on peut donner au terme et à l'exigence de *problématisation* : un problème *existe* et *persiste*. Il *existe*, ce qui signifie qu'il se situe toujours au dehors : hors des salles où se prépare et se passe l'épreuve, hors de la tradition philosophique, et même hors du champ de la pensée et du langage, qui sont cependant en contact avec lui, la formulation du problème naissant de ce contact. Le problème ne se trouve pas au loin mais au plus proche, donc à chaque fois en un point où le réel résiste à la pensée comme au langage ; il s'éprouve comme cette résistance ou cet obstacle. Le problème *persiste* : cela signifie que malgré les solutions pratiques, doxiques ou théoriques qu'on a pu lui donner, il résiste encore. Les problèmes auxquels se confronte la et qu'elle détermine sous les perspectives qui lui sont propres sont aussi vitaux ou existentiels, comme autant de difficultés ou de points d'embarras présents dans le monde, et auxquels nous nous heurtons. Ne pas y travailler en philosophe, c'est conjurer ou éluder la persistance du problème en épousant sans vraiment savoir pourquoi une solution déjà donnée (par la coutume, l'opinion générale, la religion, les doctrines traditionnelles ou officielles). Travailler en philosophe, ou tenter de le faire, c'est s'efforcer de saisir et de poser le problème, donc de l'exprimer, pour ensuite élaborer sinon une solution, en tout cas un examen : tenter de comprendre pourquoi et comment un tel problème se pose ; et comment, tant dans l'ordre théorique que dans l'ordre pratique, on peut se situer par rapport à lui.

Les questions vives du monde, y compris dans ce qu'elles peuvent avoir de dramatique, de tragique, d'insoutenable parfois, ne sont pas étrangères aux spéculations philosophiques les plus exigeantes. Et si la leçon se déroule en un effort partagé de philosophie, l'un ou l'une parlant, les autres écoutant, accueillant et examinant le raisonnement qui leur est proposé, la principale fonction de celle ou celui qui parle est d'ouvrir cette petite communauté sur le monde, en suivant la voie que le sujet lui indique. Les candidats sont invités, ici comme dans les autres épreuves, à dépasser autant que faire se peut les effets de clôture qu'impliquent la situation de l'épreuve (limitée dans l'espace et dans le temps, cadrée institutionnellement et même rhétoriquement) – et sans doute aussi les références théoriques, les textes, les connaissances supposées partagées avec ses auditeurs. On gagne toujours à supposer que ces références ou connaissances ne sont pas, en réalité, partagées : on travaille alors à les réélaborer et ce premier pas rapproche l'épreuve d'une situation d'enseignement (le cours de philosophie affronte lui aussi ces effets de clôture et s'efforce de les dépasser).

Le sujet ne donne pas le problème : il l'enveloppe et l'indique sans l'exprimer. L'introduction n'est donc ni l'analyse grammaticale du sujet (qui doit être faite en amont), ni une liste de questions (la forme interrogative est une possibilité de la syntaxe, non une recette disponible pour la problématisation) ni un répertoire d'enjeux : c'est le condensé de la recherche méthodique menant à la meilleure formulation possible d'un problème qui explique et justifie le sujet. Il faut donc comprendre et construire l'introduction comme un raisonnement qui passe du sujet au problème en formulant ce lieu où le réel résiste et persiste. S'agissant de ce qu'il est convenu de nommer « développement », les observations et attentes du jury, comme le disaient déjà les rapports des sessions précédentes, ne sont pas campées sur un format rhétorique fermé. Le trajet de composition est très libre ; aucune contrainte formelle ne doit *a priori* prévaloir ; il importe surtout que chaque moment apparaisse à la fois différencié et articulé à l'ensemble du parcours argumentatif, qu'il fasse sien les éléments conceptuels qui peuvent être empruntés, chemin faisant à tel ou tel grand auteur et articulés à tel ou tel exemple, et porte élaboration de sa propre solution, progressivement exposée et assumée. Lorsque par exemple l'énoncé du sujet mobilise deux termes (par exemple « connaître et agir ») rien n'impose de se laisser aliéner à un plan préfabriqué, faisant abstraitement valoir une « opposition », puis une « complémentarité », puis une « dialectique ». C'est l'attention de départ, reprise et soutenue, au problème impliqué par le sujet, qui permet de donner à la leçon son mouvement propre.

Les candidats doivent se garder d'un risque de contournement et d'évasion du sujet. On a ainsi vu le sujet « le pouvoir des idées », alors même que la leçon avait mis en avant la dimension épistémologique du

sujet, manquer d'une analyse relative à la manière dont la connaissance vient (ou non) s'articuler à une ou à des idées - une telle élision conduisant à priver la leçon de plusieurs développements judicieux. C'est le questionnement initial, repris et consolidé, qui importe alors : dans quel domaine et relativement à quelles opérations ou pratiques les idées peuvent-elles avoir un pouvoir ? Et à partir du moment où l'on prend en compte la constitution des connaissances : il faut préciser en contexte ce qu'est une idée, quel type de pouvoir elle détient, et quelle pourrait en être la limite.

Si les références philosophiques sont indispensables, pour les ressources conceptuelles, analytiques et argumentatives qu'elles procurent – on pense en philosophie avec et par d'autres – il importe que l'ensemble de ces éléments empruntés accompagnent, précisent et augmentent le raisonnement, sans pour autant le contraindre et sans se substituer à son mouvement propre. Aucune référence – antique, moderne ou contemporaine – n'est attendue *a priori* par le jury : le candidat choisit et approprie au sujet les références qui lui apparaissent pertinentes, qui lui permettent d'instruire et de consolider son propos. Il ne se contente pas d'y faire allusion, mais il élabore ou réélabore précisément les questions, concepts, arguments ou exemples, qu'il emprunte à l'auteur et à l'ouvrage qu'il convoque.

Il est tout à fait naturel – et là encore, sous la responsabilité entière des candidats – que le champ des références et des connaissances sollicitées pour préciser le raisonnement déborde la philosophie, qui ne cesse de se déborder elle-même, et ne reste jamais seule. C'est pourquoi la leçon peut et même doit toujours excéder son cadre disciplinaire, même si cet excès doit être mesuré. Tout comme le recours à l'expérience littéraire et poétique, l'interprétation précise d'une œuvre d'art ou d'un courant artistique, d'un dispositif technique ou technologique, la référence à des théories économiques et anthropologiques, peuvent enrichir tout sujet. Le jury a apprécié la précision et la finesse de certaines références littéraires, classiques ou contemporaines : Césaire, Beckett, par exemple, ou *l'Eveillé* d'Ibn Tufayl, ont été mobilisés de manière très pertinente.

Il importe aussi d'être bien attentif à l'intitulé du sujet et de résister à la tentation d'un glissement interprétatif. Ainsi par exemple : « *Pourquoi* faire la paix ? » n'est pas l'équivalent de « *Comment* faire la paix ? ». Ou encore, dans la compréhension et le traitement d'une leçon : l'ordre (rapporté au monde considéré dans sa totalité ou aux éléments qui le composent) n'est pas l'équivalent de l'harmonie. Et cela d'abord dans la langue commune, que les leçons gagnent toujours à prendre compte avec précision : des cachots peuvent être en bon ordre, qui ne sont pas vraiment des lieux d'harmonie ; une certaine forme de paix peut exister dans les régimes dictatoriaux, ou totalitaires. Ainsi pour le sujet « Changer le monde » : on aurait aimé que les termes même de « monde » soit davantage questionné. « Monde », « kosmos », « univers » : ces termes ne sont pas de simples synonymes, et il est instructif d'expliquer pourquoi, et comment on comprendre les écarts de signification qui sont ici en jeu et surtout ce qu'ils pourraient impliquer. Ou pour le sujet « Avoir des principes » : on aurait aimé que le sens commun de cette locution soit davantage pris en compte et exploré, ce qui aurait conduit à une compréhension plus nette de la dimension pratique – éthique ou politique – du sujet.

Le jury attend un travail précis d'analyse, de définition et de distinctions conceptuelles que la leçon permet justement de produire. Ce qu'omettent un certain nombre de candidats, laissant leur propos flotter dans un brouillard conceptuel persistant. Ainsi par exemple : il faut pouvoir distinguer, en le justifiant, l'origine du principe, la catégorie de la norme, l'intuition de l'évidence – comme on le ferait avec des élèves ou des étudiants que l'on cherche à instruire. Les candidats ne sentent pas toujours la pertinence et le bien-fondé qu'il y aurait à procéder à ces distinctions conceptuelles décisives (entre le fait et le droit, pour une leçon sur l'obéissance, par exemple). On a entendu un exposé sur « La force et le droit » qui ne s'est pas saisi du couple comme héritage conceptuel et figure de la réflexion juridico-politique : les deux concepts ont été assez maladroitement manipulés dans un questionnement arbitraire et assez superficiel portant sur la manière de régler un conflit social ou juridique, ou sur la dimension pulsionnelle de la force.

Un défaut récurrent et structurel tient à la difficulté d'un certain nombre de candidats à délimiter clairement et à justifier le périmètre conceptuel précis d'un sujet ou d'une notion. Cela a presque toujours pour effet de rendre impossible tout questionnement précis, étayé et fécond, et de rendre la conduite du raisonnement erratique et arbitraire, le plus souvent hors des balises effectives du problème en jeu. Pour

donner quelques exemples de ce défaut initial, si souvent rédhibitoire, et dont la confession a montré que les candidats n'en avaient pas toujours une conscience très aigüe :

- une leçon sur la cruauté tord le terme dans tous les sens possibles, le rendant successivement synonyme de perversité, de méchanceté, de violence, de perversion, ce qui occasionne une juxtaposition de références hétérogènes qu'aucun recul problématique ne parvient à unifier (Nietzsche, Sade, Freud...). Le concept de mal est exploité sans détail ni analyse, ce qui condamne l'exposé à l'approximation – l'hypothèse du mal comme retour à la nature étant tenue pour équivalente à celle du mal comme perversion.

- Une leçon sur « La tolérance » évoque sans cesse « l'autre » comme objet ou visée sans jamais en indiquer la nature, le statut ou le contenu ; ce qui condamne à des approximations éthico-morales assez gratuites et passe-partout, au détriment d'une analyse du concept de valeur pourtant sans cesse opératoire dans l'énoncé.

- Une leçon sur « La transparence » en fait un synonyme d'invisibilité autant que d'apparence, au risque de neutraliser toute spécificité du sujet.

- Sur « Peut-on tout justifier ? » : le candidat manque quasi immédiatement le sens du mot « justifier », qui ne veut plus dire rendre juste (légitime, admissible) mais rendre vrai. Suit une réflexion sur la raison comme pouvoir explicatif, orienté sur les fondements de la science ou de la certitude métaphysique.

Ces travers sont d'autant plus regrettables que parfois, ce sont les concepts même, présents dans l'énoncé, identifiables aisément, qui sont utilisés de manière approximative, comme un foyer de sens plus que comme un contenu détaillé et déterminé précisément dans sa compréhension : sur « Les bons sentiments », le candidat, sentant la tournure un peu piègeuse, préfère ne pas cibler la question du bien, et passe d'emblée à la question de la valeur, en un raccourci qui le prive du problème en jeu. Ou encore, appelé à réfléchir sur « Comment définir l'excès ? » le candidat ne lit pas bien l'énoncé, et son exposé glisse immédiatement vers la nature de l'excès au lieu de rendre compte de la question précise, qui porte sur la manière (éventuellement sur la possibilité) de le définir : rien sur la limite, la mesure, la définition, et la manière dont l'excès contredit peut-être, *a priori*, toute définition. La chose se transforme en une réflexion morale très générale, et le sujet est manqué. Notons au passage de manière plus générale que la question « comment » est souvent mal prise, et pour tout dire rarement identifiée comme telle

Comme on l'a indiqué plus haut, le jury attend et apprécie des introductions suffisamment précises. Trop souvent, elles sont transformées en gloses sur les intitulés des leçons, qui imposent arbitrairement un prisme de questionnement sans le justifier problématiquement ni l'étayer conceptuellement. Ainsi par exemple « L'intolérance » est-elle immédiatement rabattue sur la question, auto-proclamée légitime et centrale, « peut-on tolérer l'intolérable ? ». De même, de très nombreux raccourcis viennent orienter autoritairement le traitement du sujet, en modifiant le sens et la portée : ainsi la notion d'obéissance se voit elle d'emblée, et sans justification attentive, réduite à la perspective autrui, au risque d'évacuer tout rapport à la loi, et de rendre indistinctes les notions en jeu (obligation, nécessité, contrainte, autonomie...). Dans cette leçon, la figure de la loi n'est jamais envisagée autrement que comme manifestation effective de l'universel, ce qui apparaît tout de même comme un raccourci très simplificateur, discutable et jamais discuté. De même, « La représentation » est d'emblée posée comme un redoublement *fidèle*, prisme dont le candidat ne sort jamais et qui lui ferme l'essentiel du problème. Pour « L'avenir est-il sans image ? » : l'image est posée comme équivalente à la représentation, au risque d'un considérable rétrécissement de la perspective du sujet. Enfin, la question « La nature a-t-elle une valeur ? » devient, sans doute à l'insu même du candidat, « la nature a-t-elle de la valeur ? », ce qui modifie sens et perspective de l'énoncé initial.

Dans un ordre d'idée complémentaire : certaines leçons pâtissent, au fil de leur développement, d'un dialogue interne insuffisamment ouvert, comme si elles s'étaient immédiatement enfermées dans une perspective définitivement figée. Ainsi par exemple : une leçon traitant le sujet « Vivre selon la nature », qui ne manque pas d'aisance oratoire, manque la singularité du sujet, et cela notamment du fait d'un fil directeur immédiatement adopté – vivre selon la nature reviendrait à créer une seconde nature qui achève ou parachève la première. Ce fil pourrait ne pas manquer de pertinence, mais la leçon ne se donne pas les moyens de le justifier, et surtout, de l'interroger. L'introduction est expéditive, les termes de l'énoncé ne sont pas réellement pris en compte. La leçon plaque des analyses d'auteurs traités de

manière imprécise, voire futive (en particulier par une présentation simpliste du second *Discours* de Rousseau, qui méconnaît les caractères de la « société commencée » et l'existence même d'un second état de nature, lui-même doté d'une certaine historicité). La leçon ne dit rien par ailleurs des éthiques antiques, modernes ou contemporaines, qui permettraient de donner du sens à l'énoncé.

Le jury n'attend pas des candidats un traitement « complet » du sujet – ce qui n'aurait pas grand sens. Or il arrive à certains candidats de ne pas résister à la tentation de tout, en tout cas de trop, dire. Soit par exemple sur le sujet « Le pouvoir de la beauté » : on a entendu une leçon contrastée, indiscutablement riche et cultivée, avec des moments qui ont été de véritables illuminations (de très bon passages notamment adossés à Platon (*Ion*, *Hippias majeur*). La leçon parvient à mobiliser, pour les besoins de l'analyse, des exemples pertinents et précis qui ancrent la réflexion dans le réel. Ainsi, à propos de la transformation des beautés de l'art des Incas, transformé en source de revenus permettant de payer les guerres de Charles Quint, la question est assez précisément posée : comment cette beauté n'a-t-elle pas touché les Espagnols qui en ont fait une marchandise ? y a-t-il encore un pouvoir de la beauté après la séparation d'avec le religieux ? La leçon questionne aussi le pouvoir exercé sur la beauté par l'institution qui la désigne en tant que *monumentum*, pour se demander ensuite ce que viennent chercher les foules dans les musées : l'œuvre d'art ne récupère-t-elle pas alors son pouvoir propre – il resterait une attraction irréductible de la beauté ? Mais cette leçon est aussi entravée par une tendance à l'accumulation : elle multiplie par cascade les références, gâchées alors par un traitement trop allusif ; ce qui nuit aussi à la clarté du raisonnement, en particulier dans la dernière partie. Au final, la leçon n'est pas aboutie, alors même qu'elle comporte des éléments d'une grande richesse.

On a par conséquent apprécié que des sujets très ouverts, à construire et à problématiser avec la liberté intellectuelle qui convient, donnent lieu à des leçons des plus instructives, laissant bien apercevoir les qualités d'analyse des candidats. Ainsi du « mélange » : la leçon ne se contente pas d'associer la transformation physique des métaux, le bricolage lévi-straussien, le contrat rousseauiste, l'union cartésienne de l'âme et du corps, le processus d'unification psychique de la durée bergsonienne, la théorie pascalienne des ordres, le discours des muses de *République* VIII, l'androgynie d'Aristophane, Lucrèce, la critique du colonialisme dans *Race et histoire*, la vie mixte du *Philèbe*. Elle suit, très précisément, la question initialement élaborée et sans cesse relancée de savoir si le mélange peut, et à quelle(s) condition(s), et dans quel ordre de réalité, être ou devenir une création de nouveauté. Et cela sans pour autant abolir le régime de différences que le mélange présuppose intrinsèquement, et maintient (et sans lequel il ne serait qu'une simple unité). La leçon se conclut sur l'examen de ce que signifie, justement, « nouveau » et « nouveauté ».

Comme l'an passé, on remarque et on regrette que les leçons portant sur la connaissance en général et sur la connaissance scientifique en particulier aient souvent manqué d'une culture scientifique précise. Cette fragilité générale n'a pas vraiment été dépassée, et le jury regrette que *quelques* références fondamentales de l'épistémologie générale ou *quelques exemples précis* d'histoire des sciences ne soient pas davantage maîtrisés. Et cela qu'il s'agisse des mathématiques, de la physique ou de la biologie : la réflexion sur l'animal, souvent déployée dans le cadre d'une comparaison générale entre l'homme et l'animal, semble méconnaître les recherches tant contemporaines que plus classiques sur le sujet, et convoque des partages souvent caricaturaux, très peu ou très mal informés sur le plan scientifique.

La partie « logique et l'épistémologie » du programme de cette « Leçon 2 » n'est à l'évidence pas suffisamment prise en compte.

Ainsi par exemple : le jury a été très étonné d'entendre une leçon sur « l'expérimentation » sans caractérisation ou exemple précis emprunté à l'histoire ou au contemporain des sciences. On aurait alors pu questionner plus précisément la différence entre expérience et expérimentation. Ou déterminer, selon le champ et la pratique scientifique auxquels on a à faire, la visée propre d'une démarche expérimentale : on n'expérimente pas de la même manière en physique ou en biologie, en sociologie ou en anthropologie. Et si la différence entre *expérience* et *expérimentation* mérite d'être prise compte, c'est aussi relativement à certains réquisits de la connaissance objective – la quantification et la mesure par exemple, ou la reproductibilité (plus ou moins mécanisée) des expériences – qui ne trouvent pas leur place dans le champ de l'expérience ordinaire.

Appréciable exception : le jury aura entendu lors de cette session une leçon très solide sur le réalisme, analysant avec Kant la question de la représentation (et mettant bien en place la dissociation des phénomènes et des choses en soi), pour éprouver ensuite (avec Hegel) les limites de ce réalisme critique. La leçon travaille en faisant précisément sienne le projet phénoménologique d'une fondation du réalisme spontané de l'attitude naturelle dans une intersubjectivité transcendante. Le jury a particulièrement apprécié la patience démonstrative et la précision du propos.

Le jury est sensible à la capacité de certaines leçons à prendre en charge des ordres de réalité différents, lorsque cela vient éclairer ou même justifier le sujet. Ainsi par exemple, la leçon traitant le sujet « Doit-on déplorer le désaccord ? » sera parvenue à articuler des analyses relatives à la théorie comme à la pratique, en différenciant de surcroît sciences positives et métaphysique (avec un usage très instructif de l'exploration kantienne des antinomies de la raison pure) ; et, dans l'ordre pratique, ce qui touche à l'action proprement parler et ce qui touche à la création : la querelle du Cid, la bataille d'Hernani, ou encore les polémiques ayant accompagné la sortie du film *Irréversible* (Cannes 2002), ont été à la fois situées et questionnées, pour faire progressivement apparaître la dimension proprement politique non seulement d'une capacité, mais d'un droit au désaccord qui tient à la liberté de penser et à l'institution de la démocratie. Tout au long de cette leçon, on se sera interrogé sur la relation paradoxale que le désaccord entretient avec la vérité, témoignant non seulement de ce qui nous en écarte, mais de sa recherche même ; et l'on se sera pour finir interrogé sur ce qui pourrait constituer, non seulement la réalité du désaccord mais aussi, peut-être, sa vérité.

Parce qu'il y va aussi de la bonne tenue du concours, et pour rassurer des candidats sans doute trop inquiets, le jury tient vraiment à ce que des prestations inégales et inabouties, mais porteuses d'une véritable travail et effort de pensée, puissent obtenir des notes honorables (à la moyenne ou au-dessus), à partir du moment où elles s'engagent vraiment et de manière soutenue dans le traitement des sujets.

Ainsi de la leçon consacrée au sujet « Le hors-la-loi », portée par un véritable effort pour penser le sujet dans sa difficulté intrinsèque, sans jamais le perdre de vue et en assumant la confrontation à de véritables apories : la leçon s'interroge finement sur la différence entre « illégal » et « hors-la-loi », et à partir de l'exemple de Robin des Bois, montre comment la catégorie du hors-la-loi sert à identifier des situations où la procédure propre au jugement judiciaire est rendue vaine au nom de l'urgence de la situation. D'où la question : une loi peut-elle souffrir de mettre quelqu'un hors-la-loi et rester une loi qui rend justice ? La leçon interroge aussi le contexte juridique, historique qui donne son cadre concret à l'existence du « hors-la-loi », notamment le droit romain et sa notion d'*homo sacer*. Elle met notamment en question le droit à la propriété privée, un temps rapporté à une spoliation originaire : le fait qu'une société garantisse une appropriation de cette nature conduit à soumettre à la critique le contenu et le statut même du droit. La différence entre la simple illégalité tombant sous le coup de la loi et la singularité anomique du hors-la-loi est interrogée par analogie avec la différence, en biologie, de l'extraordinaire (qui reste en rapport avec le genre universel) et du singulier (indifférent à la classification, unique en son genre). La situation du hors-la-loi, unique en son genre, l'installe hors du domaine de production des énoncés juridiques.

Le jury s'accorde à dire que malgré des défauts assez importants – des faiblesses notamment dans la progression précise de l'argument – une telle leçon doit être évaluée de manière suffisamment positive.

Que cela constitue un signe d'encouragement pour les futurs candidats.

EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS

**Rapport établi par Frank Burbage (partie générale),
Delphine Antoine-Mahut et Sophie Peytavin (Bayle), Claire Pagès et Laurent Perreau (Hegel)
à partir des observations des membres de la commission**

Intitulé de l'épreuve : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme. Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (commentaire : 30 minutes ; entretien : 15 minutes) ; coefficient 1,5. »

Conditions de passation de l'épreuve

Lors du tirage, les candidats ont le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Ils en désignent une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte l'indication précise du passage à expliquer. On vérifie alors qu'il n'y a pas d'erreur et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Le candidat se voit remettre un exemplaire de l'ouvrage dont le texte est extrait (en revanche : on ne lui remet pas de photocopie). S'il le souhaite, il peut disposer d'une feuille de papier calque, qui permet de porter certaines annotations – il est en effet rigoureusement interdit d'écrire sur les ouvrages du concours.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation peut alors commencer.

I – Remarques d'ordre général sur l'épreuve d'explication de texte en langue française

Cette explication de textes en langue française peut et doit se préparer sur un temps long (et cela d'autant plus que bien souvent, les auteurs et les œuvres du programme d'oral permettent de travailler très utilement d'autres parties ou éléments du programme) : les quelques semaines qui séparent les résultats de l'admissibilité des épreuves orales ne suffisent pas à s'approprier des textes longs, denses, complexes. Nombre de prestations témoignent cette année, particulièrement, d'un manque évident de familiarité avec les textes, s'agissant surtout des *Pensées diverses sur la comète*, mais aussi des *Principes de la philosophie du droit*, dont la lecture manque de précision. Il importe bien connaître l'organisation générale des œuvres ainsi que leur progression, leurs articulations les plus significatives. Le temps relativement bref de préparation, le jour de l'épreuve, ne permet évidemment pas de compenser d'éventuels défauts de préparation, s'agissant des parties ou passages qu'on découvre tardivement.

Les attentes du jury n'ont pas changé lors de cette session 2023. Le jury attend une lecture très attentive du texte, qui s'efforce de combiner plusieurs opérations complémentaires :

- une situation du passage, au sein de l'œuvre, et qui fasse aussi bien apparaître les questions et problèmes auxquels le texte vient s'articuler : si l'on omet de se donner un soubassement spéculatif et problématique explicite, c'est l'ensemble de l'explication, et jusqu'à sa conclusion même, qui se trouvent appauvries ;

- une présentation suffisamment précise de la structure interne du texte, de ses grandes articulations et de son mouvement propre : il ne suffit pas alors d'indiquer des parties de manière statique, il faut interroger et caractériser le mouvement et l'ordre raisonné qui permettent de *passer* de l'un à l'autre moment et s'interroger alors sur la dynamique qui lui est propre – un texte de philosophie,

c'est proprement un *passage*, ou même *plusieurs* passages, articulés les uns aux autres, et plusieurs explications ont pâti cette session d'une véritable confusion, s'agissant de la structuration d'ensemble des textes à expliquer ;

- une explication plus détaillée est ensuite attendue, qui s'efforce d'éclairer les éléments principaux du texte (concepts, distinctions conceptuelles, arguments, exemples, etc.) y compris lorsque ceux-ci comportent une part de questionnement, voire d'incertitude, et parfois assumés explicitement par l'auteur lui-même ;

- une compréhension d'ensemble, qui s'élabore petit à petit et qui se ressaisit en conclusion, permettant de mesurer les apports caractéristiques du texte expliqué, dans le mouvement d'ensemble de l'œuvre et corrélativement dans les interrogations que le texte vient assumer et éclairer ; on retrouve ici un travers analogue à celui observé lors des leçons lorsque les conclusions se réduisent à de simples résumés de ce qui aura précédé, et sans aucun apport spécifique.

Les candidats se contentent trop souvent « doctrine moyenne » à laquelle l'explication du texte se retrouve, de fait, attachée. De là, deux défauts majeurs et très fréquemment repérés : le texte est manqué dans ce qui constitue sa particularité, voire sa singularité ; le travail conceptuel inscrit dans le mouvement même de l'œuvre semble se figer, et perd sa dimension dynamique.

C'est la précision philologique et l'acuité philosophique de la lecture qui intéressent le jury, et celles-ci sont vraiment à bonne portée d'un travail de préparation régulier. Point n'est ici besoin d'être archi-savant, ou de faire semblant de l'être. Les meilleures explications sont celles qui parviennent, d'une manière ou d'une autre et sous des perspectives très variées, à s'étonner, ce qui participe évidemment du caractère philosophique de la lecture.

Plusieurs maladresses pourraient être aisément évitées :

- la lecture initiale à voix haute de l'intégralité du texte a toute son importance, elle fait partie de l'explication, et correspond à première étape de compréhension : plusieurs candidats, par manque d'exercice, éprouvent des difficultés à trouver le bon rythme de lecture à voix haute, soit en lisant trop lentement, soit en lisant trop rapidement, et cela sans tenir compte des effets produits sur un auditoire qui semble pour eux quasi inexistant ;

- dans la mesure où le texte a été lu une première fois, il n'est pas requis de le relire partie par partie, au seuil de chaque moment de l'explication – cela fait perdre, et bien inutilement, un temps précieux ;

- si l'explication doit être proprement adressée, elle doit aussi adapter sa manière à la longueur du texte – le jury propose des textes de longueur variable, et il tient bien évidemment compte de ces variations ; face à un texte relativement long, le candidat ajuste le type d'explication qu'il propose : moins détaillée inévitablement, l'entretien permettant alors de la compléter.

- le jury apprécie que les candidats prennent le temps d'une situation-problématisation précise, qui permette véritablement de comprendre ce qui est en jeu, et comment et pourquoi ce qui est en jeu conduit au seuil du texte à expliquer ; mais il faut aussi se garder d'une introduction « débordante », dans laquelle on cherche à tout dire en essayant parfois de résumer l'ouvrage tout entier, sans parvenir à sélectionner et à hiérarchiser les éléments les plus significatifs ;

- de la même manière, dans le corps même de l'explication, on n'est jamais tenu de *tout* expliquer – si le jury le souhaite, il pose des questions complémentaires lors de l'entretien sur tel ou tel point qui aurait été omis ;

- il faut veiller au bon équilibre de l'explication, respectueuse de la dynamique d'ensemble d'un texte, d'autant plus qu'il n'est pas rare que le débouché ultime d'un texte en éclaire le développement global ; on observe assez souvent des explications trop superficielles en fin de parcours, ce qui est assez ennuyeux ;

- il est important d'inscrire le texte dans sa signification globale : l'attention portée aux passages se situant juste en amont ou juste en aval s'est révélée cette session encore très productive ; bien des explications auraient été éclairées par une attention portée aux lignes ou aux paragraphes tout juste suivants, ou même aux dernières phrases des textes.

Parachèvement de l'épreuve, l'entretien joue un rôle important que les candidats doivent aborder avec le plus de confiance possible : dans les intentions du jury qui ne cherche jamais à déstabiliser un candidat et s'efforce d'ancrer ses questions dans ce qui a été initialement proposé ; dans leur propre capacité à se reprendre et à parfaire l'explication initiale. Les questions qui sont adressées au candidat lui permettent de compléter, de rectifier ou de développer, les éléments qui ont été d'abord exposés.

La plupart du temps, tous les membres de la commission participent à cet échange, ce qui permet de varier ou de moduler le questionnement. Il n'est jamais rédhibitoire – cela ne doit pas inquiéter – de ne pas comprendre une question ou, la comprenant, de ne pas pouvoir répondre à une question posée par un membre du jury. Il arrive au jury de poser des questions qui peuvent paraître difficiles, et qui portent sur des points d'interprétation délicats : non pas que le jury détienne alors une réponse attendue sur le modèle de la devinette ; il attend au contraire que le candidat s'approprie et affronte tel ou tel point embarrassant, propose des hypothèses d'explication, s'installe dans une position de recherche et de réflexion ouverte.

II – Remarques relatives à l'explication de Bayle, *Pensées diverses sur la comète* (Présentation par Joyce et Hubert Bost. Paris, Garnier Flammarion, 2007)

1 - Textes proposés aux candidats

(nb : par commodité, on reproduit ici le fichier qui est utilisé pour éditer les sujets et qui ne comporte pas de signes de ponctuation – les sujets remis aux candidats, quant à eux, en comportent évidemment)

de page	début	fin	à page
46	Il y a un très grand nombre	qui leur tiendra lieu de vertu	47
53	Si cet ouvrage avait le bonheur	à la morale	53
69	Je m'étonne que ceux qui nous parlent tant	ce que vous devez raisonnablement prétendre	70
71	Que les historiens se plaisent fort aux digressions	ils sont mauvais physiciens	72
72	Que ne pouvons-nous voir	sur des principes de philosophie	73
73	Pourquoi on ne parle point de l'autorité des philosophes	les faux raisonnements des logiciens	74
78	Il est facile de montrer après cela	toutes les illusions de l'astrologie	79
81	Réfutation de ceux qui disent	qu'elle a répandus deçà et delà	82
83	Oui, me dira-t-on, il y a plus de bon sens	que les poissons s'en portent moins bien	84
87	Considérez je vous prie, Monsieur	<i>une moisson de triomphes</i>	89
91	Les hommes aiment à être trompés	laissé jouer aux astrologues	92
99	Que l'entêtement général pour l'astrologie	un peu de repos en attendant	100
100	Quatrième raison : que quand il serait vrai	le chemin des véritables savants	101
105	Comment il arrive qu'on gagne des batailles	aucune partie de plaisir, ni aucun bonheur	107
108	Grandes superstitions des païens à l'égard des noms	de plusieurs autres	110
111	En quel sens on peut préférer un nom à un autre	comptée pour rien	112
113	En effet, si nous supposons que les comètes	l'expérience ne vous favorise aucunement	114
115	Observations nécessaires à ceux qui se veulent	faiseurs de plaintes et de réflexions	116
135	Cependant ceux qui ont pris la peine	la curiosité de s'en éclaircir	136
137	Quelle est la véritable cause de l'autorité	toute incrédulité dans son esprit	137
138	Qu'il ne faut pas juger en philosophie	son sentiment n'est d'aucune considération	139
147	Les hommes peuvent convenir d'un certain signe	et c'est ma seconde raison	148
150	Faut-il que Dieu nous envoie des signes	avouez qu'il y a des comètes qui ne signifient rien	151

161	Comment les hommes eussent pu d'eux-mêmes	il naît d'une chienne un animal monstrueux	162
162	Ce qu'on appelle des prodiges est souvent aussi	des effets de la nature moins communs que les autres	163
163	De la prodigieuse superstition des Païens	se peut voir dans le 22e livre de Tite-Live	164
166	Artifices du démon pour fomenter la superstition	d'en publier encore d'aussi mal fondés	167
168	Que les Païens attribuaient leurs malheurs	qui immolaient ces innocentes victimes	169
200	Il y a autre chose qui a contribué	y apportaient tous leurs préjugés	201
207	Il ne faut pas douter que les Gentils	les dévotions qui les choquent	208
211	J'avoue que je n'ai point lu	par les présages des comètes	212
213	Si les païens eux-mêmes	éclaircissement de la vérité en toutes choses	214
221	Etrange prévention des hommes	dans l'illusion en tout et partout	222
229	La mort funeste de ce bon roi	éléments de toutes les religions du monde?	230
235	Prenez la peine de voir présentement	pour une de ces marques extérieures	236
237	Il n'est pas jusqu'à l'histoire sainte	remarqué Pétrone à l'égard des songes	238
238	Voilà, ce me semble, deux puissantes	la bonne aventure à tout venant	239
239	La seconde raison est que ces présages	sont les plus injustes du monde	240
242	Je réponds que tout cela	en sa faveur que la tolérer	243
245	Mais supposons que la sainteté	n'ont point convaincus qu'il y en a un	246
249	Mais, outre que les hommes sont assez portés	les peuples tombassent dans l'athéisme	250
250	Le respect des peuples pour les choses	médiateurs entre les dieux et les hommes	251
255	Et sur cela permettez-moi	trouverait pas parmi les athées	256
260	S'il y a quelque différence entre l'athéisme	mépris visible de leurs divinités	261
262	Cela nous fait voir que le pillage	on doit reconnaître un dieu	263
273	Examinons la religion païenne	aucune raison de ma créance	274
279	Si l'on regarde les athées	qu'il y avait de créatures	279
240	Ils eussent voulu que Dieu	fortifiait l'illusion de plus en plus	241
282	Disons donc que, quand	et de le rendre vertueux	283
286	Voilà des crimes que les athées	plus injurieux à Dieu que les athées	287
288	Je reviens à vous, Monsieur,	crainte de ses dieux	289
291	Quand on compare les mœurs	dont il est imbu	292
293	Que l'homme soit	que l'on nous remplisse l'esprit?	293
298	On ne peut pas me répondre	s'il est permis de parler ainsi	299
307	Nous pouvons donc poser en principe	plus vertueux que les athées	308
308	Car si la persuasion qu'il y a	dans l'usage des voluptés	309
309	Qu'on m'objecte tant qu'on voudra	ce que l'on devrait faire et ce que l'on fait?	311
311	Je l'ai déjà dit :	dans ses mœurs qu'un idolâtre	312
312	Considérez encore que la théologie	ou plus de louanges, ou plus de profit	313
321	<i>Vivrons-nous</i> (demande-t-il après cela)	une persuasion qui exclut le doute	322
337	En un mot, il ne faut que considérer	C'est tout autre chose	338
340	Car si l'homme n'était que corps	convenir de la corruption de l'homme	341
341	Après toutes ces remarques	peu de personnes s'en garantissent	341
376	Qu'un athée peut être avide de gloire	les hommes sans religion	377
379	On me dira peut-être	ceux qui condamnent notre conduite	381
394	Mais peu m'importe	se jeter dans l'athéisme	395
396	Quoique l'homme soit très corrompu	qui nous permettent quelque chose	397
398	Si vous me demandez pourquoi	que l'idolâtre	399

404	Combien les miracles	plus ignorant de la nature divine	405
412	Si l'on savait qu'il y eût à Rome	le souffrirait-on néanmoins?	413
421	En quel sens les causes secondes	ces sortes d'improbabilités	422
422	Prenez bien garde	pour y former une comète	423
423	Eclaircissement de cette doctrine	un autre certain changement	424
424	Autre éclaircissement	continuer du même train	425
432	Qu'il tient à peu de choses	un miracle proprement dit	433
434	je demande premièrement	faites miraculeusement	435
435	Seconde réponse	ordre de la nature	436
440	La vue d'une comète	la vue des comètes?	441
441	Il y avait des nations	nouvelles en certains endroits	442
443	S'il est permis de nier	l'existence du miracle	444
445	Réflexion sur la manière	annoncer son indignation	446
446	Quatrième réponse: qu'il est faux	sentiment d'appréhension	447
448	Les comètes ne sont pas capables	sorte d'abominations	449
450	Qu'il n'y a rien de plus digne	capo da far statuti	451
462	Que les comètes ne peuvent	y contribuent	463

2 – Remarques relatives aux explications

Les *Pensées diverses sur la comète* de Bayle étaient au programme des textes français pour l'oral de l'agrégation en 1994 et 1995. Mais seules les huit raisons étaient concernées, les foisonnantes objections, à partir du §102, étant laissées de côté. Cette session 2023 proposait quant à elle un programme radical, ne laissant rien de côté. Il n'y a plus, en effet, aujourd'hui, aucune bonne raison de laisser quoi que ce soit de côté. L'internationalisation et la densification des études bayliennes et des éditions critiques de l'œuvre de Bayle (notamment de l'intégralité de sa correspondance), depuis une trentaine d'années, ont en effet ouvert de passionnants débats interprétatifs corrélatifs de la pleine intégration des philosophies dites « sceptiques » et « empiristes » dans les programmes d'enseignement. Elles ont contribué au renouvellement en profondeur des représentations communes de la philosophie moderne, de ses rapports avec ce qui ne peut être considéré comme son « extériorité » (la théologie, l'histoire, le droit, les sciences...) que depuis un point de vue rétrospectif et décalé, de ses supports, de ses thèses, des contributions respectives de ceux que l'on cataloguait, depuis le dix-neuvième siècle, comme des « majeurs » et des « mineurs » et, plus globalement, de la façon dont les hommes croient et pensent leur rapport au réel. Lire attentivement Bayle, en un mot, c'est gagner en réflexivité sur nos représentations de la philosophie moderne, et peut-être même de la philosophie tout court.

Un des apports essentiels de cette lecture est en effet de nous révéler l'envers de ce qui a été catégorisé comme « la rationalité classique ». En revenant, en conclusion, sur l'« étrange bigarrure », l'« étrange amas de pensées (...) entassé » et le « mélange confus de pensées » (§262, p.509) à quoi peut ressembler son livre pour un esprit systématique, Bayle réinvestit, pour l'inverser, la célèbre métaphore urbanistique de la deuxième partie du *Discours de la méthode* de Descartes : « vous remarquerez aisément dans cet ouvrage l'irrégularité qui se trouve dans une ville. Parce qu'une ville se bâtit en divers temps et se répare tantôt en un lieu, tantôt en un autre, on voit souvent une petite maison auprès d'une grande, une vieille auprès d'une neuve. Voilà comment cet amas de pensées diverses a été formé : je suis revenu souvent sur mes pas afin de faire des additions tantôt en un lieu, tantôt en un autre ». Il nous fournit par là matière à réfléchir sur les raisons pour lesquelles il n'est pas « géomètre », sur ce pour quoi il se déclare, à l'occasion, historien, ou bien encore, sur ce en quoi pourrait consister une bonne ou une mauvaise digression. En définissant par exemple, au §6, les « digressions très mal entendues », par l'autorisation que l'on se donne de sortir de son domaine de compétence (l'historien qui fait le physicien) afin de justifier

l'opinion commune, Bayle nous donne ainsi de précieux matériaux pour alimenter une réflexion sur l'anthropologie de la croyance.

Une fois entendu que cette œuvre fait fondamentalement sens, donc qu'il importe à un futur enseignant ou à une future enseignante en philosophie de s'y confronter sérieusement, il faut évoquer les difficultés – dont le jury était tout à fait conscient – qu'engageait sa maîtrise. D'une part, la lecture des *Pensées diverses sur la comète* ne pouvait faire l'économie de ce avec quoi Bayle y entre en relation : l'histoire de la philosophie (les traditions sceptique et cartésienne - incluant Malebranche, Leibniz...) et l'histoire des idées (scientifique et religieuse surtout). D'autre part, elle requérait d'accorder une attention particulière à l'écriture et au style philosophiques de l'auteur, donc d'ajuster ses modalités de lecture à un ouvrage non-systématique. Cela demandait un réel effort herméneutique. Ces deux difficultés spécifiques étaient tempérées par deux caractéristiques propres à l'ouvrage. La présence, d'abord, du plan détaillé du texte, d'une introduction et d'un lexique dans l'édition proposée : une bonne pratique de l'œuvre permettait donc de compenser des défauts éventuels d'érudition, érudition qui, dans tous les cas, ne pouvait suppléer la lecture attentive de l'extrait proposé. Ensuite, comme on vient de l'exemplifier, Bayle fournit lui-même de nombreuses clefs interprétatives de sa propre pensée. Là encore donc, une pratique régulière et assidue de l'ouvrage proposé permettait de prendre conscience des différents niveaux de discours et de conférer tout leur sens aux analogies, digressions, exemples, citations... qui ponctuent les *Pensées diverses sur la comète*.

Ces difficultés et leurs parades ont été parfaitement prises en charge dans les meilleures explications ; elles en ont embarrassé un certain nombre d'autres. Nous commencerons par sérier et exemplifier les principaux manques identifiés par le jury.

Certaines explications ont pu manifester une connaissance de l'œuvre apparemment suffisante, voire une très grande érudition, sans pour autant aboutir. Ainsi l'explication du §214, capable de faire précisément état de la série des noms convoqués par Bayle au milieu de la page 432, n'est pas parvenue à rendre raison de la structure étonnante du texte, qui juxtapose considérations historiques et considérations physiques. Elle a manqué les aspérités principales du passage, à savoir : la question de la place de l'homme dans la nature, celle du statut des « causes secondes », invoquées à plusieurs reprises, ou bien encore, l'intérêt de la mobilisation conjointe des physiques aristotélicienne et cartésienne à la fin du passage. Au final, et même si la connaissance de l'ouvrage n'est pas en cause, rien n'a été pensé de l'économie et du contenu *spécifiques* du passage proposé. L'explication du §31 manifestait elle aussi une bonne connaissance de l'ouvrage, lui permettant de trouver un ressort dans l'idée que des représentations absurdes peuvent cependant produire des effets. Mais elle ne s'est inquiétée, ni de la question de l'analogie comme rapport à la réalité (rejetée du côté de l'« irrationalisme »), ni de la question, pourtant historiquement instruite, du rapport entre le nom et la chose, ni des relations entre la raison et l'imagination, ni même de la question de savoir si on peut en finir avec la superstition. Or relever et tenter de dénouer cet écheveau complexe aurait permis à cette explication, par ailleurs tout à fait correcte, de s'accomplir véritablement.

S'agissant plus généralement de la maîtrise doctrinale, les réflexions de Bayle sur la causalité, sur les lois de la nature et sur l'occasionalisme de Malebranche (par exemple dans les §§205-209), auraient pu être mieux comprises, notamment l'écart que Bayle esquisse avec les thèses de Malebranche, même s'il affirme n'en être « pas fort éloigné » (§208). Dans l'ensemble, les éléments d'histoire des sciences, le rapport de Bayle à la culture scientifique antique et à celle de son temps, les variations d'appréciation quant au « monde », n'ont pas été précisément documentés par les candidats.

Dans une autre perspective, soit le rapport à la religion et à la « culture » religieuse, distinguer les présages, les prodiges et les miracles, identifier la superstition, dans ce qu'elle partage et dans ce qui l'éloigne de la croyance et de la foi, cerner de manière nuancée l'idolâtrie, le paganisme, l'athéisme, ce qui relève du protestantisme et du catholicisme, de l'Ancien et du Nouveau Testament.... relevait à la fois d'une exigence et d'une gageure. Au moins fallait-il utiliser avec une grande précision lexicale ces termes dans les extraits proposés, voire parvenir à les faire travailler dans les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres, en acceptant les nuances bayliennes et en s'en laissant étonner. Tout passage des *Pensées diverses sur la comète* ne vise pas spécifiquement, ou mieux que tous les autres, à défendre la thèse de

l'athée vertueux... Ainsi, au §161, page 341, fallait-il se demander qui soutient qu'« il faudrait à la vérité des lois fort sévères et fort bien exécutées pour la punition des criminels » dans une société d'athées, et bien davantage dans une société d'athées que dans une société de païens. Ou au §179, aux pages 376-377, quelle perspective permet à Bayle de dire que l'athée serait plus coupable qu'un autre du péché de cupidité ? Et que conclure de l'insistance apportée par Bayle dans ce paragraphe sur les effets de la vanité chez tous les hommes ? Aux pages 309-311 encore, §145 : « Que ce principe n'est pas corrigé dans les idolâtres mieux que dans les athées ». Comment ne pas le référer aux lignes qui précèdent, dans lesquelles Bayle identifie « une certaine corruption qui nous vient du corps et qui se fortifie tous les jours par le plaisir que l'on trouve dans l'usage des voluptés », pour ensuite le mettre en balance avec « la crainte d'un Dieu » et « les remords de la conscience », dont le paragraphe montre l'inutilité mais, aussi, le caractère néfaste ? Il fallait donc tenter de penser, à partir de ce texte, ces éventuels effets de la religion (pensons au vers célèbre de Lucrèce, *Tantum religio suadere potuit malorum -Tant la religion a pu conseiller de maux-*). La dimension polémique de ce texte se traduit par la mobilisation de la rhétorique du pompeux et du mensonge (p.309), l'exemple de ceux qui se parjurent « avec une extrême confiance » (p.310), ou bien encore, dans la dernière partie du texte, le récapitulatif actualisé, à partir de : « Nous voyons régner encore partout cette sorte d'esprit qui entraîne les hommes dans le péché, nonobstant la crainte des enfers et les remords de la conscience » (p.310).

Ce rôle des exemples, des comparaisons, des références, des suppositions même, dans le texte baylien, n'a pas non plus toujours été considéré avec suffisamment d'attention. Qu'est-ce ainsi qu'abattre le temple d'un Dieu pour un idolâtre ? Pour un athée ? Qui est le plus coupable et le plus criminel ? (§132). Que viennent faire le diable et le démon au §113, page 256, dans la description de « cet esprit vain et ennemi de Dieu », qui « doit mieux aimer sans doute que le culte dérobé à Dieu lui revienne ou en tout ou en partie, comme il lui revient effectivement lorsque les hommes sont idolâtres, que non pas qu'il ne lui revienne point, comme il arriverait si les hommes étaient athées. Je crois même qu'il aimerait mieux partager avec le vrai Dieu le culte que tous les hommes doivent à cet Être souverain et infini que de voir que tous les hommes doivent à cet Être souverain et infini que de voir tous les hommes dans l'athéisme ; car ce partage suffirait pour damner tous les hommes et pour ôter à Dieu la gloire qui lui est due, qui est tout ce que le diable peut souhaiter, et procurerait d'ailleurs au démon un honneur très propre à flatter sa vanité, et qu'il ne trouverait pas parmi les athées » ? Au §199, pages 412-413, comment ne pas s'appesantir sur, et régler la compréhension, de l'exemple des courtisanes, tolérées sans problèmes « depuis tant de siècles » à Rome ? Bayle n'est pas en train de produire une critique de l'immoralité des courtisanes, mais se sert de cet exemple pour montrer en quoi les Cardinaux ont eu plus d'indulgence pour ce que leurs propres principes devraient leur faire reconnaître comme un crime, que pour « l'hérésie d'un bourgeois de Rome huguenot ». De là la différence, à la fin du texte, entre « prêcher l'exemple » et « faire des leçons de théologie ». Il ne suffit donc pas, pour conclure, d'affirmer que « tout cela contribue à la thèse de l'athée vertueux ». Encore, au §127, page 274 : qui sont ces « philosophes » que Bayle distingue des « gens d'esprit et de bon sens » ? Et pourquoi cette longue citation de Cicéron, faisant parler un de ses amis, se référant à d'autres philosophes et s'adressant à celui qui prétend l'être ?

Le caractère toujours singulier de la référence porte alors à s'intéresser à l'adresse baylienne, aux stratégies argumentatives, à la rhétorique, pour autant qu'on ne les prenne pas, comme quelques candidats, à la légère (la part « littéraire » de l'œuvre) ou au plus mauvais sens du terme (le sens péjoratif). La récurrence de formules comme « il est probable que », « il ne faut pas trouver étrange » (p.91), « on ne peut douter que » (p.109), ou « nous supposons que » (p.423), pouvait attirer l'attention sur le travail d'une raison qui est confrontée à l'incertitude, à la probabilité, aux arguments d'autorité, aux usages et aux mœurs, et qui doit sans cesse composer, y compris du point de vue de Bayle lui-même, avec sa propre faillibilité. Ainsi au §90, pages 211-212 : « Pourquoi les Saints Pères n'ont pas condamné ceux qui croyaient les présages des comètes ». S'agit-il vraiment dans ce texte de « disculper » les Pères de l'Eglise ? Ou plutôt de les critiquer ? En ce cas, comment Bayle procède-t-il à cette fin ? Et pourquoi ? Ou au §32, pages 111-112 : « En quel sens on peut préférer un nom à un autre ». Le passage consiste en un subtil panachage entre la prise en compte de « la manière dont les hommes sont faits », « vu comme le monde va », et la dénonciation de la croyance en une fatalité naturelle, à l'égard des mœurs ou de la fortune, qui nous fait croire que « la circonstance du nom est (vraiment) capable de quelque chose » (p.112). Quand ils n'étaient

pas pris au premier degré, l'humour voire l'ironie de certains extraits étaient souvent commentés de façon un peu plate, comme de simples artifices « rhétoriques », alors qu'ils sont intrinsèquement liés au propos philosophique de l'ouvrage et à la façon dont Bayle conduit sa pensée, dans un lien ambivalent et fécond avec les discours ou les usages qu'il critique. Ainsi, une bonne explication a pu montrer que, lorsqu'il s'attaque à la « grande superstition des païens à l'égard des noms » (§31), sa façon de s'en amuser, en multipliant les exemples, en jouant lui-même sur les noms et les mots, le conduit à de multiples réflexions sémiologiques ou linguistiques qu'on peut prendre tout à fait au sérieux.

Pour finir, le jury tient à souligner qu'il a trouvé l'ensemble de ces qualités requises pour lire finement Bayle réunies, avec un véritable brio, dans les meilleures explications. Nous en donnerons ici trois exemples, qui ont donné lieu à d'authentiques moments de philosophie.

Le commentaire du §98, noté 17/20, a d'emblée relié, de manière très convaincante, l'architecture globale des *Pensées diverses sur la comète* à d'autres paragraphes de l'œuvre (le §57, ou bien encore, les §§5 et 6), afin de construire une problématique claire articulant la complexité méthodologique de l'ouvrage et la double question de la nature des signes et de la causalité. La mort du roi Henri IV devient ensuite « le terme d'une relation qui le construit », ce qui permet de poser la question de la rationalité du discours de l'historien. Puis l'excellente capacité à circuler dans l'économie générale des *Pensées diverses sur la comète* est mise au service d'une analyse de détail des formulations et articulations du texte. Enfin, la discussion qui en résulte manifeste une sorte de point aveugle autour des circonstances particulières de la mort de Henri IV, dont la connaissance et l'articulation au texte aurait permis d'élever cette très bonne prestation globale encore plus près de la note maximale.

L'explication de la fin du §18 sur les bévues des astrologues et autour de l'exemple des oracles de Delphes, a été notée 19/20. Elle s'est montrée capable d'allier une connaissance exceptionnelle de l'œuvre (montrant comment Bayle met déjà en place, par petites touches, des enjeux politiques qui ne sont rendus explicites que bien plus tard dans l'œuvre – aux §§108 et 109 par exemple), de son contexte historique, intellectuel et philosophique, se référant avec une grande justesse et très à propos à La Mothe Le Vayer, à La Bruyère ou à Leibniz mais, avant toutes choses, proposant une explication à la fois problématisée – ramenant la croyance à son « fonds anthropologique » et s'étonnant avec Bayle, voire plus radicalement d'une croyance contrefactuelle, attentive à la singularité du passage expliqué, à ses aspérités, à ses nuances, ainsi qu'à l'ordre du texte, à ses idées et à ses concepts. L'entretien, succédant à l'explication, fut alors de très haut niveau, eu égard aux qualités antérieures de l'explication, manifestant de manière plus éclatante encore la maîtrise du texte et de l'œuvre dans son contexte.

L'on peut évoquer encore l'explication de la fin du §16, notée 16/20, pour laquelle le candidat bâtit un cadre judicieux, alliant la considération de la démarche sceptique de Bayle et l'éthique de la discussion qu'il déploie. Même si le sens et la portée des références physiques mobilisées – pensons par exemple à l'épicurisme et à son idée des hypothèses multiples sur la causalité d'un phénomène – auraient gagné à être thématiques plus précisément, l'attention rigoureuse apportée aux analogies de structure et à leur évolution dans l'usage du couple hypothèse-expérience, au probabilisme, à l'intervention de la citation poétique, ou bien encore au statut de la rationalité à l'œuvre, a permis de rendre raison de l'argumentation de manière très serrée, dans un passage pourtant épineux. L'entretien a manifesté l'acceptation par le jury du cadre interprétatif élaboré par le candidat, cadre commun permettant de mener plus avant l'explication du menu du texte dans un dialogue tout à fait enrichissant.

Ces dernières considérations nous conduisent pour finir à revenir sur l'importance, le sens et la portée de l'entretien, qui suit l'explication proposée par la candidate ou le candidat. Il s'agit d'y vérifier certains éléments que la prime explication a énoncés, sans que le jury ne soit convaincu ou sans qu'il les ait toujours précisément saisis ; d'y prolonger les pistes ouvertes par l'explication, afin de faire accomplir ce qui n'a parfois été qu'esquissé ; voire de donner à la candidate ou au candidat l'occasion de penser avec et par l'extrait étudié, à des questions philosophiquement pertinentes et de portée plus générale. Lorsque la candidate ou le candidat se saisit d'une telle opportunité, et parvient à s'amender, à poursuivre, à ajouter, ou bien encore à s'interroger, le développement autonome préalablement produit ne peut qu'en être valorisé. « Un parler ouvert ouvre un autre parler et le tire hors » : ces derniers mots montaigniens auraient pu être adoptés par Bayle, et consonnent fort bien avec le précieux moment dialogique de l'épreuve d'explication de texte de l'oral de l'agrégation.

III – Remarques relatives à l'explication de Hegel, *Principes de la philosophie du droit*.

1 - Textes proposés aux candidats

(nb : par commodité, on reproduit ici le fichier qui est utilisé pour éditer les sujets et qui ne comporte pas de signes de ponctuation – les sujets remis aux candidats, quant à eux, en comportent évidemment).

de page	début	fin	à page
117	Le comportement simple de l'âme	quelque chose de particulier	117
117	De nos jours, la représentation suivante	serait qu'un problème	119
119	En fait, ce que nous avons vu la philosophie de la	du "cœur, de l'amitié et de l'enthousiasme"	121
123	On peut ici faire remarquer la forme	les faux amis du prétendu peuple	123
124	Les gouvernements ont démontré leur confiance	de l'ordre public et des lois de l'État	125
128	Pour cette raison, il faut considérer	le bouleversement du monde qui était imminent	129
130	Lorsque la réflexion, le sentiment	cette multitude infinie d'ob-jets	131
131	Ainsi donc, ce traité	mais à ce qui est en et pour soi	133
133	C'est aussi ce qui constitue	avec celle-ci que procure la connaissance	134
139	Or la déduction de la définition	en droit et à se connaître à partir de lui	139
141	En ce qui concerne l'élément historique	pas été porté à l'expression par là	143
143	On a ainsi coutume de parler	devenus pour le moins superflus et inopportuns	144
153	Quand le <i>premier aspect</i> de la volonté	la furie de la destruction	154
168	En tant que désir, impulsion	de toute valeur et de toute dignité	169
174	Qu'un être-là en général	sur lesquelles ils se fondaient	175
176	La méthode d'après laquelle	ce travail propre de la raison de la chose	177
185	La division du droit en droit des <i>personnes</i>	avant le droit universel de la personnalité	187
190	Notions, sciences, habiletés	d'une propriété de droit au sens juridique	191
196	Dans la mesure où il est un être-là	effectivité immédiates en cette dernière	197
197	En rapport avec des choses extérieures	d'une autre sphère, la société civile	198
199	En fonction de la diversité qualitative des choses	demeurer hors de moi et propre à la Chose	201
204	La prétendue institution-juridique	est par conséquent capable d'esclavage	205
209	Par conséquent, seul un <i>usage partiel</i>	sans médiation en <i>un</i> objet	210
213	La forme et le signe donnés à la possession	le respect ne peut être non plus garanti	214
216	L'esclavage, le servage, l'incapacité à posséder	mon éthicité, ma religiosité	217
221	Il faudrait par conséquent que le plagiat	émerger en elles la pensée d'un plagiat	222
230	La différence entre une simple promesse	que la conséquence privée de soi	232
242	Dans la propriété, ma volonté se dépose	prise abstraitement, <i>contraire au droit</i>	243
248	Le caractère superficiel de ce <i>mal</i>	dans le point de vue (que l'on a) sur la peine	250
250	La lésion que subit le criminel	présomption qui conditionne la justice en soi	251
253	Non seulement si on néglige cette nature de la	cette égalité de valeur qui est la leur	254
270	Quelles sont les conséquences <i>contingentes</i>	dans toute l'étendue de l'acte	271
276	Mais la réflexion abstraite fixe ce moment	(<i>Phénoménologie de l'Esprit</i> , p. 616)	278
279	C'est une des maximes pernicieuses qui	l'encontre de ce que l'État a d'universel	280
285	Le droit du sujet a connaître l'action	celle du droit, c'est la sphère de la <i>grâce</i>	286
293	La conscience-morale, en tant que subjectivité	opposition-là, ne sont pour soi le Mal	294

296	Il y a eu une question qui est devenue	qui concerne plutôt l'aspect-empirique	298
300	En ceci paraît intervenir aussi, lors de l'action	de façon indéterminée, est mauvais	301
302	Relève aussi de ce contexte la proposition	que l'on a de ce qui est bon et meilleur	303
303	Finalement, l' <i>opinion subjective</i> est	en vue de laquelle il en fait mauvais usage	304
306	Toutefois, la différence entre important	seulement maltraité par une violence externe	307
317	Pour le sujet	au concept pensant	318
320	L'élément-éthique	que l'individu a en propre	321
322	Mais, dans l'identité simple	qui lui est adéquate	323
328	Peuvent apparaître	<i>en soi</i> indissoluble	329
363	La médiation	à sa place <i>la machine</i>	364
365	Dans cette dépendance	le réel et le rationnel	366
376	Poser quelque chose comme <i>universel</i>	dans leur détermination	377
382	Pour le code public	qui ergote et réfléchit	383
384	Comme, dans la société civile	la société civile en elle	385
394	Le droit de la conscience de soi	un <i>destin</i> extérieur	395
400	Si, pour les individus	et la leur	402
402	Mais, tout autant	de manière universelle	403
415	La fin de la corporation	<i>sa volonté pensée</i>	416
417	En tant qu'effectivité	éternel et nécessaire de l'esprit	418
431	L'Etat est l'effectivité de la liberté concrète	où ils ont en même temps des droits	432
436	Les individus composant la multitude	tout autant en <i>figure</i> de liberté	437
441	Il peut tout d'abord	à une sphère supérieure	443
444	La religion est le rapport à l'absolu	du <i>bon plaisir</i> de l' <i>arbitre</i>	445
445	De ceux qui <i>cherchent le Seigneur</i>	ce que la représentation a d'intérieur	447
449	Dans la mesure où la communion	en tant que fin par soi	450
452	l'esprit, en tant qu'il est libre et rationnel	à la pensée déterminée	453
458	Parmi les représentations en vogue	la subsistance de l'Etat	460
475	On peut parler de <i>souveraineté du peuple</i>	en tant que <i>personne du monarque</i>	476
480	Droit de naissance et droit de succession	l'idée de l'éthicité	481
492	L'individu qui, par l'acte souverain,	un délit ou même un crime	493
498	En ce qui regarde les individus	l'égalité des contributions	500
506	L'état universel, plus précisément	stable et fondée en droit	508
508	Les différences des états	<i>grevé du majorat</i>	509
511	Que <i>tous</i> doivent individuellement	son effectivité universelle immanente	512
512	Puisque la députation	ont le droit de s'épancher	515
515	La députation, en tant qu'elle procède	précisément être neutralisé	516
518	Puisque l'institution d' <i>états</i>	en l'occurrence un des plus grands	519
519	La liberté subjective formelle	l' <i>opinion se figure être quelque chose</i>	520
520	C'est pourquoi [bas de page]	elle en fera un de ses préjugés	522
531	Comme le sacrifice	au service de ceux-là	531
539	Le bien-être substantiel de 'l'Etat	le point de vue moral	540
541	Du fait que les Etats	en tous les contextes	541
543	L' <i>élément</i> de l'être-là de l' <i>esprit universel</i>	<i>l'effectuation de l'esprit universel</i>	544
544	L'histoire de l'esprit est son <i>ouvrage</i>	qui est inconnaissable et inconcevable	545
545	Dans cette tâche de l'esprit du monde,	leur bonheur et leur gloire	546

550	Les idées concrètes, les esprits des peuples,	comme monde d'effectivité légale	552
557	Comme, dans le dur combat de ces règnes	l'Etat, la nature et le monde idéal	558

2 – Remarques relatives aux explications

Dans l'ensemble, les extraits des *Principes de la philosophie du droit* soumis à la sagacité des candidats ont donné lieu à des explications de texte d'un bon niveau général. Une part importante des candidats affronte avec un succès certain le versant spéculatif des textes, y compris dans son lexique volontiers escarpé et sa construction parfois sinueuse. Les candidats semblaient mieux préparés sur ce texte que sur les *Pensées diverses sur la comète* de Pierre Bayle. Le niveau de compréhension global a semblé au jury plus solide, mieux éclairé que pour le texte de Bayle. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles la paraphrase y fut moins fréquente, l'élucidation exigeant d'office une confrontation conceptuelle plus serrée. Le travail des candidats était servi par la très grande qualité de l'édition critique des *Principes* dont ils disposaient, établie par Jean-François Kervégan, révisée et augmentée par lui en 2013 des Additions de Gans.

Concernant la mise en situation initiale du texte, on rappellera que ce moment inaugural de l'explication ne consiste pas seulement à donner la référence du texte (soit l'œuvre, le titre du passage, son découpage et sa pagination), mais bien à préciser sa position particulière au sein d'un développement argumentatif plus large. En l'occurrence, il convenait de resituer le paragraphe étudié par rapport aux grandes sections du texte (« Le droit abstrait », « La moralité », etc.), mais aussi au sein de séquences argumentatives qui couraient parfois sur plusieurs paragraphes. Cette mise en situation peut être effectuée, selon le choix du candidat, avant ou après la lecture du texte (laquelle ne doit bien sûr pas être oubliée !). Cette situation initiale doit être pensée en fonction du problème posé par l'extrait à commenter. Entre les candidats qui remontent aux bases de la philosophie hégélienne (parfois très en général) et ceux qui se contentent d'évoquer les quelques paragraphes précédents pour seulement ménager une transition, on peine parfois à bien cibler les éléments nécessaires dans la progression de l'œuvre pour présenter efficacement et précisément le problème en jeu dans l'extrait proposé. D'où des entrées en matière très flottantes et maladroites, parfois interminables, qui mettent très incorrectement sur les rails la thèse de l'extrait.

Dans la mesure où les candidats ont à leur disposition l'ensemble du texte mis au programme, il convient de s'aider de l'ensemble des ressources disponibles, qu'il s'agisse de la « Table des matières », l'« Index », des « Additions », mais aussi de la « Préface » ou des notes du traducteur qui donnaient parfois des indications précieuses pour comprendre la signification globale du passage concerné, pour débrouiller une difficulté lexicale ou encore pour révéler un enjeu polémique qui risquait de passer inaperçu. Il faut donc tout au long de l'année se préparer à cette épreuve en travaillant sur le volume complet et non sur des extraits reprographiés.

Une attente particulière concernait les enjeux de l'extrait considéré. En effet, il ne fallait pas seulement parvenir à identifier le thème de texte et la thèse soutenue par Hegel (l'identification de cette dernière supposant parfois de se référer à ce qui précédait le texte ou à ce qui lui faisait suite). Il fallait encore faire droit à la portée polémique de cette dernière (lorsque celle-ci avait une dimension polémique, explicite ou non) et, surtout, parvenir à la resituer dans le mouvement plus général de la spéculation hégélienne. Plus largement, on attendait également des candidats qu'ils soient à même d'interroger, avec leurs propres ressources philosophiques et leur sens critique, certaines positions de Hegel qui méritent à l'évidence discussion. L'épreuve sur texte français reste en ce sens pleinement une épreuve de philosophie. On attendait des candidats qu'ils restituent la puissance de paradoxe de certaines formules hégéliennes telles « L'esclave n'a pas de savoir de son essence » (§21R), « le criminel est *honoré* comme un être rationnel » par sa peine (§100R), « seule la philosophie a le droit d'examiner cette majesté [celle de l'État] de manière pensante » (§281R), ou dans l'histoire du monde « le peuple qui y vit, ainsi que ses œuvres, reçoivent leur accomplissement, leur bonheur et leur gloire » (§345), etc. Il fallait ainsi prendre un peu de distance à l'égard des positions de Hegel auxquelles trop de candidats sont restés collés, pour envisager aussi de manière critique le procès hégélien de « la divergence, voire [de] l'hostilité

à l'égard de ce qui est publiquement reconnu » (Préface), l'idée hégélienne selon laquelle tenir compte de « la vigueur des mobiles sensibles » conduit à ne pas traiter le criminel « selon le droit et l'honneur qui reviennent à l'être humain » (§132R), l'idée qu'on « voudrait installer *sans aucune forme rationnelle* l'élément *démocratique* dans l'organisme de l'État » (§308R), la critique de « l'acte-d'élire par la multitude des individus-singuliers » (§311R), ou encore l'idée que toujours « dans la guerre, la possibilité de la paix soit préservée » (§338), etc. On ne peut passer sur ces propositions, comme l'ont souvent fait les candidats, comme s'il s'agissait d'évidences.

Le style particulier de Hegel exposait les candidats à une double difficulté dont il fallait se prémunir. La première difficulté était celle de l'excès d'abstraction qui pouvait avoir pour conséquence une perte de vue des réalités concrètes considérées par Hegel. Inversement, une autre difficulté tenait au fait que certaines discussions relatives à telle ou telle question juridique ou à tel ou tel aspect de la réalité historique pouvait conduire à reléguer à l'arrière-plan la dimension proprement spéculative de la pensée hégélienne, pourtant toujours bien présente. Le jury a su apprécier les explications qui faisaient l'effort d'éclairer le propos hégélien en faisant référence à des réalités sociales, politiques, économiques particulières, celles-ci étant parfois, il est vrai, évoquées allusivement par l'auteur des *Principes de la philosophie du droit*. À cet égard, bien des explications ont péché faute d'un travail continu d'exemplification. On ne peut expliquer la « Remarque » du §52 sans choisir des exemples de prises de possession de la matière, tout comme on ne peut expliquer la remarque du §79 sans s'appuyer sur des exemples de troc, de promesse et de contrat. Cependant, les explications de texte les plus performantes étaient celles qui, conjointement, ne perdaient pas de vue le mouvement proprement spéculatif de l'« idée », au sens où Hegel peut le comprendre.

Sur un plan strictement formel, le jury a apprécié les leçons servies par un propos clair, précis, analytique, informé et sans excès de rhétorique. L'exercice n'est pas celui d'une leçon qui découvrirait dans l'extrait à commenter une position philosophique générale qu'il faudrait discuter comme on le ferait dans une dissertation : il faut faire droit à la lettre du texte, à sa textualité particulière, affronter les difficultés de ses différentes formulations et révéler la signification globale de l'ensemble.

Les explications les moins réussies étaient sans aucun doute celles qui perdaient de vue la lettre même du texte et ne parvenaient plus à rendre compte de ses spécificités. Les grandes articulations systématiques de l'œuvre étaient en général bien connues, mais certains candidats, se laissant peut-être impressionner par cette systématité, ont eu tendance à consacrer trop de temps à situer leur extrait par rapport à elle, sans prêter assez attention au détail du texte qu'ils avaient à expliquer. Le vocabulaire hégélien (l'esprit objectif, l'esprit absolu, l'effectif, le rationnel, etc.) était parfois utilisé d'une façon un peu complaisante, dans le souci de « faire du Hegel », au détriment d'une attention plus ouverte au sens des termes et à la façon dont ils étaient employés dans chaque texte. À cet égard, la plupart des références à la fin de *La philosophie de l'esprit* de l'*Encyclopédie* ne se justifiaient pas. Trop de candidats prennent prétexte de tel ou tel syntagme pour dérouler un topo sur la philosophie de Hegel. Par exemple, ils lisent « liberté absolue » et se croient obligés d'exposer le contenu de « L'esprit absolu », ce qui s'est révélé la plupart du temps inopportun.

Par ailleurs, le défaut de préparation était parfois manifeste et certaines explications n'ont pas pu dissimuler une méconnaissance manifeste de l'œuvre au programme. Les stratégies mises en œuvre allaient de l'évitement pur et simple (par exemple lorsque plusieurs lignes très conceptuelles n'étaient tout bonnement pas explicitées) à une pratique de l'analyse hasardeuse ou pointilliste, ou très ponctuelle. Les textes de Hegel, souvent denses, exigeaient des explications soutenues, complètes, rigoureuses.

La présence dans le texte de « cibles » polémiques (Fries, par exemple) ou de références plus ou moins explicites à d'autres auteurs (Rousseau, Hobbes, Platon, etc.) a parfois embarrassé les candidats. Bien sûr, il s'agissait de rester centré sur Hegel. Mais pour expliquer un texte sur l'« état de seconde nature » et la propriété, il fallait pouvoir situer un minimum les choses par rapport aux thèses rousseauistes (§200). De même, quand Hegel réfléchit à l'esclavage, et à ce premier moment décisif et paradoxal de la liberté qui consiste, pour l'esclave, à « abolir l'extériorité » pour faire valoir la « conscience de soi » (« Remarque » du §21), y reconnaître une référence à Epictète peut véritablement aider à la compréhension du texte et à l'élaboration de ses enjeux. Pour l'explication de certains passages polémiques, la reconstitution des cibles philosophiques constituait un réquisit. On ne peut, par exemple,

rendre compte de la Remarque du §79 sans expliciter le débat avec Fichte. Eu égard à cette exigence, le candidat qui avait à expliquer la Remarque du §228 a très précisément restitué l'opposition de Hegel à Savigny au sujet de l'établissement d'un code juridique.

Rappelons encore que la maîtrise de la philosophie de l'auteur et le sens de l'exercice explicatif doivent aller de pair : la note d'un candidat virtuose a été retenue (12,5) parce qu'il n'avait expliqué que la moitié du passage, à force de références extérieures au texte, tellement allusives d'ailleurs qu'elles n'étaient pas objectivement éclairantes. Par ailleurs, le travail de préparation conduit en amont aide à calibrer la durée de l'explication. Un certain nombre de candidats soit ne parviennent pas à mener à bien l'explication de l'ensemble de leur extrait dans la durée impartie, soit s'arrêtent bien avant les trente minutes dont ils disposent, sans avoir pourtant rendu raison de l'ensemble du détail du passage. Ainsi l'explication de l'extrait pourtant substantiel de la Remarque du § 101 s'est-elle achevée au bout de 24 minutes, celle de la Remarque du § 126 en 23 minutes, ou celle d'un extrait la Remarque du § 308 au bout de moins de 22 minutes.

Les bonnes et très bonnes explications ont brillé par leur aptitude à situer, à déployer et à articuler la conceptualité hégélienne, mais aussi à se rendre attentives à la thématique singulière du passage, à problématiser et à ouvrir l'horizon de l'analyse. Faute d'enjeux et de problématisation générale, l'explication fort sérieuse du § 52 et de sa Remarque a ainsi reçu la note de 12.

Le §258, suivi du début de sa « Remarque », a ainsi donné lieu à un commentaire de très bonne tenue, qui a su expliquer la thèse hégélienne d'un État compris comme « effectivité de l'idée éthique », en restituant toute l'importance du passage de la société civile à l'État et en montrant aussi que Hegel s'opposait ainsi à une conception libérale qui en resterait à une liberté purement subjective. L'étude des *Actes des États du royaume de Wurtemberg en 1815-1816* était aussi citée à bon escient et cette référence permettait d'éclairer utilement la signification globale du texte.

Le commentaire de la « Remarque » du §64, qui traite du droit de la contrefaçon, a su se montrer attentif à la problématique particulière du texte, en la resituant à partir de la problématisation plus générale du « droit abstrait », mais aussi relativement à la question de la « production ». En exposant patiemment la logique argumentative de l'extrait, l'explication a su donner un intérêt spéculatif à la question du plagiat (mais sans toutefois aller jusqu'à ressaisir l'importance d'une « vie » de l'esprit qui dépasse la signification individuelle de l'auteur dans sa particularité).

Les meilleures explications parviennent à mettre en valeur la façon dont Hegel remet en chantier sa conceptualité pour affronter des problèmes précis et différenciés – ce qu'il fait peut-être plus particulièrement à l'occasion des « remarques » ajoutées aux différents paragraphes.

Ainsi de cette explication d'un texte emprunté à la « Remarque » du § 270 (de « Il peut tout d'abord », en bas de la page 441, à « sphère supérieure », ligne 7 de la page 443), notée 18/20. Le candidat problématisé de manière interne au système hégélien, se demandant, s'agissant des relations de l'État et de la religion dont il est alors question, comment Hegel parvient à faire valoir les rapports de l'État et de la religion dans l'ordre de l'Esprit objectif, en-deçà de l'Esprit absolu. Il se demande si « l'État ne risque pas d'être éclipsé au sein de la science de l'État elle-même », nié dans son autonomie, alors que le passage affirme d'abord que la religion est l'« assise » de l'État, cherchant à comprendre comment la religion peut, et doit, être « réinsérée » dans l'État. Ce problème, qui sous-tend l'ensemble de la minutieuse explication du passage, donne lieu, à la fin de l'entretien, à la question très ouverte de savoir si on pourrait penser un État sans religion dans l'économie du système hégélien. Le candidat parvient alors à s'embarasser, dans le plus positif sens du terme, et à « penser avec Hegel ». Le jury a particulièrement bien apprécié la précision de l'analyse et une certaine forme d'humilité devant les difficultés du texte.

Ainsi encore de cette autre explication, des §§ 341 et 342, notée 20, qui situe le passage à la fois dans l'articulation de l'Esprit objectif et de l'Esprit absolu, eu égard à la formule de la « Préface » qui stipule que « Ce qui est rationnel est effectif ; et ce qui est effectif est rationnel », s'inquiétant de se situer « au cœur de l'idéalisme spéculatif » et s'employant, dans une analyse minutieuse, remarquable de netteté et de rigueur, mais aussi d'information, à faire état et rendre raison de ce « cœur ». Le passage en question est surdéterminé par la conceptualité hégélienne ; il est néanmoins problématisé et analysé avec une extrême attention et une grande lucidité par le candidat.

Un mot, enfin, concernant l'entretien qui suit l'explication de texte présentée par le candidat. Il est important de s'y préparer tout au long de l'année. Celui-ci prolonge le moment explicatif et il est d'abord l'occasion de revenir sur celle-ci, pour identifier des lacunes ou corriger des commentaires erronés. Les questions posées par les membres du jury appellent parfois tout simplement des précisions et les réponses peuvent alors être brèves. Il peut s'agir d'une simple demande d'explicitation ou encore de réparer une omission, parfois involontaire. Certaines questions ont également une fonction de vérification, concernant par exemple tel ou tel concept hégélien qui a été supposé connu dans l'explication, alors qu'il méritait *a minima* une définition. D'autres questions doivent permettre de rattraper la signification donnée à quelques lignes ou à une séquence particulière du texte. D'autres questions, enfin, qui peuvent parfois sembler plus perturbantes ou plus provocantes, cherchent à ouvrir les perspectives, à interroger l'actualité du texte. Il convient également de se préparer à cet exercice particulier, qui réclame une certaine ouverture d'esprit au terme d'une explication centrée sur les spécificités d'un texte particulier.

Point n'est besoin de spéculer sur ce que le jury veut entendre ou faire dire au candidat. Certaines questions, d'interprétation générale du passage ou de discussion philosophique, se présentent comme des questions tout à fait ouvertes. Mais point n'est besoin non plus de répéter ce qui a été dit lors de l'explication. Si les membres du jury soulèvent telle ou telle question, c'est pour permettre une précision, un déplacement du propos, etc. L'idéal est de mettre ses feuilles de préparation de côté et d'avoir sous les yeux l'extrait, donc le livre ouvert (on a vu certains candidats fermer l'ouvrage et le mettre de côté au moment de l'entretien). Lors des entretiens, beaucoup de candidats ont en effet eu tendance à esquiver les questions précises au profit d'éléments de vulgate hégélienne, préférant aiguiller vers tel ou tel paragraphe estimé stratégique ou méthodologiquement éclairant (voire à la *Phénoménologie de l'Esprit*) plutôt que sur la lettre même du texte, volontiers et assez fréquemment laissée de côté. Peut-être parce le détail, le contenu problématique précis de cette lettre, n'avaient pas suffisamment été dépliés et explicités. Une chose que l'entretien a souvent rendu visible, sinon récurrente, est la difficulté de beaucoup de candidats, même de ceux qui semblent affronter le volet spéculatif des extraits avec un certain succès, pour saisir de manière explicite *ce dont* le texte parle précisément, et ce qu'il en dit : des textes sur la bravoure au combat dans l'État objectif, sur la publicité des débats législatifs, par exemple, ne permettent pas aux candidats de traduire très explicitement, sinon concrètement, ce que soutient Hegel, au risque de contresens majeurs. D'où, encore une fois, le réflexe paralysant de réintroduire des éléments de référence internes au volume, ou de s'en tenir au déploiement purement théorique du système hégélien en évacuant l'empirique, ce qui conduit encore à des contresens en série. Lorsque des questions sont avancées, avec suivi et insistance parfois, on voit certains candidats se défaire et perdre la ligne de ce qu'ils soutenaient quelques minutes auparavant. Ce qui colore rétroactivement leur exposé d'une approximation radicale.

TRADUCTION ET EXPLICATION D'UN TEXTE EN LANGUE ETRANGÈRE

Intitulé de l'épreuve : « Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme. Le programme est renouvelé chaque année. Un dictionnaire sera mis à la disposition des candidats (bilingue pour le grec et le latin, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 45 minutes (traduction et commentaire : 30 minutes ; entretien avec le jury : 15 minutes) ; coefficient 1,5 ».

Conditions de passation de l'épreuve (valables pour toutes les langues)

Lors du tirage, les candidats ont le choix entre deux enveloppes contenant chacune un sujet en double exemplaire. Ils en désignent une, qui est alors ouverte par l'un des membres du jury, et qui comporte l'indication précise du passage à expliquer. On vérifie alors qu'il n'y a pas d'erreur et si, par extraordinaire, on en aperçoit une, elle est immédiatement rectifiée.

Le candidat se voit remettre un exemplaire de l'ouvrage dont le texte est extrait (en revanche : on ne lui remet pas de photocopie). S'il le souhaite, il peut disposer d'une feuille de papier calque, qui permet de porter certaines annotations – il est en effet rigoureusement interdit d'écrire sur les ouvrages du concours.

Une fois le tirage effectué, le candidat ou la candidate est accompagné dans la salle de préparation par un surveillant ou une surveillante. La préparation à proprement parler peut alors commencer.

S'agissant du déroulé de l'épreuve, il est demandé aux candidats de traduire le texte, groupe de mots par groupe de mots. Cette traduction groupe de mots par groupe de mots peut intervenir soit au tout début de l'exposé, soit au terme d'une introduction consacrée à la situation du texte – un tel choix étant laissé à l'appréciation du candidat.

Rapport d'épreuve pour le GREC

Rapport établi par Fabienne Baghdassarian à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

PLOTIN, *Ennéade VI, 7 (38), Comment la multiplicité des Idées s'est établie et sur le Bien*, Πῶς τὸ πλῆθος τῶν ἰδεῶν ὑπέστη καὶ περὶ τάγαθοῦ, dans *Plotini Opera*, édition P. Henry et H.-R. Schwyzler, tome 3, Oxford, Oxford University Press, 1983, p.182-238

I - Liste des sujets :

de page	début	fin	à page
183 (chap. 1, l. 32)	ἐν γὰρ τοῖς μὴ γενομένοις	εἰς τὸ ὕστερον	184 (chap. 1, l. 52)
203 (chap. 15, l. 1)	Ταύτην οὖν τὴν ζωὴν	μὴ εἶχεν αὐτός.	203 (chap. 15, l. 20)
204 (chap. 16, l. 1)	Χρὴ δὲ μὴδ' αἰεὶ ἐν τῷ πολλῷ	ἐκεῖνα καὶ τοῦτο κομιζόμενος.	205 (chap. 16, l. 22)
204 (chap. 16, l. 13)	Ἄλλ' οὐπω νοῦς ἦν	ἀφ' ἧς οἶον ἐτυποῦτο πληρούμενος	205 (chap. 16, l. 35)
205 (chap. 17, l. 1)	Ἄλλὰ πῶς ταῦτα ἐν αὐτῷ	τοιαύτης φύσεως ἐκλαμψάσης.	206 (chap. 17, l. 21)
211 (chap. 21, l. 1)	Τί οὖν ἔν ὄν ἐν πᾶσι	ἐμφανταζομένου κάλλους ἐπ' αὐτοῖς.	211 (chap. 22, l. 5)
212 (chap. 22, l. 17)	Καὶ ἕως τί ἐστιν ἀνωτέρω	αὐτὸ καὶ ἐγείρει	212 (chap. 22, l. 36)
223 (chap. 32, l. 1)	Ποῦ οὖν ὁ ποιήσας	μετ' αὐτὸν τὸ μέγεθος	224 (chap. 32, l. 19)
224 (chap. 32, l. 19)	Τὸ δὲ μέγα αὐτοῦ τὸ μὴδὲν	μεμόρφωται, οὐ τὸ κάλλος	225 (chap. 32, l. 39)
226 (chap. 34, l. 8)	Ὅταν δὲ τούτου εὐτυχήσῃ	ἀληθέστερον τύχοι;	227 (chap. 34, l. 28)
229 (chap. 36, l. 3)	Ἔστι μὲν γὰρ ἡ τοῦ ἀγαθοῦ	καὶ ἀφεῖσα εἶναι παρ' αὐτῷ	230 (chap. 36, l. 23)
237 (chap. 41, l. 17)	Ἡμῖν μὲν γὰρ ἡ νόησις	καὶ κυρίως καὶ τὸ εἶναι	237 (chap. 41, l. 37)

Douze candidats ont passé l'épreuve de grec ancien cette année. On observe ainsi un recul du nombre de candidats hellénistes admissibles par rapport à l'année précédente (23 en 2022). Pour autant, avec une moyenne de 12,6 et seulement 4 notes en dessous de 10, les candidats hellénistes ont globalement obtenu de bonnes, voire de très bonnes notes. Ils ont d'ailleurs été majoritairement reçus (8 candidats hellénistes admis). Les résultats obtenus cette année par les candidats montrent que l'épreuve de grec est accessible et peut même constituer un atout important pour la réussite au concours.

Traduction

Le candidat ou la candidate doit commencer, devant le jury, par traduire le texte, en le faisant précéder, ou suivre, de quelques mots de présentation, permettant de situer l'extrait dans son contexte et de présenter sa problématique générale. Il n'y a donc pas à commencer par lire le texte *in extenso*. Il est également exclu de traduire d'un trait des phrases entières. La traduction doit procéder par petits « groupes de mots », à un rythme suffisamment clair et posé pour que le jury puisse suivre la traduction et apprécier la compréhension linguistique du texte par le candidat ou la candidate. La traduction doit

être claire, proche du texte, mais sans littéralité excessive qui peut confiner quelquefois à l'inintelligibilité. Elle doit aussi être ferme : on réservera les commentaires sur le choix d'un terme ou d'une construction au moment de l'explication.

Cela va peut-être sans dire, mais rappelons aussi que la traduction doit être minutieuse et précise, ce qui signifie *a fortiori* qu'elle doit être exhaustive. On veillera donc à traduire *tout* le texte, sans en omettre les dernières lignes par exemple, et à traduire tous les mots, y compris les particules, si fréquentes en grec, et qui portent bien des nuances argumentatives, et aussi bien sûr des termes aux enjeux conceptuels de premier plan : ne pas traduire ἔν, par exemple (chap. 34, l. 13), dans un traité qui porte en partie sur l'Un, s'avérait regrettable.

Force est de constater que le texte inscrit au programme cette année, par sa longueur peut-être, par les singularités syntaxiques de la langue de Plotin certainement aussi, présentait des difficultés qui ont pu désorienter certains. Même lorsqu'ils étaient de bonne qualité, rares sont les exposés entendus par le jury qui ont pu s'appuyer sur une traduction irréprochable (même si certaines erreurs, parfois mineures, ne compromettaient pas une compréhension satisfaisante du passage).

Les erreurs de traduction ont relevé quelquefois de problèmes d'inattention, même de la part de candidats qui semblaient avoir une bonne connaissance du grec. Ce fut le cas par exemple au sujet du chap. 1, l. 33, où un candidat a fait porter χρήσιμον sur ὁ λογισμός. L'inattention au détail a pu en outre faire manquer des nuances argumentatives importantes. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne les temps verbaux. Une candidate qui traduit ὁ ὄψεται (chap. 16, l. 21) par un présent, manque ainsi l'expression du futur, laquelle s'avère essentielle dans ce passage qui décrit la constitution de l'Intellect. D'une manière plus générale, le jury a souvent entendu traduire de la même façon les verbes au présent et ceux à l'imparfait, dans des textes qui accordaient pourtant une grande attention à la processualité. De même, la ponctuation doit être attentivement et correctement relevée : dans sa traduction d'un extrait du chap. 22, un candidat a transformé toutes les questions en affirmations, ce qui altère naturellement tout le sens du texte.

Beaucoup de difficultés ont concerné des questions de construction grammaticale, soit en raison d'une certaine hâte à traduire (ἡ λεγομένη ne signifie pas « notre discours », mais doit se rattacher à μορφή un peu plus loin à la même ligne, chap. 32, l. 37 ; dans le chap. 16, l. 24, οὐ μόνον λέγεται τῆς οὐσίας est à construire avec αἴτιος un peu plus loin), soit en raison d'une inattention au genre ou au cas des pronoms. D'autres erreurs fréquentes tiennent à des confusions lexicales qu'une préparation suivie tout au long de l'année aurait dû permettre d'éviter : κινδυνεύει ne signifie pas « il craint » (chap. 41, l. 33), ἐφίετο ne signifie pas « il est apparu » (chap. 34, l. 26) ; ἔρασταί n'est pas une forme du verbe signifiant « se réjouir », mais le pluriel de ὁ ἔραστής « l'amant » (chap. 34, l. 15).

Tout cela ne fait que démontrer la nécessité à la fois de pouvoir s'appuyer sur des bases grammaticales convenables et de se préparer scrupuleusement tout au long de l'année sans attendre la fin des épreuves écrites. Les deux conditions s'avèrent indispensables à la réussite de l'épreuve, dont le temps de préparation réduit ne laisse pas le loisir de chercher tout le vocabulaire du texte dans le dictionnaire ou de s'interroger longuement sur la syntaxe d'un passage. On se donnera ainsi les moyens d'éviter cet écueil majeur que le jury a observé, consistant à faire prévaloir ce que la candidate ou le candidat croit être le sens du texte sur la syntaxe, ce qui a conduit à mésinterpréter totalement le texte dans sa lettre et sa particularité.

Si la traduction revêt une telle importance, c'est bien sûr parce qu'on ne saurait, sans une compréhension précise du texte, ambitionner d'en proposer une explication probante. La chose s'est vérifiée à l'occasion d'un exposé s'appuyant sur une traduction assez lourdement fautive et qui n'a pu donner lieu qu'à une explication flottante, mobilisant certes les thèmes du texte qui affleuraient, mais sans en expliquer le détail, faute d'avoir pu le comprendre. Une traduction rigoureuse est donc la première condition d'une explication réussie. Mais ce n'en est toutefois pas une condition suffisante. Rappelons, en effet, que cette épreuve s'inscrit dans un concours généraliste, destiné à former des enseignantes et enseignants qui auront en face d'eux des publics diversifiés. Si le jury est donc bien évidemment attentif à la rigueur technique du propos, il l'est tout autant à la capacité candidats à mettre au jour l'intérêt et la portée philosophique d'un texte singulier devant des auditeurs non spécialistes. De ce point de vue, il importe de prendre en compte la diversité de la composition du jury, qui dote pour

ainsi dire d'une double oreille son audition : ses membres ne sont pas tous spécialistes de la langue grecque, et leur évaluation croisée permet de juger à la fois l'exactitude d'une traduction, la qualité technique de l'explication et l'aptitude à rendre accessible aussi clairement et largement que possible les enjeux philosophiques d'un passage. La qualité de la traduction revêt pour les raisons rappelées un caractère prioritaire dans le cadre de cet exercice ; toutefois, si elle est décisive pour permettre la réussite de l'épreuve et l'obtention d'une note satisfaisante, elle ne permet toutefois pas à elle seule de distinguer les meilleures prestations.

Explication

La dimension spéculative de la pensée de Plotin a visiblement inspiré bon nombre de candidats qui ont fait montre d'enthousiasme, mais aussi d'érudition et plus généralement d'une bonne compréhension de la métaphysique plotinienne et de ses références aristotéliennes et platoniciennes. Cette érudition et cet enthousiasme n'ont toutefois pas toujours permis d'élaborer une explication de qualité de l'extrait soumis.

Commençons par rappeler ce que l'explication ne doit pas être. Elle ne doit pas être l'occasion d'un métadiscours de la part du candidat ou de la candidate, qui donnerait son avis personnel (fût-il laudatif) sur le texte et ferait sous forme d'aparté la confidence que tel ou tel aspect du texte lui apparaît « très beau », ou « passionnant ». L'explication n'est pas non plus l'occasion de développer des spéculations plus ou moins vagues sur des parallèles philosophiques intrigants, comme ce fut le cas à l'occasion d'un exposé où la proximité apparente entre Plotin, la *Bhagavad-Gita* et la mystique chrétienne a plusieurs fois été évoquée. L'explication ne gagne rien à enfouir le texte sous une multiplicité de références et d'allusions, lorsque celles-ci ne sont pas au service de l'intelligence du texte - quelle que soit la maîtrise, parfois approximative du reste, que le candidat ou la candidate peut en avoir. Un travers majeur consiste enfin à infléchir sa lecture (et même sa traduction) sous l'effet d'une interprétation précipitée, relevant d'une singulière inversion de la méthode requise. Ainsi, concernant le chap. 15, l. 1-20, la candidate, qui connaissait manifestement le grec, a voulu voir dans le texte un condensé du « système métaphysique de Plotin » exprimant « la continuité des trois hypostases », là où il s'agissait de mettre en évidence la dénivellation entre la simplicité absolue du Bien et la variété chatoyante de l'Intellect, ce qui conduisait à affronter l'aporie de son engendrement. Une méthode à la fois plus rigoureuse et modeste, partant de la littéralité du texte, aurait permis d'éviter des généralités et confusions de ce type. Loin de tout vernis culturel, loin de tout forçage herméneutique, l'épreuve d'explication de texte consiste en un effort humble, précis et rigoureux, et intellectuellement honnête, pour produire une *lecture* philosophique d'un texte.

Même dans le cas de prestations conformes aux attendus formels de l'exercice et qui ont pu s'appuyer sur une traduction honorable, le jury a déploré que certains candidats proposent des explications trop générales, insuffisamment appuyées sur la lettre et les arguments du texte. Le jury a ainsi constaté la répétition d'un type de commentaire assez formaté, qui reprenait les grandes structures métaphysiques de la philosophie de Plotin, mais sans les articuler toujours très étroitement au contenu de l'extrait donné à expliquer. Peut-être est-ce la pensée de Plotin, aux allures parfois systématiques, qui a encouragé ce genre de développements ; peut-être les candidats, redoutant les subtilités du traité, voulaient-ils se rassurer en disposant d'une sorte de synthèse prête à l'emploi : il reste que ce procédé va à l'encontre de l'esprit de l'exercice, qui doit toujours partir de l'extrait, pour en restituer la spécificité. Ainsi, le jury a-t-il salué la bonne qualité générale de la traduction du chap. 32, l.1-19, sans relever de contresens dans l'explication qui a suivi, et l'entretien a confirmé la validité de la compréhension du candidat. Le jury a été conduit à attribuer la note de 13 à la prestation, et il aurait volontiers élevé cette note si le commentaire avait eu plus de relief philosophique, au lieu de se contenter d'une intelligente mais prudente paraphrase. Par exemple, lorsqu'il était question du principe comme le « sans forme » (τὸ ἀνείδρον, l. 9), compris non pas comme « celui qui a besoin d'une forme (μορφή) », mais comme « celui d'où vient toute forme (μορφή) intelligible », le commentaire, au lieu de glisser sur une telle indication, aurait gagné à rapporter cette dualité sémantique aux deux extrémités de l'échelle ontologique : le Bien et la matière. On suggère par là que la mise en perspective philosophique attendue

dans le commentaire ne consiste pas à « plaquer » extérieurement et arbitrairement des considérations générales sur le texte en noyant sa singularité, mais qu'elle doit au contraire procéder à partir de sa littéralité même pour l'élucider, en mobilisant des références ciblées et appropriées.

À cet égard, les meilleurs exposés ont été ceux qui ont su proposer une explication conforme aux critères de l'exercice de l'explication de texte : savoir situer précisément le texte dans la progression argumentative de l'ouvrage, pour donner à comprendre rapidement ce qui se joue dans l'extrait étudié, à quelle étape du raisonnement on se situe ; savoir aussi formuler le problème exact dont il est question dans le texte (et non pas seulement la thématique générale dont il relève) ; savoir faire porter son attention sur le détail du texte accessible dans sa langue. On peut donc s'interroger, entre autres exemples, sur le vocabulaire choisi (comme à l'occasion d'un exposé sur le chap. 17, l. 1-21 qui s'est arrêté sur les nuances sémantiques entre εἶδος, πέρας et ὄρος) ou sur les temps verbaux, qui peuvent être significatifs. Il faut questionner les images employées par l'auteur, images de fluidité souvent et généralement bien commentées. Il faut s'intéresser enfin à la progression même du texte, aux différentes étapes de son développement et savoir mettre en évidence l'unité et le style argumentatifs du passage considéré, sans laisser croire que tout texte plotinien serait le traitement tantôt statique, tantôt circulaire, des mêmes questions et des mêmes thèmes.

Une difficulté du *Traité 38*, comme de tous les traités de Plotin, concernait le « sous-texte » de l'argument plotinien, c'est-à-dire la richesse des références philosophiques sur lesquelles Plotin s'appuie, tantôt pour les prolonger, tantôt pour les critiquer, mais qui s'avèrent, en tout état de cause, au cœur même de l'effort de pensée de bien des textes. Une bonne explication ne pouvait faire l'économie de cette dimension et devait être en mesure de reconnaître, non pas toutes les références, mais en tout cas les plus manifestes et les plus cruciales pour le déploiement de l'argument de Plotin, c'est-à-dire généralement le *Timée* et la *République* de Platon, ainsi que la *Métaphysique* d'Aristote. Précisons d'ailleurs que le jury s'était gardé de donner à expliquer des extraits qu'il jugeait trop techniques, où le repérage des références pouvait s'avérer trop délicat. Les références philosophiques présentes dans les passages sélectionnés ont donc toujours concerné des textes de premier plan, souvent indiqués dans l'édition Henry-Schwyzler d'ailleurs, et sans lesquels on ne peut espérer comprendre le projet plotinien.

On observe que les candidats se sont sortis de l'exercice d'identification des grandes références avec un bonheur variable. Manifestement, ils avaient, les uns et les autres, entendu parler de l'usage que Plotin faisait des textes platoniciens et aristotéliens et ils ne se sont généralement pas privés de faire référence qui au *Banquet*, qui à la *République* ou au *Timée*, qui à la *Métaphysique* d'Aristote. Mais, dans un certain nombre de cas, ces références apparaissaient comme des coquilles un peu vides, qui ne témoignaient pas d'une véritable appropriation du parallèle textuel. Les références semblaient parfois plaquées sur l'extrait, comme cette remarque, que le jury a souvent entendue, selon laquelle Plotin cherchait à infléchir les concepts aristotéliens, pour les mettre au service d'un prolongement de la philosophie platonicienne. Cette remarque, indéniablement pertinente, n'a pas toujours été étayée par des éléments du texte de façon convaincante et paraissait mécaniquement projetée sur lui. À d'autres occasions, les références mobilisées l'étaient de manière fugace et ne semblaient pas s'appuyer sur une connaissance précise de la source citée, alors même qu'il s'agissait de textes centraux pour l'intelligence du traité plotinien. L'image de la lumière et du soleil, que Plotin emprunte à Platon, a pu ainsi se voir attribuer à l'allégorie de la caverne au livre VII de la *République*, sans aucune mention de l'analogie entre le Bien et le soleil développée au livre précédent. Parfois enfin, il est arrivé que la référence soit tout simplement fautive et que le *Timée* soit confondu tantôt avec le livre VI de la *République*, tantôt avec le *Sophiste*. Il faut donc rappeler que, pour cette épreuve, comme pour toutes les autres, une fréquentation personnelle des textes est indispensable et que, pour ce qui concerne une épreuve d'explication d'un texte issu d'une œuvre au programme, il est nécessaire non seulement d'être familier de l'œuvre elle-même, mais évidemment aussi des principaux textes philosophiques sur la réappropriation et la discussion desquels cette œuvre se construit, surtout lorsqu'il s'agit de textes classiques, que des candidats à l'agrégation, inscrits *a fortiori* dans une épreuve de grec, se doivent de connaître.

L'entretien

L'entretien avec le jury est un moment important de l'épreuve. Il faut redire qu'il doit toujours être appréhendé comme l'occasion d'un échange et d'un approfondissement au service du candidat. L'on se gardera donc tout autant de s'en effrayer que de se fermer à toute suggestion, et l'on s'efforcera, autant que faire se peut, de manifester une certaine réceptivité face aux questions et aux suggestions du jury, pour essayer de conduire un peu plus loin sa réflexion.

L'entretien peut être l'occasion pour le jury de revenir sur un point de la traduction, dans le but de la préciser, pour envisager d'autres hypothèses, éventuellement aussi pour donner l'occasion de revoir une construction fautive. Une candidate, qui a commis quelques contresens dans sa traduction du chap. 21, a su calmement la corriger durant l'entretien. Après avoir traduit « τὸν νοῦν καὶ τὴν ζωὴν » par « l'intellect, c'est-à-dire la vie », et avoir donc manqué la distinction entre la vie et l'intellect dans la suite du texte où cette distinction n'est exprimée que par des articles, cette candidate est parvenue à reprendre sa traduction et à réviser une interprétation pourtant bien mal engagée. Le jury dans l'ensemble a beaucoup apprécié la disponibilité d'esprit des candidats, qui bien souvent ont su conserver suffisamment d'énergie et de concentration pour corriger ou préciser certains points de leur traduction. Mais cela n'a évidemment pas toujours été possible et on comprendra aisément que l'on est d'autant plus capable d'envisager d'autres manières de traduire, dans un contexte aussi particulier, que l'on dispose de bases grammaticales solides.

Mais l'entretien est aussi, naturellement, l'occasion d'approfondir et de préciser les éléments d'explication développés dans l'exposé. C'est une réelle occasion que les candidats doivent savoir saisir, sans se contenter de redire, de manière un peu différente ou plus développée, des points de commentaire déjà présentés dans leur exposé et que le jury a bien entendus. Il s'agit plutôt d'être capable de prolonger ou de compléter son analyse, d'envisager des perspectives nouvelles, ou même de préciser le contenu des références textuelles égrainées au cours de l'explication et dont il s'est parfois avéré, à l'occasion de l'entretien, qu'elles étaient fragiles. À cet égard, et pour conclure, le jury salue les prestations où les candidats ont fait preuve d'une grande disponibilité d'esprit lors de l'entretien, et ont réussi à faire de ce moment un échange philosophique fructueux.

Rapport d'épreuve pour le LATIN

Rapport établi par Stéphane Marchand et Barbara de Negroni à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

HENRI DE GAND, *Summa (quaestiones ordinariae). Proemium*, art. I, q. 1-3.

(Nb : comme indiqué lors de la publication du programme, le jury a utilisé l'édition : Sur la possibilité de la connaissance humaine, Paris, Vrin, collection Translatio, 2013, p. 54 - 248 (pages paires)

I - Liste des textes proposés

de page	début	fin	à page
94, §33	Ex sensu ergo originaliter	sensus impedimentum	96, l. 6
108, §43	Ad septimum, quod homo	non habent in intellectu	110, l.2
108, l. 21	Ad quod dicendum quod	quasi "ab intus legere"	110, l. 18
128, §14	Quantum autem est	ipsius rei	130, l. 9
130 §15	Cognitione igitur	ejus veritatem	132, l. 4
136 §20	De isto ergo modo	non autem ad primum	138 l. 12
160 §34	Primo modo cognoscimus cognosce quale	cognosce quale sit"	162, l.8
208, §10	Ut autem ex modo illustrationis	ad discernendum	210 l. 16
212, §12	Sed hic est intelligendum	immutans ad intuendum	212 l. 23
222, §19	Unde Plato	<i>observata pietas sanet"</i>	224 l. 17
226, §21	Quando vero lux	modo objectum visus	228 l. 7
230, §23	Tertio modo est ratio	ut dictum est	230 l. 20
234, §25	Et nota quod licet	solum ab exemplari aeterno	234 l. 22
238, §27	Et sunt in conceptu	et infallibilis scientia	238 l. 21

II – Rapport d'épreuve

Nous avons observé cette année une très grande disparité entre les candidats qui sont passés en latin, avec une nette scission entre deux groupes de candidats. Nous avons entendu des candidats qui s'étaient très bien préparés au texte : ils avaient travaillé sérieusement le latin, et ils avaient la culture nécessaire pour pouvoir commenter le texte, en maîtrisant les textes bibliques, les textes de Platon, d'Aristote et les textes d'Augustin qui étaient nécessaires pour comprendre certains passages. Nous avons alors entendu de bonnes voire d'excellentes explications qui repéraient bien les enjeux théologiques et philosophiques du texte. En revanche un autre groupe de candidats n'a pas réussi à dominer le texte. Difficultés en latin, avec des traductions comportant des faux-sens et des contresens, et surtout incompréhension des enjeux du texte, sans arriver à lui donner une logique et un sens, sans arriver à repérer les problèmes qu'il posait.

La spécificité de l'épreuve d'explication de texte étranger est que son temps de préparation est très bref (1h30), eu égard à la difficulté de présenter une traduction et une explication du texte proposé. Quand bien même les extraits sont assez courts (autour d'une vingtaine de lignes), la production d'une traduction et d'une explication détaillée ne laisse que très peu de temps au candidat pour la réflexion. En aucun cas les candidats ne peuvent se présenter à cette épreuve en découvrant (d'un point de vue linguistique) le texte à traduire ; ils ou elles n'auront guère le loisir de faire des recherches fouillées dans le dictionnaire à disposition (en l'occurrence pour le latin, le Gaffiot) ni de s'interroger trop longuement sur la structure d'une phrase. Le temps pris pour la traduction se faisant toujours au détriment du commentaire, les candidats doivent veiller à bien préparer en amont de l'épreuve les difficultés posées par le texte.

En l'occurrence, le choix d'une œuvre en latin médiéval posait des difficultés propres : il fallait notamment anticiper des usages lexicaux et syntaxiques qui ne pouvaient être surmontés rapidement à l'aide du seul Gaffiot. La différence entre les excellentes prestations et les moins bonnes résidait d'abord dans la précision et le sérieux du travail préparatoire. D'un côté, les excellents candidats étaient capables de rendre raison de certains usages idiosyncrasiques du latin médiéval, de l'autre, les candidats qui peinaient à restituer le sens du texte et faisaient des confusions élémentaires qui auraient pu aisément être évitées (comme par exemple dans le §12 de la *Quaestio* 3, la traduction de *quo* par « dans laquelle », l'analyse de *secundum* comme une préposition, dans le §22 de la Question 2, la traduction de *quod est vere* par « ce qui est vrai », de *suppositorum* par « attributs », de *omnium rerum rationes* par « toutes les raisons des choses » etc.). En ce qui concerne les difficultés lexicales, elles pouvaient être surmontées soit par la consultation dans l'année de dictionnaires plus spécialisés, soit par l'étymologie (par ex. *mansivus* absent du dictionnaire, mais dont la proximité avec *maneo* permettait de deviner le sens, ce qui n'a d'ailleurs pas posé de problème au candidat) Le latin d'Henri présentait aussi quelques particularités syntaxiques qui pouvaient surprendre les candidats comme par exemple le recours à la construction *habeo* + infinitif pour signifier « pouvoir ». Enfin l'établissement même du texte dans l'édition au programme pouvait poser quelques problèmes, comme dans le cas de la citation des *Soliloques* d'Augustin (Art.1 Q. 3, p. 224) où Henri cite l'expression fautivement *in suas aures evadere* (avec *aures*, les oreilles) plutôt qu'avec *auras* (les airs). S'agissant de l'âme qui cherche à s'évader de la prison du corps, le contexte aidait à corriger le texte, mais quoi qu'il en soit cette difficulté aurait été aisément résolue si elle avait été anticipée.

Toutes ces difficultés font apparaître la nécessité inlassablement répétée dans chaque rapport que les candidats — quel que soit leur niveau de latin — ne commencent pas à travailler le texte après les écrits, mais dès le début de l'année scolaire, afin de se familiariser avec la langue d'un auteur et ses particularités. Bon nombre des contresens ou des faux-sens auraient pu être évités en se confrontant plus tôt au texte. Cette préparation ne peut se résumer à l'apprentissage par cœur de la traduction qui accompagne l'œuvre au programme (de fait c'est le texte latin qui est au programme, pas la traduction). Le candidat ou la candidate est responsable de sa traduction ; dans l'entretien il lui sera demandé de rendre raison de ses choix, et il ne pourra se retrancher derrière les choix du traducteur de l'édition au programme. Le jury a donc apprécié la capacité des candidats à produire une traduction originale qu'ils étaient capables de justifier lors de l'explication, quitte à éventuellement discuter des choix possibles de traduction, en s'écartant de la traduction sur laquelle ils avaient travaillé (comme p. 224 la traduction d'*invisibilis* par « intelligible »), ou en posant dans le commentaire la question (*ad primum* renvoie-t-il au « premier <modèle incréé> » ou au modèle « produit et élaboré » mentionné précédemment ? La production d'une traduction originale et personnelle est donc une partie intégrante de l'épreuve dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

En ce qui concerne la traduction, dont la correction est la condition *sine qua non* pour obtenir une note acceptable, elle doit être présentée calmement, par petites unités syntaxiques, en détachant clairement les différentes propositions en fonction de leur articulation grammaticale, de manière à ce que le jury comprenne comment le ou la candidate construit le texte. Il faut donc éviter de lire des phrases entières de latin, puis leur traduction. Cette étape est essentielle pour que le jury puisse évaluer correctement le niveau de langue du ou de la candidate et la façon dont il ou elle comprend le texte. Le jury a donc apprécié les traductions présentées calmement, patiemment, pédagogiquement, et qui ont fait ainsi montre d'une grande maîtrise de la langue et du texte. On ne dira jamais assez combien cette première étape est cruciale dans le déroulement de l'épreuve : la traduction par « petits groupes de mots » atteste déjà de la compréhension du texte. En outre, les candidats doivent présenter une traduction et une seule : ils n'ont pas à faire état, à ce moment-là du moins, de leurs hésitations, ni à proposer une traduction à choix multiples. L'explication permettra ensuite au candidat— s'il y tient — à commenter ses hésitations, et à justifier ses choix. Durant cette session aucune prestation n'a donné lieu à une traduction exempte de tout reproche ; cela n'a pas empêché le jury de poser d'excellentes notes lorsqu'il considérait que les erreurs de traduction étaient mineures et n'altéraient en rien la compréhension générale du texte.

En ce qui concerne l'explication du texte qui suit la traduction, le jury attire l'attention des candidats sur le fait qu'il s'agit avant tout de rendre compte de la logique, des thèses et des arguments d'un texte particulier. L'explication ne saurait donc se réduire à de grands exposés dogmatiques sur la doctrine d'un auteur, mais demande toujours une attention à la particularité d'un texte. En ce qui concerne Henri de Gand, le jury a particulièrement apprécié la capacité des candidats à replacer les textes dans le tissu argumentatif complet, montrant ainsi une bonne connaissance sinon de l'ensemble de l'ouvrage, du moins des questions 1 à 3. Les nombreuses très bonnes prestations faisaient montre d'une véritable familiarité avec le texte, pouvaient restituer précisément l'objection à laquelle il répondait, et annonçaient les développements futurs – la structure des trois questions, où Henri de Gand reprend ses exemples, revient sur des objections et des solutions passées, appelait une telle méthode. Le jury a regretté en revanche qu'un candidat expliquant le §12 de la *Question 3*, alors qu'il commentait la deuxième condition d'un acte de vision parfait, ne soit pas en mesure de rappeler la première et la troisième conditions pourtant évoquées dans la page précédente. Ces exemples visent à rappeler que les passages sont extraits d'un tissu argumentatif et prennent place au sein d'une structure que les candidats se doivent de maîtriser pour restituer le sens de l'extrait soumis à explication. Ainsi, le jury a apprécié les prestations qui étaient capables de mettre en perspective le système d'analogies utilisé par Henri de Gand pour comprendre la relation entre la lumière naturelle et la lumière divine, et les nombreuses comparaisons qu'il utilise : la brebis qui pressent la nocivité du loup (Q.1, §44), l'artisan qui construit une maison en s'appuyant sur un modèle (Q.2, §20), l'image d'Hercule Q2, §34) etc.

Le texte d'Henri de Gand supposait aussi la connaissance d'un ensemble de théories avec lesquelles il est en dialogue et dont la connaissance était requise : Platon dans une certaine mesure, mais aussi et surtout le *De anima* d'Aristote et plus généralement la pensée de Saint Augustin. Les excellentes prestations auxquelles le jury a pu assister manifestaient une remarquable connaissance de ces références explicites, tout autant que des références implicites autour de la théorie de l'illumination, et plus généralement des théories médiévales de la connaissance

L'entretien (15 min) qui succède à l'explication du texte proprement dite est une particularité des épreuves d'explication de texte à l'agrégation externe de philosophie. Les candidats ne doivent pas se démobiliser et l'envisager, autant que faire se peut, sereinement. Une partie de l'entretien est consacrée aux choix de construction et de traduction : il n'est pas demandé au candidat de répéter sa traduction en cherchant dans ses notes, mais de la reproduire et de l'expliquer pour rendre compte de ses choix. Il peut ainsi les justifier s'il ne l'a pas fait dans l'explication, mais aussi parfois les reconsidérer et les modifier. La capacité des candidats à revenir sur leur construction et à corriger un faux-sens ou un contresens a toujours été toujours valorisée. L'autre partie de l'entretien porte plus particulièrement sur l'explication, et donne l'occasion aux candidats de revenir sur des points trop rapidement mentionnés, d'éclaircir un malentendu, de développer une référence, etc. Le jury a particulièrement apprécié les prestations où les candidats se montraient capables de préciser une référence sur le *De anima* ou sur la théorie augustinienne de l'illumination, aussi bien que de faire part de leur propre interrogation sur le sens d'un argument, ou sur l'ambiguïté d'une formule. C'est donc l'occasion de rappeler que cet entretien n'a rien d'un interrogatoire, et que le jury souhaite le conduire comme une occasion de travailler ensemble un texte. Les questions du jury sont de diverses natures, il a été demandé aux candidats aussi bien de rentrer dans les détails de la théorie de la double vérité, de la théorie aristotélicienne de la couleur que de présenter de manière synthétique et pédagogique tel ou tel argument. Dans tous les cas, le jury a été sensible à la capacité des candidats à dialoguer avec lui, à s'interroger, à objecter, bref à mener une discussion philosophique et à faire oublier un instant les conditions formelles et scolaires de l'épreuve.

Rapport d'épreuve pour l'ANGLAIS

Rapport établi par Philippe Hamou et Elise Marrou à partir des observations des membres de la commission

HANNAH ARENDT, *Between past and future. Eight exercises in political thought*, Penguin Books – 2006. (First published in the United States of America by The Viking Press 1961. Expanded volume published in a Viking Compass edition 1968. Published in Penguin Books 1977). Nb : l'ensemble des huit chapitres, ainsi que la préface, faisaient partie du programme.

1 - Textes proposés

de page	début	fin	à page
4	What Char had foreseen	but the place is set"	4
4	Does something exist, not in outer space	willed it for the future	5
6	The point of the matter	the mind of man wanders in obscurity"	6
8	The discovery that the human mind	the moment of truth	9
9	We now may return to Kafka	destroyed each other long ago	10
10	Without distorting Kafka's meaning	parallelogram of forces	11
12	Only insofar as he thinks	a fact of political relevance	13
18	In Marx's philosophy	more than their labor power	19
19	Athenian citizens	the business of the state	19
21	"Labor created man" means first	by the use of violence	22
22	The Marxian identification	glorification of violence	23
23	If labor is the most human	the positive or the good	24
25	The end of a tradition	subject to further decision	26
31	Marx knew that the incompatibility	productive forces in society	32
32	The term "value" owes its origin	as well as Marxian economy	33
33	Nietzsche seems to have been	man's love of his earthly existence	34
36	Behind these turnings-about	as it is alien to the Homeric world	37
37	If Marx had been merely	as philosophical systems meaningless	38
39	Since the rise of modern science	in its everchanging functional needs	39
42	Men are "the mortals", the only mortal things	the extraordinary, in other words	42
44	History as a category of human existence	only entertainment	45
45	Such distinctions and reflections	its potential greatness	46
49	The modern historian as a rule	in the experiment	49
52	What has obscured	the supreme being on earth	52
52	Since we have made life	of his colleagues in the natural sciences	53
54	The shortest and most fundamental	carry its meaning	54
54	The fundamental experience	constitutes modern philosophy	55
57	It has frequently been asserted	in the realm of history	58
57	Since the seventeenth century	direct interference of human action	58

58	What is definitely out of place today	the same way as all other processes	59
60	Compared with the futility and fragility	parcel of the human condition	60
60	Unpredictability is not lack of foresight	leave nature to herself	61
62	To act into nature	human capabilities	63
63	Invisible processes have engulfed	and engulfing process to become significant	64
66	Augustine's attitude	repetitions cannot occur	67
69	Secularization means first of all	the Roman Empire	70
74	Our concept of history, though essentially	from a stable structure	75
78	The growing meaninglessness	are degraded into means	79
79	What distinguishes Marx's own theory	to the finished table	80
84	If the secularization of our world implies	made it even more unpredictable	85
85	History – based on the manifest assumption	to claim from posterity	86
86	Today the Kantian and the Hegelian way	to match his own questions	86
87	The totalitarian systems tend to demonstrate	Russian foreign policy	88
88	Within the natural sciences	arbitrariness of irresponsible opinions	89
91	The most significant	unconnected issues	92
93	When I said that	except through remembrance	94
94	It is similar	come after us	95
95	It is obvious that	historical sciences	96
96	The first concerns	its origin may be	96
97	Behind the liberal	and bound to be destroyed	97
98	These structural differences	all-permeating principles	98
99	In contradistinction	of the real world	100
100	However, while	meaning of both	100
102	if violence	and nonsense	103
103	Compared with these theories	its validity altogether?	104
104	Authority as the one	permanent institution	105
106	The political philosophies	the root of the matter	107
107	It was after Socrates' death	explained to the citizens	108
114	Insofar as the philosopher	their realm	115
115	The dichotomy	the polis	116
123	The binding force	earthly past	124
138	It was more	of corrupt ones	139
144	To the question of	gave rise to it	144
144	The field where	no other has access	145
145	The inward space	as he sees fit	146
146	Historically	in deed and word	147
147	We first become	to make its appearance	147
148	This definition	stake	149
149	Thus not only we	this old truism	149
152	Political institutions	freedom could appear	152

153	To use the word	strictly speaking	153
156	Classical antiquity	to will at the same time	157
157	The paralyzing effect	I-will or I-would	158
158	More typical	come to pass	159
159	There exists	interior circumstances	159
162	Politically	they must renounce	163
164	However	in spontaneity	164
164	In Latin	history of philosophy	165
166	No doubt human life	history of mankind	167
168	Every act, seen	well-nigh incomprehensible	168
173	The role played	older than they themselves	174
181	A crisis in education	continuance of the world	182
184	The reason for this strange	to mature undisturbed	185
185	Normally the child	in educating them	186
186	In education this	at work together	187
187	Children cannot	the rulers and the ruled	187
191	The problem of education	predictable end	192
192	One cannot educate	a common world	193
194	The question of mass culture	its symptomatic significance	195
196	There is, however, an important difference	all strata of the population	197
197	Here we are not concerned with the conflict	implied in culture and art	198
198	If matters had rested there	lose all meaning	199
199	No doubt what is at stake here	a veil of "sweetness and light"	200
202	Under modern conditions	to threaten the cultural world	203
204	Culture relates to objects	to be religious	205
207	The trouble with society in its earlier stages	everything it touches	208
212	To Greek understanding	the finished world itself	213
213	We today are more likely to suspect	must not be solved	214
214	However, the point of the matter	no greatness could endure	215
217	That the capacity to judge	the domain of reason	218
218	Kant was disturbed	neither man's life nor his self	219
224	What lends this commonplace	political action	225
225	The story of the conflict	truth welcome to all men	226
226	The modern age	bring them back	227
227	Although the politically most relevant truths	serious offenses	228
231	Strangely, however	the first order	232
234	But do facts	in historicism	235
237	Political thought	the degree of its impartiality	237
238	No opinion is self-evident	truly free	238
245	The hallmark of factual truth	forms of action	245
245	While the liar	confirm human freedom	246

247	The traditional political lie	hiding and destroying	248
250	Such completeness	the real opponents	251
253	Hence, the undeniable affinity	achieved or lost	254
254	In conclusion	the demands of the political	255
257	Reality is different	the day of judgment"	258
258	Since I have dealt	stretches above us	259
260	The question propounded here	never appears	261
263	This sort of bypassing the question	"winged lion"	263
264	It may be noteworthy	surpassing generalization	265
266	It is, I think	their terrestrial habitat	267
272	It is at this point	behind the universe	272
273	At this moment	mathematical signs	274

2. Rapport d'épreuve

Le texte mis cette année au programme des anglicistes présentait une difficulté signalée par Arendt dans les dernières lignes de sa préface : il n'offrait pas à son lecteur « l'unité d'un tout, mais celle d'une succession de mouvements qui, comme dans une suite musicale, sont écrits dans la même tonalité ou des tonalités qui se répondent ». Il importait dès lors d'être d'autant plus attentif à la grande diversité des tons employés par Arendt et à la dynamique interne, subtile et riche en nuances, de chaque passage. Le partage ternaire de l'ouvrage – annoncé et souvent repris, quelque peu mécaniquement, par plusieurs candidats dans l'introduction de leur commentaire – entre la perte du fil de la tradition et la mutation du concept d'histoire, la clarification des concepts fondamentaux de l'autorité et de la liberté, et une dernière étape, plus expérimentale, mettant à l'épreuve le mode de pensée élaboré dans les deux premières parties du livre en le confrontant aux problèmes du présent, offrait certes un premier repérage de situation de l'extrait soumis à leur étude, mais ne pouvait suffire à en restituer les enjeux. L'attention aux modulations singulières de la réflexion rythmant la préface et chacun des essais s'avérait nécessaire pour restituer la vigueur argumentative d'une philosophe dont l'attachement à la clarification des termes fondamentaux de la théorie politique prenait ici le sens d'un combat sans concession contre l'obscurité, c'est-à-dire d'un appel à la pensée, exprimé par la voix de René Char dans la préface, « non moins urgent et non moins passionné que l'appel à l'action de ceux qui l'avaient précédé ». La visée de clarification, chère à Arendt, du sens qu'il importait tout à la fois de recouvrer et de réinventer était reformulée à chaque page d'une manière singulière. Elle n'avait rien de purement spéculatif, mais engageait une redéfinition de la pensée elle-même sans nostalgie aucune, qui ancrerait l'événement dans une temporalité avant tout ouverte et discontinue, en attendant « d'achèvement dans les consciences qui en héritent et (le) questionnent ». Il fallait de ce fait se montrer d'autant plus sensible aux nouages entre expériences et concepts que tissaient les moments charnières de la réflexion, fût-ce lorsque la pensée devait précisément opérer en l'absence d'expériences "*authentic and undisputable*" dont Arendt se faisait l'écho dans les premières lignes de *What is Authority*. La « succession de mouvements » prenait, au sein de chaque chapitre de l'ouvrage, la forme d'une alternance entre passages de nature très différentes :

- des exposés doctrinaux le plus souvent hétérodoxes, où Arendt livrait son interprétation des textes canoniques de Platon et d'Aristote, de l'Antiquité tardive et des débuts du christianisme (ainsi du *De Civitate Dei* de Saint Augustin), de la Modernité, et plus spécifiquement du doute cartésien et des apports de Machiavel, Spinoza, Hobbes à la pensée politique classique, de Vico, Marx, Hegel à la pensée de l'histoire, et de la révolution inaugurée par Copernic, poursuivie par Galilée et Kepler. Certains chapitres, notamment le dernier, demandaient une familiarité - minimale - avec la révolution contemporaine engagée par la physique d'Einstein, Bohr et Heisenberg, souvent confrontée à la première. L'autrice de *The Human Condition* prenait en outre la peine de distinguer son interprétation de la

modernité d'autres lectures reçues, aussi bien sur le plan de l'historiographie de la Grande Révolution que dans l'histoire de la philosophie elle-même, notamment d'une interprétation voyant dans la Modernité avant tout un procès de sécularisation.

- des moments de clarification conceptuelle dont les rythmes et la densité étaient très variables (les temps les plus saisissants étant ceux où Arendt condensait son propos à l'extrême comme dans la préface qui a donné lieu à des commentaires le plus souvent de bonne tenue).

- des étapes d'exposition d'une méthode dont l'un des intérêts tenait à ce qu'elle n'était pas fixée d'emblée, mais toujours reformulée à l'aune des obscurités du présent. Le jury a pu regretter à cet égard une asymétrie de traitement entre les deux forces antagonistes de la parabole de Kafka, celle du passé et celle de l'avenir, évoquée dès la préface : si les candidats ont dans l'ensemble tenu compte du passé qui nous « propulse » (*presses forward*), et des réflexions consacrées par Arendt au lien constitutif inauguré à Rome entre fondation et *auctoritas*, ils ont dans l'ensemble été moins à leur aise pour comprendre en quoi le propos d'Arendt, en particulier lorsqu'elle revenait sur la portée de l'œuvre de Machiavel et sur le *Discours de la première décade de Tite-Live*, était ici lié à des analyses originales faisant selon les termes de la préface de l'histoire des révolutions « l'histoire la plus intime de l'âge moderne ».

Le dialogue nourri et foisonnant avec Marx a souvent été mal compris et affaibli, faute souvent d'une connaissance de première main des textes pourtant classiques de l'auteur du *Capital* sur lesquels Arendt s'appuyait. Ainsi, dans un texte où Arendt se réfère à la pensée de Marx (*Tradition and the Modern Age*, § I, p. 18-19, de "In Marx's philosophy ..." à "... their labor power"), où Arendt affirme que Marx a produit des "flagrantly contradictory statements", il fallait impérativement dire en quoi consistaient ces contradictions. Celles-ci sont clairement identifiées par Arendt un peu plus loin dans le même chapitre, p. 23 : "If labor is the most human and most productive of man's activities, what will happen when, after the revolution, "labor is abolished" in 'the realm of freedom", when man has succeeded in emancipating himself from it?", etc. Il fallait donc bien distinguer, dans les différentes affirmations qui apparaissaient dans le texte, celles qui appartenaient à Arendt et celles qu'on devait attribuer à Marx. Pour cela, des connaissances sur Marx étaient bien sûr indispensables, et elles devaient être mises à profit pour que les termes du dialogue que Arendt engage avec lui puissent être clairement établis.

L'attention à la singularité du texte proposé devait à chaque pas guider le commentaire et ce d'autant plus qu'Arendt reprend sans relâche ses analyses, ajoute des nuances, fait un usage non monotone des guillemets, dialogue dans toutes les langues avec les auteurs de la tradition historique, politique, philosophique qu'elle mobilise (ainsi des énoncés qu'elle privilégie de Marx, interlocuteur favori, de Kierkegaard et de Nietzsche qui, en tentant de surmonter le poids de la tradition en restent selon elle pleinement tributaires). La commission a regretté dans nombre de commentaires une problématisation trop généralisante, aggravée parfois par des rapprochements peu approfondis avec *The Human Condition* ou *The Origins of Totalitarianism* qui contribuèrent à des approximations étonnantes sur des points centraux du dispositif conceptuel d'Arendt, ainsi de la notion de monde, d'espace public, et plus généralement de la distinction entre privé et public, du *fact of natality* ou encore de ce que peut signifier pour elle une responsabilité à l'égard du monde lui-même.

La commission a enfin regretté que nombre de candidats soient passés à côté de la dimension radicale, souvent ironique et corrosive des analyses proprement politiques d'Arendt. La pensée politique d'Arendt se déployait ici aussi bien dans les essais consacrés aux concepts fondamentaux de la pensée politique que dans les essais consacrés à la culture ou à l'éducation. Ainsi dans le passage de *The Crisis in Culture* dans lequel Arendt revenait sur « le statut objectif du monde culturel » et détournait les analyses de Mathew Arnold concernant le philistinisme cultivé, il ne fallait pas confondre la cible de l'ironie d'Arendt et le statut qu'elle-même défendait dans cet extrait pour les œuvres culturelles paradigmatiques que sont les œuvres d'art, ni manquer l'ironie cinglante de sa référence au tableau qui n'a d'autre utilité que « de boucher un trou dans un mur ». Il ne s'agit certainement pas ici de « dramatiser » l'écriture d'Arendt, mais bien au contraire, de la prendre au sérieux en mettant en évidence avec quelle économie de moyens et souvent avec quelle sobriété elle parvient à réélaborer des distinctions conceptuelles héritées de la pensée politique la plus traditionnelle pour les mettre à l'épreuve dans le temps présent de l'analyse, et faire part de ce qui dans ces ressources était encore opératoire. C'est peut-être cette acuité et parfois cette nervosité (au sens où sa pensée se condense et devient tendue à l'extrême) qui a le plus

cruellement manqué aux commentaires que la commission a entendus cette année : il s'agissait, en un mot, de faire sienne l'exigence formulée par Arendt de ne pas « passer à côté de l'expérience de la réalité et de cette occasion de réfléchir qu'elle fournit » (*"the experience of reality and the opportunity for reflection it provides"*). Dans *Truth and Politics*, c'est bien cette « expérience de la réalité » qui permet d'opérer la distinction conceptuelle entre mensonge traditionnel et mensonge moderne, comme le montrent les références à de Gaulle et Adenauer, d'une part, et Trotski d'autre part (pp. 247-248, *"the traditional political lie... between hiding and destroying"*). Les trois mensonges mentionnés par Arendt dans son analyse – la France fait partie des nations victorieuses de la seconde guerre mondiale ; seule une minorité d'Allemands a soutenu les Nazis ; Trotski n'a joué aucun rôle dans la révolution russe – permettent non seulement de constater que des contre-vérités connues de tous, des « non-faits », comme l'écrit Arendt, (*"such evident non-facts"*) peuvent désormais servir de fondements à l'action politique, mais aussi de comprendre que ce nouveau type de mensonge, visant à détruire et non plus à cacher, appartient en propre à toute la modernité politique, et pas seulement aux régimes totalitaires qui en développent la logique jusqu'à son paroxysme meurtrier.

Rappelons qu'identifier les enjeux des extraits demande une problématisation précise qui exige une familiarité avec la progression argumentative du texte dans son détail. Les candidats gagnaient d'une manière systématique à situer leur extrait en examinant de près les paragraphes qui le précédaient et le suivaient. Il faut pouvoir identifier le problème philosophique posé par le texte, la place qu'il tient dans la dynamique argumentative du chapitre. Le commentaire réussi procède de cette double focale - celle qui donne du jeu et du recul et celle qui saisit le travail conceptuel effectué par cette page et aucune autre - qui seule permet une problématisation à la hauteur des textes soumis à l'attention des candidats.

Une des difficultés de l'exercice consiste à savoir s'étonner en face d'un texte qui, à l'issue d'une année de préparation, doit être devenu familier. Les candidats qui ont acquis de l'aisance dans le maniement de la pensée de l'auteur doivent en quelque sorte lutter contre une illusion de transparence, contre l'idée que ses thèses vont de soi. A défaut de produire cet effort, on peut livrer un commentaire extrêmement plat, et finalement peu éclairant. Ainsi, dans un texte extrait de la préface, p. 4-5, de *"Does something exist..."* à *"... willed it for the future"*, il fallait expliquer comment il était possible que *le nom* du trésor des révolutions ait été perdu *avant même* que ce trésor lui-même n'ait disparu. Il fallait aussi s'étonner de ce que ce soit précisément pendant les *révolutions* que la *tradition* prenne une réalité, comme Arendt l'affirme dans la préface, et que ce soit dans la *clandestinité* que des êtres humains aient pu avoir une conscience aiguë de ce que signifie *"public happiness"*. Dans un extrait du chapitre 3 (*What is Authority*, p. 100, de *"However, while both liberalism and conservatism..."* à *"the political meaning of both"*), il était recommandé, pour éclairer le texte, de remarquer le double paradoxe d'un libéralisme qui ne sait pas définir la liberté et d'un conservatisme qui ne sait pas définir l'autorité. Comme l'affirme un peu plus haut Arendt dans le même chapitre (p. 95), les distinctions conceptuelles sont fondamentales pour penser les situations politiques. L'extrait à commenter établit que faute de cela, les doctrines politiques se prononcent en se fondant sur telle ou telle humeur (*"mood"*) politique, sur tel ou tel goût (*"taste"*), ces concepts renvoyant non pas au jugement de goût tel que Kant l'a défini, mais au contraire à une subjectivité dépourvue d'une vraie faculté de juger.

Il n'est peut-être pas inutile de préciser, quoique cela puisse sembler évident, qu'afin de se former à la lecture philosophique en anglais, les candidats doivent travailler, tout au long de l'année, directement à partir du texte original. Une minorité de candidats avaient très peu d'aisance en anglais, ce qui constitue bien entendu un obstacle à l'analyse réfléchie du texte et à sa mise en perspective. Le temps de préparation étant relativement court, ils ont buté sur des difficultés linguistiques et n'ont pas eu le temps nécessaire pour produire une analyse satisfaisante de l'extrait proposé. On a même pu occasionnellement regretter que des erreurs élémentaires (notamment sur le mot *consistent*, rendu par *consistant* ou *continu*, ou sur un faux-ami bien connu comme « *qualification* ») aient d'emblée rendu impossible toute explication pertinente. Par ailleurs, certains termes s'avéraient difficiles à traduire : ainsi des *challengers* de la préface, des *strangers* lorsqu'ils sont identifiés aux *newcomers* entrant dans un monde commun. Il pouvait s'avérer judicieux de faire communiquer les deux temps de l'épreuve, celui de la traduction et celui du commentaire, comme l'ont fait de très bons candidats, en justifiant leurs choix de traduction quand ils relevaient d'une décision pleinement philosophique.

Pour conclure ces recommandations à l'attention des futurs candidats, la commission tient à saluer les commentaires du texte qui ont fait l'effort de s'immerger dans les aspérités, les véritables difficultés et parfois les méandres de l'écriture d'Arendt. Ainsi de ce candidat qui dans son commentaire de la fin de la première section de *The Concept of History* a montré qu'Arendt se livrait à une véritable généalogie des différentes aptitudes humaines relatives à la mutation des relations entre l'histoire et la nature. Le candidat a bien mis en valeur la manière dont, dans ce paragraphe dense et en s'aidant d'arguments qu'il a nommés « intensifs », Arendt produisait une pensée qui s'ajuste aux dimensions de l'événement et accompagne les mutations structurelles qu'il engage, en l'occurrence ici la fission de l'atome. De même pour ce candidat qui, en revenant sur l'extrait du même essai pp. 78-79 de l'ouvrage, a su avec une grande finesse et une limpidité remarquables montrer les enjeux déléteurs de l'identification dénoncée par Arendt entre *meaning* et *end*, et par là, dégager le sens exact des critiques adressées par Arendt à la tradition hégélienne prolongée par Marx, ainsi que le sens proprement arendtien du concept de monde dans lequel la sphère des apparences et la pluralité des perspectives de l'espace public sont indissociables et où l'inattendu et l'imprévisible peuvent s'introduire. Saluons également l'excellente prestation de ce candidat qui, après une traduction absolument irréprochable d'un extrait tiré de l'essai consacré à la tradition, s'est engagé dans le dialogue avec les énoncés qu'Arendt proposait de retenir de Marx, notamment celui formulant que "*violence is the midwife of history*", l'enjeu du texte étant parfaitement restitué grâce à une connaissance précise et sélective des ressources de l'œuvre de Marx, ainsi que des références aux concepts grecs centraux mobilisés dans cet extrait, ceux de *logos*, *philia* et de *peitharchia*. Et une dernière prestation qui obtient la note maximale et qui offrait une illustration saisissante de l'ensemble des exigences rappelées brièvement dans ce rapport : la candidate en commentant un extrait de l'essai *What is Authority?* a fait de ces lignes l'occasion non pas d'une simple présentation scolaire des thèses d'Arendt, mais d'une reformulation tout à fait remarquable de l'ambition de l'essai au prisme des enjeux particuliers soulevés par l'articulation entre le champ du politique et celui de l'éducation. Non seulement ce commentaire circulait avec une aisance et une virtuosité dans chacun des essais de l'ouvrage ainsi que dans l'ensemble de l'œuvre d'Arendt, mais il le faisait d'une manière différentielle de manière à faire ressortir la singularité de l'extrait, en restant constamment attentif aux images qui guidaient ici la pensée d'Arendt, d'une manière qui n'était pas seulement didactique ou illustrative. Cette candidate a rappelé avec justesse que pour Arendt un concept sans expérience est une coquille vide. Le vœu que nous formulons, au terme de cette session, est que puisse se retrouver durant les années ultérieures cette merveilleuse capacité des candidat.e.s à faire surgir, à l'occasion des aspérités qu'offre un extrait, ce qu'Arendt nomme dans la préface *a thought-event*, une pensée-événement, ou un événement de pensée. Ces non-espaces-temps, ces *gaps* que « chaque génération nouvelle doit redécouvrir et frayer à nouveau » concernent au premier chef les futurs professeurs de philosophie que nous avons eu la chance d'entendre cette année et ceux que nous entendrons l'année prochaine. Nous tenons à encourager tout autant ces derniers qu'à adresser nos plus vives félicitations aux premiers.

Rapport d'épreuve pour l'ALLEMAND

Rapport établi par Christoph Hagen, Jérôme Lèbre, Muriel Van Vliet

ERNST BLOCH, *Das Prinzip Hoffnung*, Suhrkamp Verlag, Suhrkamp Taschenbuch Wissenschaft 111, 2008. Nb : parties au programme : « Vorwort »; « Kapitel 1-8 »; « Kapitel 17-19 ».

1 – Textes proposés

de page	début	fin	à page
1	Wer sind wir	das möglich wäre	1
2	Denken heißt	nicht gewendeten	2
6	Das Gute Neue	Gewordenes widerspiegelt	6
10	Vom Leibnizens Entdeckung	Ereignisse zu überholen	11
44	Es ist schal	endlich aufhöre	45
224	Sich ins Bessere denken	viel intensiver da ist	225
225	<i>Objektiv</i> möglich ist alles	das des vermittelten Novum	226
235	Der Ursprung ist gewiß das Verwirklichende selbst	ins stets gemeinte, durch den Prozeß gelobte Land	235
241	Marxismus als Wärmelehre	also zur Freiheit entwickelt	242
248	Das geht so weit	nämlich des welthaft vollendeten Vor-Scheins	249
273	Die nur mechanisch gefaßte Materie	<i>kein Horizont der Materie erfäßbar</i>	274
284	Der Mensch ist dasjenige	zur Wirklichkeit überführen	285
286	Die subjektive Potenz	contra undurchschautes Schicksal	285
310	Anerkannt wird hier	<i>möglichen vollen Beweis</i>	311
323	Und den bisherigen Philosophen	eine Nicht-Philosophie war	323
326	Das schlechthin Neue	in allen Wissenschaften	326
328	Und nun, <i>was ist es endgültig</i>	zu seiner Leitung	328
333	So nochmals These 10	der Umbau der Welt zur Heimat	334

2 – Rapport d'épreuve

Les candidats ont témoigné globalement d'une bonne compréhension de l'ouvrage et ont su bien ajuster leurs apprentissages au texte précis qui leur était proposé. Nous avons apprécié qu'ils ne récitent pas un cours général pour commenter, mais mobilisent uniquement les éléments pertinents pour rendre l'interprétation du texte subtile. Il a été apprécié que l'œuvre d'Ernst Bloch, *Das Prinzip Hoffnung*, soit remise en contexte (celui de l'œuvre et le contexte historique d'écriture), les étudiants ayant parfois lu d'autres ouvrages de l'auteur, ou encore approfondi les auteurs auxquels il faisait référence, tels Feuerbach, Stirner, Marx, ce qui enrichissait leur explication. La langue allemande était également globalement bien maîtrisée, malgré la difficulté du texte, souvent elliptique, Bloch inventant des termes et chargeant son propos d'images et de métaphores difficiles à retranscrire en français sans perte. Certains candidats n'ont pas bien compris qu'il faut découper des unités de sens courtes pour permettre au jury de suivre la progression de la traduction et ont persévéré à lire de grands pans de phrase en continu malgré les alertes du jury, cela est regrettable. Une unité de sens, ce sont parfois 4 ou 5 mots seulement qu'il faut regrouper, en plaçant souvent les mots dans un autre ordre que celui du texte, puisque en allemand, la fin de la phrase doit parfois être traduite avant le début : une unité de sens, ce n'est bien souvent *pas* une ligne entière de texte. Il est à noter aussi qu'il faut en allemand soigner la traduction des petits adverbes (*erst, noch einmal, jedoch...*) ou des prépositions (*nach* peut vouloir dire selon, par exemple), ainsi que des

préfixes des verbes (*hinter-, unter-...*) : ce sont eux qui donnent le ton au texte et installent sa logique avec finesse et subtilité. C'est ainsi que la préposition *vor* a été interprétée à tort par un candidat dans son sens spatial « devant » et non temporel « avant », ce qui dénaturait complètement le sens de la phrase ; heureusement, ce candidat a su corriger au moment de revenir sur sa traduction. Il s'agissait d'un extrait tiré de la page 326, à propos de la onzième thèse sur Feuerbach ; il est question de la « *Veränderung der Welt* », de la transformation du monde, donc, et Bloch écrit que le marxisme n'en serait pas une « s'il ne constituait pas, avant elle et en elle, le primat pratico-théorique de la *vraie philosophie* ».

Certains candidats n'ont pas su se détacher d'une traduction trop proche de l'allemand, trop littérale et donc assez lourde, voire incompréhensible à une personne qui n'aurait pas eu l'allemand sous les yeux. Il faut s'efforcer de ne pas rester obscur en français. Il est dommage en ce cas de ne pas réussir à saisir l'occasion d'une reprise par le jury pour mieux faire. Rappelons que l'entretien est véritablement un moment où se joue l'oral, tout autant que pendant la présentation de la traduction et du commentaire. Il faut que le candidat ou la candidate exploite pleinement ce moment privilégié d'attention et d'échange pour se corriger, être incisif, oser des interprétations plus radicales ou confronter le texte à l'actualité, aux grandes questions de la philosophie, bref, qu'il ou elle saisisse les enjeux larges du texte précis qui lui est donné à traduire.

Sur un texte comme celui qui était proposé – mais sans doute peut-on élargir la remarque à tout texte en langue allemande – les candidats auraient eu intérêt à se constituer un *Vokabelschatz* (l'expression est employée par Bloch), une sorte de butin lexical tiré de leur fréquentation de l'œuvre au programme. Dans cette besace, il eût fallu disposer de deux familles de mots : l'ensemble des termes méconnus, qui variera selon le niveau linguistique des candidats, et qui pouvait être important avec un auteur dont le lexique est riche et varié ; et l'ensemble des concepts récurrents et centraux. Pour ces derniers, il est attendu que les candidats connaissent le lexique établi par les traductions actuelles, ici celles de Hegel et de Marx : par exemple, la *Wirklichkeit* est « l'effectivité », différente de la réalité (c'est l'effectif qui est rationnel et non tout le réel) ; la différence entre *Darstellung* et *Vorstellung* se rend au mieux par « présentation » et « représentation », tandis que la traduction du premier terme par « représentation » a dévié l'un des commentaires vers une perspective esthétique qui n'était pas celle, bien plus ontologique, du texte proposé. Sur ce même point, il a pu y avoir des hésitations surprenantes, y compris chez de bons candidats. Devant un extrait pp. 333-334, tiré de la section qui vient clore l'examen des thèses sur Feuerbach, une candidate, qui a par ailleurs proposé un commentaire solide et informé, s'est trouvée gênée par les mots *Umschlagbarkeit* et *Veränderlichkeit*. On peut les traduire par « réversibilité » et « altérabilité », concepts qui plongent au cœur de l'analyse blochienne des forces de transformation à l'œuvre dans le monde, et qui renvoient à un long dialogue avec les efforts philosophiques pour les penser, avant Marx, d'Aristote à Hegel.

La commission a regretté que beaucoup de candidats soient tombés dans le piège de l'abstraction. Certes, le texte au programme est truffé de concepts, et recourt aux possibilités de la langue allemande pour en forger à l'envi ; mais la vertu d'une explication, c'est précisément de leur donner corps, et ne pas se contenter de jongler avec eux et de les renvoyer à d'autres encore, qui interviennent à tel ou tel moment de l'ouvrage. Là résident les vertus pédagogiques de la clarification qui fondent les très bonnes explications. Aussi le jury s'est-il montré sensible aux commentaires soulignant la portée politique et la vision d'avenir des passages les plus spéculatifs de l'ouvrage, à ceux qui ont su donner corps au concept clef de « médiatisation » en rappelant la fonction du travail dans la relation entre l'homme et la nature, ou à ceux qui, convoquant les concepts de *Front*, de *Novum*, d'*Ultimum* et d'*Horizont*, par exemple, ou encore la distinction entre *courant chaud* et *courant froid* du marxisme, ou des concepts comme ceux précédemment cités, s'efforçaient de montrer à quel point ils témoignaient tous de l'engagement philosophique et politique de l'auteur, affermissant sa position dans la critique du fascisme et la défense de la révolution comme de l'utopie.

Rapport d'épreuve pour l'ITALIEN

Rapport établi par Ronald Bonan et Barbara de Negroni

GALILEO GALILEI, *Lettere, in Scienza e religione. Scritti copernicani*, a cura di Massimo Bucciattini e Michele Camerota, Roma, Donzelli, 2009, Lettera I, 1, p. 5-16 ; I, 2, p. 19-32 ; I, 3, p. 35-84 ; III, 2, p. 191-246.

1 - Liste des textes proposés

de page	début	fin	à page
6 (ligne 11)	Quanto alla prima domanda	effetto di natura	9 (ligne 4)
9 (ligne 4)	Anzi, se per questo	lor conclusioni ?	10
19	Quanto al primo	il senso stesso	21 (ligne 2)
42	Il motivo, dunque,	del vulgo	43
44	Ma non per questo voglio	dottissimi Padri :	45 (ligne 17)
75	Del numero di questi	dannata da Santa Chiesa	76 (ligne 4)
202 (ligne 25)	Ditemi, Sig. Ingoli :	sicura dottrina	203
213	Prima voi dite che,	par troppa vastità	214 (ligne 16)
216	Quanto poi all'esempio	né anco a 2	217
223	Voi agli errori d'Aristotile	e della verità	224 (ligne 4)
226	Seguono nella vostra scrittura	non ne hanno punta	227
229	Quanto all' altro errore	il tutto era in quiete	231 (ligne 1)
232	Nella maggiore stanza	indebilmente si conserva ;	233 (ligne 22)
240	Passo a i tre argomenti	persuaso il contrario	241
241	Secondariamente, onde avete voi	abbiate negata ?	243 (ligne 6)
223	Oltre a queste cose	di si che di no ;	224 (l. 11)
226	Quanto al movimento diurno	non ne hanno punta	227
230 (l. 2)	Ed una di tali esperienze	il tutto era in quiete	231 (l. 1)
232 (l. 17)	Osservate che avrete bene	indebilmente si conserva ;	233 (l. 22)

240	E prima, agli occhi miei	persuaso il contrario	241
241	Secondariamente, onde avete voi	alla loro sfera	243 (l. 1)

La première difficulté de cette épreuve réside dans la traduction du texte, traduction qui doit avoir été vraiment travaillée en amont, étant donné le temps très court de la préparation. Rappelons ici les règles techniques de cette épreuve : les candidats doivent lire le texte en italien groupe de mots par groupe de mots, en en proposant immédiatement la traduction (il n'est pas question de lire d'abord le texte en entier en italien) ; la traduction doit être donnée sans le moindre commentaire. Il n'est donc pas possible de proposer plusieurs traductions ou de gloser ; il est en revanche parfaitement possible, lors du commentaire, de justifier le choix de telle ou telle traduction. Les traductions doivent être précises et ne pas se contenter de comprendre « en gros » ce que dit le texte. Les candidats n'ont pas toujours été attentifs aux singuliers et aux pluriels, aux temps et aux modes des verbes — et aux concordances nécessaires en passant de l'italien au français (rappelons que des conjonctions comme « bien que » doivent être suivies d'un subjonctif). Ils ont pu également être peu attentifs aux conjonctions, aux adverbes, et à une traduction précise des termes italiens utilisés. L'italien du début du XVII^{ème} siècle peut différer de l'italien contemporain, et une des difficultés de la traduction était liée à la longueur des phrases de Galilée (nous avons dû parfois, pour ne pas donner de textes trop longs, arrêter un texte sur un point-virgule ou sur deux points).

La précision de la traduction est particulièrement appréciée quand elle manifeste à la fois une fidélité à la lettre et à l'esprit du texte italien et un choix de traduction conforme à l'hypothèse de lecture de l'extrait proposé. On rappelle que les candidats disposent d'un dictionnaire unilingue dans lequel ils peuvent venir confirmer que les mots italiens à traduire peuvent bien avoir la signification particulière qu'ils peuvent prendre lorsqu'ils sont mis au service de la rhétorique particulièrement affûtée dont fait usage Galilée pour argumenter avec subtilité. Ainsi, une explication d'un passage de la Lettre à Ingoli a perdu beaucoup de sa valeur car, n'ayant pas su traduire « prelibato » (P. 223) par « précieux, excellent », mais le traduisant par « majeur », elle n'a pas repéré que Galilée reprochait à Ingoli de ne pas comprendre que la vision aristotélicienne reposait à tort sur une conception qualitative, engageant alors l'explication dans une direction qui ne correspondait pas à l'esprit du texte ; une autre, retenant plutôt le sens logique de « illazione » (p.216) au dépens de celui péjoratif de « déduction illicite, jugement gratuit, privé de fondement », commet un contresens en défendant une certaine cohérence des raisonnements que tient F. Ingoli alors que Galilée les dénonce comme absurdes et fantaisistes.

La seconde difficulté résidait dans le commentaire du texte. Cela supposait à la fois d'avoir travaillé en détail l'ensemble du livre, et donc d'être capable de commenter le texte en fonction du destinataire de la lettre de Galilée. Cela supposait aussi de connaître le contexte historique (date de la condamnation de Copernic, positions des membres de l'Église, positions des différents papes, etc.) Cela supposait enfin d'être attentif à l'écriture du texte, à l'articulation des arguments, aux images utilisées par Galilée.

La troisième difficulté portait sur l'objet précis des textes. Galilée est d'abord et avant tout un savant, un physicien, qui donne des arguments extrêmement importants en physique, qui fait régulièrement allusion à des observations et à des expérimentations. Et l'écriture par moments très littéraire du texte ne doit pas conduire à oublier le fondement physique de ce qui est écrit. Il était donc important de pouvoir utiliser une culture scientifique minimale pour des concepts comme référentiel, relativité du mouvement, expérimentation, expérience par la pensée, etc. Les explications les plus faibles sont celles qui, après des traductions plus ou moins recevables (au sens où, sans être erronées, elles ne manifestaient aucune hypothèse de lecture déjà à l'œuvre dans le moment de la traduction) survolent l'extrait en tentant de reconnaître vaguement les signes d'un affrontement frontal du géocentrisme aristotélico-ptoléméen et de l'héliocentrisme copernicien auquel on essaie de rattacher d'autres disputes savantes ; cette stratégie, évidemment peu payante, ne permet même pas de rendre compte des extraits où il est effectivement question de cette opposition dans la mesure où le propos de Galilée dans les *Lettere* est toujours nuancé et orienté de manière singulière : une explication d'un extrait

de la fin de la Lettre à Ingoli où il est bien question de l'obsolescence du géocentrisme est ainsi totalement survolée parce que le candidat ne se préoccupe pas de mettre en évidence que Galilée ne fait pas une leçon d'astronomie à son interlocuteur, mais qualifie un à un les arguments que ce dernier croit pouvoir adopter sans avoir conscience de leur ineptie.

On peut donc rendre hommage aux nombreuses explications qui ont su contourner tous ces obstacles et produire non seulement des traductions précises et signifiantes mais aussi des commentaires vigoureux, nourris d'une solide culture épistémologique, et qui, au lieu d'écraser le texte sous le rappel d'immenses débats scientifiques, donnaient un contraste efficace au maniement des arguments galiléens. Signalons sur ce plan trois explications tout à fait remarquables qui ont eu 18 ou 19, et qui ont été capables de joindre à une traduction d'une grande précision un commentaire prenant en compte et les stratégies d'écriture de Galilée et les enjeux scientifiques précis des textes.